

## Chapitre II : FINALITE 2

La poursuite des travaux relatifs à la finalité 2 du TBDT s'est focalisée durant cette subvention essentiellement sur quatre types de tâches :

- une tâche de *validation* quant aux choix d'échelles effectués dans le cadre des indicateurs déjà publiés, pertinence du choix du niveau d'agrégation également abordée lors de la conception de nouveaux indicateurs (section 2) ;
- une tâche de *réflexion - repositionnement*, le cadrage de nos indicateurs par rapport au modèle d'inspiration environnemental de référence, le modèle Fd-P-E-I-R (section 3);
- une tâche de *réflexion plus globale*, la définition de nouvelles priorités de façon objective, sur base d'une série de critères, qui intègrent les avis formulés par les différents organismes consultés (section 4) ;
- et bien entendu, une *tâche de fond*, à savoir la continuation du travail d'élaboration des indicateurs et plus précisément, des indicateurs jugés *prioritaires* (section 5).

### 1. TABLE DES MATIERES

Quelques légères modifications ont été apportées à la table des matières au cours de cette subvention. Elles visent une meilleure adéquation entre la terminologie employée et le contenu effectif des indicateurs. En outre, certains indicateurs ont été fusionnés.

La table des matières actualisée est présentée ci-dessous ; les indicateurs réalisés y figurent en caractères droits et une astérisque témoigne de leur réalisation au cours de la subvention 2004-2005 :

#### **OBJECTIF 2.1. ASSURER LA CROISSANCE DE LA PRODUCTION DE RICHESSES**

##### **SOUS-OBJECTIF 2.1.1. LOCALISER DE MANIERE OPTIMALE LES ACTIVITES ECONOMIQUES**

###### **Critère 2.1.1.1. Occupation du sol et sa rationalisation**

Indicateur 2.1.1.1.A Evolution des surfaces occupées par les bâtiments à finalité économique

*Indicateur 2.1.1.1.B Consommation d'espace en hectares rapportée au PIB par secteur/branche d'activité*

*Indicateur 2.1.1.1.C Evolution de l'offre en ZAE*

*Indicateur 2.1.1.1.D Evolution des SAED/SAER : localisation, assainissement et réaffectation*

*Indicateur 2.1.1.1.E Accessibilité dans la localisation des activités économiques*

*Indicateur 2.1.1.1.F Evolution des surfaces consacrées aux activités économiques en zones d'habitat*

###### **Critère 2.1.1.2. Démographie des entreprises**

*Indicateur 2.1.1.2.A Estimation des créations nettes d'entreprises (évolution+répartition sectorielle)*

###### **Critère 2.1.1.3. Dynamique de l'emploi**

Indicateur 2.1.1.3.A Evolution relative de l'emploi salarié par bassin d'emploi

Indicateur 2.1.1.3.B Taux de contribution des bassins d'emploi à la croissance de l'emploi salarié

Indicateur 2.1.1.3.C Emploi indépendant : évolution et contribution par bassin d'emploi \*

Indicateur 2.1.1.3.D Dynamique de l'emploi au sein des pôles du SDER : attractivité et évolution \*

*Indicateur 2.1.1.3.E Evolution de l'emploi dans les PAE (nouvelles inscriptions/créations, transferts, extensions)*

Indicateur 2.1.1.3.F Indice de localisation

###### **Critère 2.1.1.4. Contribution à la croissance de la valeur ajoutée (VA)**

*Indicateur 2.1.1.4.A Evolution de la VA par secteur d'activité*

*Indicateur 2.1.1.4.B Part des secteurs d'activités dans la VA*

*Indicateur 2.1.1.4.C. Part des industries grandes consommatrices de ressources naturelles dans la VA des industries manufacturières*

### **SOUS-OBJECTIF 2.1.2. DYNAMISER LA STRUCTURE DES ACTIVITES ECONOMIQUES**

#### **Critère 2.1.2.1. Structure selon la taille des établissements**

*Indicateur 2.1.2.1.A Evolution de l'emploi selon la taille des établissements*

#### **Critère 2.1.2.2. Structure sectorielle : Répartition sectorielle**

*Indicateur 2.1.2.2.A Evolution de l'emploi par secteur d'activité*

*Indicateur 2.1.2.2.B Evolution de l'emploi dans le sous-secteur de la logistique*

*Indicateur 2.1.2.2.C Evolution de l'emploi dans le sous-secteur des services aux entreprises*

#### **Critère 2.1.2.3. Structure sectorielle : Spécialisations sectorielles**

*Indicateur 2.1.2.3.A Indice de spécialisation sectorielle*

### **SOUS-OBJECTIF 2.1.3. CONSOLIDER LA CROISSANCE PAR L'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE**

#### **Critère 2.1.3.1. Qualifications et compétences**

*Indicateur 2.1.3.1.A Taux d'instruction*

*Indicateur 2.1.3.1.B Taux de valorisation d'un diplôme universitaire ou supérieur*

*Indicateur 2.1.3.1.C Formation professionnelle continuée*

*Indicateur 2.1.3.1.D Part des scientifiques et ingénieurs dans la population*

#### **Critère 2.1.3.2. Intégration technologique (recherche et innovation)**

*Indicateur 2.1.3.2.A Scientifiques et ingénieurs occupés dans la R&D pour X habitants*

*Indicateur 2.1.3.2.B Dépense en R&D en % du PIB*

*Indicateur 2.1.3.2.C Emplois dans les spin-off*

*Indicateur 2.1.3.2.D Emplois dans les parcs scientifiques*

*Indicateur 2.1.3.2.E Demandes de brevets pour X habitants*

*Indicateur 2.1.3.2.F Scientifiques et ingénieurs occupés dans la R&D pour X habitants*

## **OBJECTIF 2.2. TENDRE VERS UNE REPARTITION PLUS EQUITABLE DES RICHESSES**

### **SOUS-OBJECTIF 2.2.1. AMELIORER L'ACCES AU MARCHE DU TRAVAIL ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL**

#### **Critère 2.2.1.1. Accès au marché du travail**

*Indicateur 2.2.1.1.A Taux d'emploi (ventilation chez les groupes fragilisés)*

*Indicateur 2.2.1.1.B Taux de sous-emploi*

*Indicateur 2.2.1.1.C Taux de chômage (ventilation chez les groupes fragilisés + durée d'inoccupation)*

*Indicateur 2.2.1.1.D Taux de réserve de main d'oeuvre*

*Indicateur 2.2.1.1.E Taux de dépendance*

*Indicateur 2.2.1.1.F Jobless Household (Proportion de personnes vivant dans des ménages sans emploi)*

#### **Critère 2.2.1.2. Juste rémunération**

*Indicateur 2.2.1.2.A Working Poors (proportion de personnes disposant d'un revenu du travail mais faisant partie d'un ménage confronté au risque de pauvreté)*

#### **Critère 2.2.1.3. Bien-être au travail**

*Indicateur 2.2.1.3.A Proportion de travailleurs se déclarant stressés*

*Indicateur 2.2.1.3.B Risque dépressif chez les travailleurs*

*Indicateur 2.2.1.3.C Taux d'incidence d'accidents de travail graves standardisé*

*Indicateur 2.2.1.3.D Taux d'incidence d'accidents mortels standardisé*

#### **Critère 2.2.1.4. Flexibilité de l'emploi**

*Indicateur 2.2.1.4.A Emplois sous contrat de travail atypique en % de la population active occupée (et évolution)*

*Indicateur 2.2.1.4.B Taux d'emploi à temps partiel involontaire (et évolution)*

### **SOUS-OBJECTIF 2.2.2. TENDRE VERS UNE REPARTITION PLUS EQUITABLE DES REVENUS**

#### **Critère 2.2.2.1. Réduire les écarts de revenus**

*Indicateur 2.2.2.1.A Revenu moyen par habitant \**

*Indicateur 2.2.2.1.B Ecart interquartile de revenu et revenu du quartile inférieur \**

*Indicateur 2.2.2.1.C Indice de Gini*

*Indicateur 2.2.2.1.D Rapport du salaire moyen des femmes au salaire moyen des hommes*

*Indicateur 2.2.2.1.E Ecart de rémunération selon la situation familiale*

*Indicateur 2.2.2.1.F Indice de cohésion sous-régionale : coefficient de variation de revenu*

**Critère 2.2.2.2. Réduire le risque de pauvreté**

*Indicateur 2.2.2.2.A Taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux*

*Indicateur 2.2.2.2.B Taux de risque persistant de pauvreté*

*Indicateur 2.2.2.2.C Ecart médian relatif*

*Indicateur 2.2.2.3.D Salaire minimum net en % du seuil de risque de pauvreté*

*Indicateur 2.2.2.3.E Allocation minimale nette en % du seuil de risque de pauvreté*

**SOUS-OBJECTIF 2.2.3. ENRAYER LE PROCESSUS D'EXCLUSION SOCIALE**

**Critère 2.2.3.1. Transferts sociaux**

*Indicateur 2.2.3.1.A Evolution du nombre d'allocataires sociaux pour 1000 habitants*

*Indicateur 2.2.3.2.B. Revenus provenant de source publique en % du revenu moyen*

**Critère 2.2.3.2. Insertion professionnelle**

*Indicateur 2.2.3.2.A Degré d'activation*

*Indicateur 2.2.3.2.B Taux d'imprégnation d'emploi des personnes participant à une formation*

## 2. VALIDATION EX POST DES NIVEAUX D'AGRÉGATION SPATIALE UTILISÉS POUR LES INDICATEURS DE LA FINALITÉ 2

Lors de la conception des indicateurs de développement territorial de la finalité 2, tout comme, au demeurant, pour tout indicateur où la dimension spatiale est représentée, se pose inévitablement la question de l'échelle<sup>1</sup> de représentation des données.

Se poser cette question de l'échelle revient fondamentalement, pour reprendre les termes de Racine *et al.*<sup>2</sup>, « à poser le problème de la pertinence de la liaison entre une unité d'observation et l'attribut que l'on y associe » (p. 88). Ignorer la question de l'échelle, c'est ignorer l'effet du découpage spatial sur la perception du phénomène étudié tant sur le plan descriptif que sur le plan explicatif. Ignorer la question de l'échelle, c'est reléguer aux oubliettes des questions aussi fondamentales que :

- quel niveau d'analyse choisir et surtout pourquoi et dans quelle perspective ?
- quelles sont les conséquences de ce choix ?
- à quel niveau une variable perd-elle son pouvoir discriminant ?
- quelle est la nature de l'hétérogénéité des ensembles territoriaux considérés ?
- quel est l'effet dû à l'agrégation des unités spatiales (variabilité interne des unités constituant le niveau d'agrégation) ?

Trop souvent, pourtant, le choix de l'échelle d'analyse se fait de façon « visuelle », donc arbitraire ou à tout le moins n'est pas explicité.

<sup>1</sup> Par extension, nous emploierons le terme « échelle » pour faire référence au niveau d'agrégation spatiale. Notons néanmoins que le concept d'échelle a été emprunté à la cartographie par les géographes et qu'il ne renvoie pas *stricto sensu* à la même réalité. Au sens cartographique du terme, il fait référence à la « représentation de l'espace en tant que forme géométrique » ; alors qu'employé par les géographes, il « rend compte de la représentation du rapport que les sociétés entretiennent avec 'cette forme géométrique' » (Racine *et al.*, 1980)

<sup>2</sup> J. B. Racine, C. Raffestin, V. Ruffy (1980), Echelle et action, contribution à une interprétation du mécanisme de l'échelle dans la pratique de la géographie, in *La géographie en Suisse*, Recueil d'articles présentés au 24<sup>ème</sup> Congrès international de géographie, Tokyo, Japon, pp. 87-94.

Eviter autant que faire se peut l'emprise de la subjectivité dans nos choix d'agrégation spatiale, en vérifier la validité, et enfin déterminer la part de variabilité due à la régionalisation des entités de base considérées. Telle est l'ambition de cette section consacrée à la validation *ex post* des niveaux d'agrégation spatiale utilisés pour les indicateurs de la finalité 2 du TBDT (version actuelle). Mais, en préalable, nous rappellerons brièvement la démarche qui a présidé à nos choix d'échelle *ex ante*.

## 2.1 PRÉLIMINAIRE : BREF RAPPEL DE LA DÉMARCHE POURSUIVIE *EX ANTE*

Pour rappel, différents niveaux de lecture correspondant à différents niveaux d'analyse sont envisageables. De la lecture élémentaire, correspondant à l'échelle de collecte des données (les communes dans le cas de la finalité 2) à la lecture globale, celle de l'entité étudiée (en l'occurrence, la Région wallonne), c'est au niveau de la lecture intermédiaire que le choix de l'échelle d'analyse spatiale se pose.

Dans le cadre de la finalité 2, nous avons privilégié comme échelle intermédiaire les bassins d'emploi (tels qu'issus de la méthodologie de classification hiérarchique ascendante appliquée par l'IWEPS (ex-SES)). Ce choix trouve son fondement dans le raisonnement qui suit :

(i) dans une perspective d'aide à la décision, l'utilité d'un découpage zonal ayant une signification pour poser les problèmes et organiser l'action nous a conduit à privilégier les approches fonctionnelles (au-delà des découpages administratifs traditionnels qui permettent difficilement d'appréhender les réalités fonctionnelles tangibles sur le terrain) ;

(ii) dans le cadre des indicateurs développés jusqu'ici dans la finalité 2, l'emploi se trouve au cœur de nos préoccupations (aussi bien en tant que vecteur et révélateur de l'activité économique qu'en tant que canal d'accès au revenu du travail) ; c'est donc vers les approches fonctionnelles mettant en avant la fonction « emploi » que nous nous sommes tournés ;

(iii) enfin, la littérature belge faisait état de deux types de découpage se prévalant de cette fonction parmi lesquels nous avons dû opérer un choix : *bassins d'emploi* émanant de l'IWEPS et *centres d'emploi*<sup>3</sup> issus de la monographie n°6 du recensement général de la population et des logements au 1<sup>er</sup> mars 1991. L'explicitation de la méthodologie adoptée, sa conformité avec les standards scientifiques en vigueur en la matière, la rigueur dans son application et sa validation ont été les critères objectifs sur lesquels nous nous sommes appuyés pour arrêter notre choix.

Les bassins d'emploi sont issus de l'application d'une méthode de régionalisation reconnue dans les standards d'analyse spatiale<sup>4</sup> : la classification hiérarchique ascendante avec contrainte de voisinage de type topologique. Elle a été appliquée à la fois sur l'entière du territoire national mais également au niveau de la Région wallonne. A ce dernier niveau, l'exercice de zonage a permis de faire apparaître les réalités fonctionnelles intrarégionales qui se jouent au sein de l'espace wallon et qui seraient masquées par la prise en compte des pôles extérieurs dominants. Elle a abouti à un zonage de la Région wallonne en 7 bassins majeurs et 31 bassins primaires.

Aussi, au-delà de son fondement méthodologique, le choix d'utiliser les bassins d'emploi wallons reste avant tout conforme au phénomène analysé et à l'objet qui nous préoccupe ici : des indicateurs pour la décision rendant compte de la création d'emplois et de richesses dans la perspective d'une meilleure cohésion sociale et économique au sein de la Wallonie.

<sup>3</sup> Parfois ayant également été dénommés « bassins d'emploi ». Pour éviter toute confusion, nous réservons la dénomination de bassins aux seules entités mises en évidence par les chercheurs de l'IWEPS (ex-SES).

<sup>4</sup> cf notamment J.-P. Donnay, *Cours d'Analyse spatiale*, 2002

## 2.2 UNE APPROCHE INFERENTIELLE DES EFFETS D'APPARTENANCE TERRITORIALE : L'ANALYSE DE VARIANCE<sup>5</sup>

### 2.2.1 Objectif de l'analyse

Considérons un ensemble de  $n$  lieux  $(1, \dots, i, \dots, N)$  regroupés en  $k$  régions  $(R_1, \dots, R_j, \dots, R_k)$  et caractérisés par un attribut  $Y$ .

Il s'agit de savoir s'il existe une relation entre l'appartenance des lieux aux différentes régions  $R_i$  et la valeur de leur attribut  $Y_i$ . Plus encore, si un effet d'appartenance est mis en évidence, il s'agit de quantifier et d'analyser cet effet en tant qu'élément substantiel de l'analyse du phénomène géographique étudié.

Il est possible d'évaluer statistiquement l'effet d'appartenance. Pour ce faire, l'analyse de variance constitue un des outils statistiques à notre disposition. L'importance de l'effet d'appartenance est estimé en décomposant la variation totale de l'indicateur  $Y$  en deux composantes :

- la variation *intragroupe* ou *intra-régionale* (mesurant la variabilité des individus à l'intérieur des groupes par rapport à leur moyenne respective) et
- la variation *intergroupe* ou *inter-régionale* (représentant la variabilité des régions par rapport à la moyenne de la population dans son ensemble).

L'analyse de variance révèle la part de la variation de  $Y$  qui s'explique, au sens statistique du terme, par l'appartenance des unités spatiales aux différentes régions retenues (estimée par la part de la variance intergroupe dans la variance totale).

### 2.2.2 La logique de l'analyse de variance

*Remarque liminaire : D'une façon générale et quel que soit le domaine d'application investi, l'analyse de variance se fonde sur la relation entre un caractère quantitatif  $Y$  et un (ou plusieurs) critère(s) de classification (caractère qualitatif  $R$ ). La question qu'elle explore revient à se demander si les valeurs de  $Y$  s'ordonnent selon les modalités de  $R$ . Son application en géographie permet notamment d'analyser une partition a priori de l'espace ou de tester des hypothèses sur les répartitions spatiales.  $R$  fait alors référence à l'appartenance à une région donnée.*

La logique qui sous-tend l'analyse de variance peut s'énoncer assez succinctement. Nous testons l'hypothèse selon laquelle quelle que soit la modalité  $j$  de  $R$ , les valeurs de  $Y$  prises par les éléments correspondants seraient en moyenne les mêmes. C'est l'hypothèse nulle ( $H_0$ ),

Pour tester  $H_0$ , nous calculons deux estimations de la variance de la population, l'une indépendante du fait que  $H_0$  soit vraie ou fausse et l'autre dépendante de  $H_0$  (ne constituant une estimation de la variance commune de la population que si les conditions du théorème centrale limite sont remplies, c'est-à-dire uniquement si les moyennes proviennent de populations identiques).

---

<sup>5</sup> cf notamment, C. Grasland, *Organisation de l'espace Analyse spatiale et modélisation des phénomènes géographiques*, 2001 (documents de cours, Université Paris VII) et D C Howell, l'analyse de variance à un critère de classification, Chap 11, pp. 339-392 in *Méthodes statistiques en sciences humaines*, Ed De Boeck Université, 1998.

Si les deux estimations concordent, nous n'avons aucune raison de rejeter  $H_0$ . Si, par contre, elles présentent un degré *suffisant* de désaccord, cela signifierait que l'appartenance aux différentes régions  $R_j$  a contribué à *grossir* la variance de la population (autrement dit, elle a eu un impact significatif sur les différences observées). Dans ce cas, on pourra rejeter l'hypothèse nulle et conclure que l'effet d'appartenance territoriale est statistiquement significatif.

### 2.2.3 De façon formelle...

La variation totale d'un attribut  $Y$  donné, qui correspond à la somme des carrés des écarts à la moyenne, peut être décomposée en deux parts :

$$\sum_{i=1}^n (y_i - \bar{y})^2 = \sum_{i=1}^n (y_i - \bar{y}_G)^2 + \sum_{i=1}^n (\bar{y}_G - \bar{y})^2$$

où :

$y_i$  = valeur de l'attribut pour l'entité de base  $i$

$\bar{y}$  = moyenne de la valeur de l'attribut pour la totalité des entités de base

$\bar{y}_G$  = moyenne de la valeur de l'attribut pour l'ensemble des entités incluses dans le groupe comprenant l'entité de base  $i$

Le membre de gauche représente la variation totale, le premier terme de la somme correspond à la variation intragroupe et le deuxième terme à la variation intergroupe.

Pour savoir si le découpage opéré est statistiquement significatif, on applique le test de Fisher-Snedecor.

Il s'agit de tester l'hypothèse nulle. Pour ce faire il suffit de calculer la statistique  $F$ . On obtient la valeur du  $F$  observé de la manière suivante :

$$F_{\text{obs}} = \frac{\text{Variation intergroupe}/(k-1)}{\text{Variation intragroupe}/(n-k)}$$

Avec :  $n$  = nombre total d'entités de base

$k$  = nombre d'entités de niveau supérieur

Si les deux variances concordent parfaitement, la statistique  $F$  est presque égale à 1, ce qui soutient l'hypothèse nulle<sup>6</sup>. Sinon, nous pouvons rejeter  $H_0$  et conclure à l'impact de différences dues à l'appartenance régionale. Intuitivement, plus  $F$  est grand, plus les différences interrégionales sont importantes.

Reste à savoir quelle grandeur de  $F$  accepter sans rejeter  $H_0$  tout en tenant compte de l'erreur d'échantillonnage.

Pour ce faire, on compare la valeur  $F$  obtenue ( $F_{\text{obs}}$ ) à la valeur critique théorique ( $F_{\text{th}}$ ) de la distribution  $F$  à  $(k-1)$  et  $(n-k)$  degrés de liberté, pour un risque d'erreur  $\alpha$  fixé (généralement 0,05 ou 0,01).

Si  $F_{\text{obs}} > F_{\text{th}}$ , nous pouvons rejeter  $H_0$  et conclure que l'effet d'appartenance territoriale selon le regroupement opéré est statistiquement significatif. Nous pouvons en seconde analyse quantifier cet effet d'appartenance par l'estimation de la part due aux variations intergroupes dans la variance totale.

<sup>6</sup> Si les deux estimations concordent, le rapport des deux équivaut à 1, si l'on excepte une petite erreur d'échantillonnage. Les estimations de variance correspondant aux carrés moyens (et non aux valeurs attendues) sont en effet obtenues à partir de données et sont dès lors sujettes à une erreur d'échantillonnage.

Dans le cas contraire, le découpage territorial proposé s'avère peu pertinent. Aucune relation significative (statistiquement) entre l'appartenance à une région et l'attribut considéré n'est mise en évidence.

#### **2.2.4 Portée et limites**

Appliquée à l'objet qui nous préoccupe ici, l'analyse de variance est une méthode statistique inférentielle qui permet d'analyser les effets d'appartenance territoriale et plus précisément de tester la validité de la partition spatiale utilisée.

Rigoureuse et largement reconnue, elle ne constitue pas, néanmoins, la seule approche inférentielle possible. Relevons en effet, à cet égard, l'apport des tests basés sur le calcul de l'indice de Geary (rapport entre la variance des régions contiguës et la variance totale), ou encore de l'Indice de Moran (rapport entre la covariance des régions contiguës et la variance totale) ; tous deux permettent de déterminer si l'effet de voisinage est imputable ou pas au hasard.

L'analyse de variance ne permet pas de savoir si d'autres partitions (non testées) du territoire sont plus pertinentes. Partant d'un découpage a priori de l'espace, le test se fait *ex post*. En d'autres termes, l'analyse de variance se limite à valider un découpage préalablement choisi.

Puisant son fondement même dans la relation potentielle entre l'appartenance à une région donnée et l'attribut considéré, elle est bien entendu sensible aux valeurs de l'attribut en question. Il s'agit donc de réitérer l'analyse au cas par cas, aucun résultat ne pouvant être transposable à d'autres phénomènes étudiés. De même, il serait prudent de ne pas généraliser les résultats dans le temps, les données d'un même attribut pouvant théoriquement varier significativement d'un moment à un autre.

Enfin, il s'agit de ne pas perdre de vue que les tests statistiques ne se substituent pas à la réflexion quant à l'adéquation du découpage proposé à l'objet étudié ; en d'autres termes, à sa pertinence par rapport à la problématique étudiée. Il va sans dire qu'un niveau d'agrégation qui s'avère significatif du point de vue de la variance de l'attribut ne l'est pas forcément au niveau analytique opérationnel. Cette réflexion est à la fois primordiale et antérieure à toute validation statistique qui ne prend son sens ici qu'*a posteriori*.

### **2.3 APPLICATION DES TESTS AUX INDICATEURS DISPONIBLES DANS LA PREMIÈRE VERSION DU TBDT**

Cette partie reprend nos commentaires et critiques carte par carte sur le découpage retenu dans la version actuelle du TBDT. Nous avons testé non seulement les niveaux d'agrégation utilisés, mais également des alternatives potentielles, et ce, même lorsque la partition proposée s'avérait statistiquement significative (nous confortant dans nos choix *ex ante*).

Ainsi, systématiquement, les échelles intermédiaires suivantes ont été testées : bassins d'emploi primaires, bassins d'emploi majeurs, arrondissements et provinces.

Le niveau de significativité a été fixé alternativement à 0,05 et 0,01 (respectivement, risque d'erreur de 5 % et 1 %).

### 2.3.1 Assurer la croissance de la production de richesses

#### • Critère 2.1.1.1. Occupation du sol

Dans la version publiée du TBDT, nous avons présenté deux cartes illustrant l'évolution des surfaces occupées par les bâtiments à finalité économique : l'une à l'échelle communale (carte 1) et l'autre à l'échelle des bassins d'emploi primaires (carte 2). Lors de l'analyse des résultats des tests statistiques (cf. tableau 1 ci dessous), l'agrégation spatiale au niveau des bassins d'emploi primaires s'est avérée non significative statistiquement. Il en est de même pour les provinces. Par contre, le niveau des bassins d'emploi majeurs se montre significatif de même que les arrondissements. C'est ce dernier, correspondant au maillage le plus serré, qui montre la meilleure significativité et explique la plus grande part de la variance.

**Tableau 1. Analyse de variance relative aux cartes 1 et 2**

	Variance intragroupe	Variance intergroupe	Variance totale	Fobs	Rapport des variances intergroupe/totale <sup>7</sup> (%)
<b>BE primaire</b>	303301,04	25611,96	328913,00	0,65	
<b>BE majeur</b>	312556,98	16356,02	328913,00	2,22 *	4,97
<b>Arrondissement</b>	281269,51	47643,49	328913,00	2,16 **	14,49
<b>Province</b>	321140,23	7772,76	328913,00	1,56	

Sources : Nos calculs  
 Notations : BE : Bassin d'emploi  
 \* : significativité au seuil de 0.05 ; \*\* : significativité au seuil de 0.01

Le choix des bassins d'emploi majeurs pour la carte relative à la part de l'espace occupé par les bâtiments à finalité économique est validé par le test statistique de Fischer-Snedecor (cf. tableau 2). Nous avons malgré tout testé les autres niveaux d'agrégation spatiale et tous se sont montrés significatifs au risque d'erreur de 1 %.

**Tableau 2. Analyse de variance relative à la carte 3**

	Variance intragroupe	Variance intergroupe	Variance totale	Fobs	Rapport des variances intergroupe/totale (%)
<b>BE primaire</b>	791,77	189,03	980,80	1,84 **	19,27
<b>BE majeur</b>	891,42	89,37	980,80	4,26 **	9,11
<b>Arrondissement</b>	668,27	312,53	980,80	5,96 **	31,86
<b>Province</b>	889,20	91,59	980,80	6,62 **	9,34

Sources : Nos calculs  
 Notations : BE : Bassin d'emploi  
 \* : significativité au seuil de 0.05 ; \*\* : significativité au seuil de 0.01

#### • Critère 2.1.1.3. Dynamique de l'emploi

Comme le montre le tableau 3, l'analyse de variance correspondant à la carte de l'évolution relative de l'emploi salarié (carte 4) valide le choix des bassins d'emploi primaires. De plus, il s'avère que ce découpage est le seul qui soit significatif. Il permet d'expliquer 18 % de la variance totale.

<sup>7</sup> Le rapport variation intergroupe - variation totale n'est calculé que lorsque le niveau d'agrégation est validé comme étant significatif.



Tableau 3. Analyse de variance relative à la carte 4

	Variance intragroupe	Variance intergroupe	Variance totale	Fobs	Rapport des variances intergroupe/totale (%)
<b>BE primaire</b>	99470,80	21928,12	121398,92	1,70 *	18,06
<b>BE majeur</b>	116369,21	5029,71	121398,92	1,84	
<b>Arrondissement</b>	110194,12	11204,79	121398,92	1,30	
<b>Province</b>	117336,76	4062,16	121398,92	2,22	

Sources : Nos calculs  
 Notations : BE : Bassin d'emploi  
 \* : significativité au seuil de 0.05 ; \*\* : significativité au seuil de 0.01

Nous n'avons pas effectué de test statistique pour la carte 5 relative au taux de contribution des bassins d'emploi primaires à la croissance de l'emploi salarié wallon. En effet, tout d'abord, cet indicateur est directement lié à l'indicateur précédant (croissance de l'emploi salarié). De fait, il se définit par rapport aux entités qui prévalent pour l'indicateur qui le précède et il en tire donc *a fortiori* sa validité. Notons en outre que, d'un point de vue purement mathématique, on se trouve dans un cas où la valeur pour une entité de niveau supérieur n'est pas d'un ordre de valeur comparable à la moyenne de la valeur des entités de base mais bien à leur somme.

Pour ce qui est de l'indice de localisation de l'emploi salarié (carte 6), le choix d'un découpage intermédiaire ne se pose pas. Pour rappel, l'échelle d'analyse privilégiée pour cet indicateur correspond à l'échelle de collecte des données, les communes et le but est de mettre en évidence des réalités locales (pôles d'emploi, cités dortoirs...). C'est pourquoi il n'est nullement opportun de procéder à une analyse de variance.

#### • Critère 2.1.2.2. Répartition sectorielle

Concernant la répartition sectorielle de l'emploi salarié, l'ensemble de l'analyse a été menée à l'échelle des bassins d'emploi majeurs et primaires. L'illustration cartographique de l'indicateur représente deux variables sur la même planche (carte 7 a et b) : l'évolution de l'emploi salarié dans le secteur secondaire, d'une part, et dans le secteur tertiaire, d'autre part. Les données y sont agrégées par bassins d'emploi primaires tandis que les limites des bassins majeurs y sont également représentées. Les résultats de l'analyse de variance (cf. tableaux 4 et 5) montrent que le niveau d'agrégation en bassins primaires n'est pas significatif. Par contre, le découpage par bassins d'emploi majeurs est validé pour les deux variables. L'échelle des provinces est également valable pour l'évolution de l'emploi dans le secteur tertiaire. Il semble préférable d'utiliser les bassins majeurs pour la représentation afin de faciliter la comparaison entre les deux cartes. Ces derniers présentent, de surcroît, l'avantage d'expliquer une plus grande partie de la variabilité de la variable que les provinces.

Tableau 4. Analyse de variance relative à la carte 7 (secteur secondaire)

	Variance intragroupe	Variance intergroupe	Variance totale	Fobs	Rapport des variances intergroupe/totale (%)
<b>BE primaire</b>	460275,71	70129,11	530404,82	1,18	
<b>BE majeur</b>	496391,63	34013,20	530404,82	2,25 **	6,41
<b>Arrondissement</b>	472941,48	57463,35	530404,82	1,55	
<b>Province</b>	512424,81	17980,01	530404,82	2,25	

Sources : Nos calculs

Notations : BE : Bassin d'emploi  
\* : significativité au seuil de 0.05 ; \*\* : significativité au seuil de 0.01

**Tableau 5. Analyse de variance relative à la carte 7 (secteur tertiaire)**

	Variance intragroupe	Variance intergroupe	Variance totale	Fobs	Rapport des variances intergroupe/totale (%)
<b>BE primaire</b>	117884,83	20551,49	138436,32	1,34	
<b>BE majeur</b>	131341,61	7094,72	138436,32	2,30 *	5,12
<b>Arrondissement</b>	125571,24	12865,08	138436,32	1,30	
<b>Province</b>	132829,98	5606,34	138436,32	2,71 *	4,05

Sources : Nos calculs  
Notations : BE : Bassin d'emploi  
\* : significativité au seuil de 0.05 ; \*\* : significativité au seuil de 0.01

### 2.3.2 Tendre vers une répartition plus équitable des richesses

#### • Critère 2.2.1.1. Accès au marché du travail

Dans ce second volet de la finalité 2, les données cartographiées sont généralement présentées à l'échelle communale exclusivement. Néanmoins, les délimitations des bassins d'emploi y sont mises en évidence et interviennent dans l'interprétation des phénomènes observés. De même, les découpages en bassins d'emploi sont utilisés dans les analyses complémentaires présentées sous forme graphique notamment. Nous avons donc jugé utile d'effectuer des analyses de variance sur les variables correspondantes à titre indicatif.

Pour ce qui est de l'indice d'emploi au lieu de résidence (carte 8), toutes les échelles spatiales intermédiaires sont validées par l'analyse de variance (cf. tableau 6). L'effet d'appartenance territoriale est, de plus, systématiquement significatif au seuil d'erreur le plus restrictif. Les parts expliquées sont relativement très élevées allant de 25 % jusqu'à 44 % avec les arrondissements en tête suivis par les bassins d'emploi primaires (dont la part expliquée dépasse les 38 %).

**Tableau 6. Analyse de variance relative à la carte 8**

	Variance intragroupe	Variance intergroupe	Variance totale	Fobs	Rapport des variances intergroupe/totale (%)
<b>BE primaire</b>	13391,85	8286,23	21678,08	4,76 **	38,22
<b>BE majeur</b>	16175,97	5502,10	21678,08	14,46 **	25,38
<b>Arrondissement</b>	12118,91	9559,17	21678,08	10,05 **	44,10
<b>Province</b>	16228,57	5449,50	21678,08	21,57 **	25,14

Sources : Nos calculs  
Notations : BE : Bassin d'emploi  
\* : significativité au seuil de 0.05 ; \*\* : significativité au seuil de 0.01

L'examen des résultats concernant le ratio homme/femme du taux d'emploi (carte 9) prête à des conclusions similaires au terme des tests effectués (cf. tableau 7). Soulignons que le zonage en bassins d'emploi primaires se distingue ici par la plus grosse part de variance expliquée (plus de 37 %).

Tableau 7. Analyse de variance relative à la carte 9

	Variance intragroupe	Variance intergroupe	Variance totale	Fobs	Rapport des variances intergroupe/totale (%)
<b>BE primaire</b>	1,83	1,10	2,93	4,62 **	37,52
<b>BE majeur</b>	2,32	0,62	2,93	11,28 **	20,97
<b>Arrondissement</b>	1,96	0,97	2,93	6,31 **	33,11
<b>Province</b>	2,33	0,60	2,93	16,60 **	20,53

Sources : Nos calculs  
 Notations : BE : Bassin d'emploi  
 \* : significativité au seuil de 0.05 ; \*\* : significativité au seuil de 0.01

Pour ce qui concerne les indices de chômage (cartes 10 et 11a et b), l'analyse de variance autorise, une fois de plus, l'ensemble des partitions de l'espace testées, avec néanmoins une nette avance des découpages par bassins d'emploi primaires ainsi que par arrondissements (cf. tableau 8), en termes de part de variance expliquée.

Tableau 8. Analyse de variance relative aux cartes 10 et 11

	Variance intragroupe	Variance intergroupe	Variance totale	Fobs	Rapport des variances intergroupe/totale (%)
<b>BE primaire</b>	158138,60	129383,57	287522,17	6,30 **	45,00
<b>BE majeur</b>	202577,14	84945,03	287522,17	17,82 **	29,54
<b>Arrondissement</b>	157016,09	130506,08	287522,17	138,97 **	45,39
<b>Province</b>	204244,07	83278,11	287522,17	26,20 **	28,96

Sources : Nos calculs  
 Notations : BE : Bassin d'emploi  
 \* : significativité au seuil de 0.05 ; \*\* : significativité au seuil de 0.01

Enfin, l'analyse relative au ratio femme/homme du taux de chômage (carte 12) démontre de nouveau que l'ensemble des niveaux d'agrégation spatiale passent avec succès le test de validité *ex post* (cf. tableau 9). Elle fait néanmoins apparaître de façon assez marquée la supériorité du découpage par bassins d'emploi primaires (46 % de la variabilité lui est attribué).

Tableau 9. Analyse de variance relative à la carte 12

	Variance intragroupe	Variance intergroupe	Variance totale	Fobs	Rapport des variances intergroupe/totale (%)
<b>BE primaire</b>	35,41	30,27	65,68	6,58 **	46,09
<b>BE majeur</b>	56,23	9,45	65,68	7,14 **	14,38
<b>Arrondissement</b>	49,29	16,38	65,68	4,23 **	24,94
<b>Province</b>	55,43	10,25	65,68	11,88 **	15,60

Sources : Nos calculs  
 Notations : BE : Bassin d'emploi  
 \* : significativité au seuil de 0.05 ; \*\* : significativité au seuil de 0.01

### 2.3.3 Conclusion

Dans l'ensemble des cas étudiés, le niveau d'agrégation correspondant aux bassins d'emploi primaires et/ou majeurs a pu être validé par l'analyse de variance, confortant ainsi nos choix *ex ante* fondés sur l'adéquation des découpages proposés aux phénomènes analysés.

## 2.4 APPLICATION DES TESTS AUX INDICATEURS RÉALISÉS DURANT CETTE SUBVENTION

Au-delà de la validation *ex post* des indicateurs publiés, la démarche précédemment décrite a désormais été appliquée en préalable à toutes nos analyses ultérieures à la publication du TBDT.

Ainsi, les découpages territoriaux proposés pour les 'nouveaux' indicateurs de la finalité 2 (à savoir, ceux élaborés durant la présente subvention 2004-2005) ont été systématiquement soumis à une analyse de variance selon les principes mis en avant *supra*. Subséquemment, seuls les niveaux d'agrégation s'y conformant ont été retenus dans nos analyses (cf. section 5.1 de ce chapitre : *indicateurs réalisés*).

## 3. CLASSIFICATION DES INDICATEURS SELON LE MODELE FD-P-E-I-R

Nous proposons dans cette section de resituer l'ensemble des indicateurs de la finalité 2 sur base du cadre conceptuel du modèle Fd-P-E-I-R (3.3). Mais auparavant, nous tenons à souligner tout l'intérêt d'une telle démarche appliquée à nos indicateurs (3.1) ainsi que les principaux facteurs entrant en jeu dans le cadre de notre finalité (3.2).

Quant aux fondements théoriques et aux principes de base du modèle, ils sont explicités dans le chapitre introductif du présent rapport. Nous invitons donc le lecteur à s'y référer.

### 3.1 INTERET

Le cadre conceptuel du modèle Fd-P-E-I-R a servi de référence pour resituer les indicateurs de la finalité 2 dans une perspective globale et structurante.

La réflexion à partir de ce modèle nous a semblé utile à plus d'un titre.

Au premier degré, elle nous a permis d'identifier de façon précise les équilibres ou déséquilibres entre types d'indicateurs (cf. tableau suivant), ce qui a pu in fine entrer en ligne de compte pour les nouveaux choix de *prioritarisation* (vers moins d'indicateurs d'état). Au second degré analytique, elle nous a permis d'objectiver les facteurs clés entrant en jeu dans la finalité 2, ceux davantage mis en exergue et, à contrario, ceux qui ont moins été approchés à travers la palette d'indicateurs proposée. Elle nous a conduit par là même à identifier pour chaque indicateur envisagé, les capitaux environnementaux, économiques et humains qui sont en jeu, parfois concomitamment, parfois isolément (cf. section 3.2. infra).

Mais au-delà du cadre restrictif de la finalité qui nous préoccupe ici, l'exercice pourra, à terme, après confrontation avec les autres finalités, mieux cerner les ponts à jeter entre les finalités à la faveur d'une meilleure transversalité.

Bien entendu les indicateurs du TBDT n'ont pas été conçus au départ en référence au cadre Fd-P-E-I-R, d'où les ruptures que l'on constate dans les chaînes causales identifiées. Mais, l'identification de ces dernières est, en soi, riche d'enseignements. Cela démontre, s'il en faut, tout l'intérêt d'une telle démarche – soit-elle *a posteriori* – qui nous garde de perdre de vue le but premier de ces indicateurs : des signaux au service de l'aide à la décision (A quoi sert tel indicateur ? Quels en sont les tenants et aboutissants ? Où se situe-t-il dans la chaîne ? Sur quel capital exerce-t-il une influence ? Etc...).

### 3.2 FACTEURS ENTRANT EN JEU DANS LE CADRE DE LA FINALITE 2

Les facteurs clés entrant en jeu dans le cadre de la finalité 2 sont répertoriés sous forme tabulaire ci-après. Une mention du (des) capital (capitaux) concerné(s) y est reportée ainsi que des exemples d'indicateurs prévus dans la structure de notre finalité, à titre illustratif.

#### Les facteurs clés entrant en jeu dans le cadre de la finalité 2

<i>Facteur d'Influence</i>	<i>Principal capital concerné *</i>	<i>Exemple d'indicateur F2</i>
----------------------------	-------------------------------------	--------------------------------

#### FORCES DIRECTRICES

*Activités et processus humains exerçant une influence indirecte sur les capitaux*

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mode de production</li> <li>- Choix technologiques (production à intensité capitaliste / laboriste / à utilisation extensive en ressource terre / énergivore...)</li> <li>- Choix organisationnels (fragmentation / télétravail / flexibilité de l'emploi / sous-traitance / ...)</li> <li>- Choix de localisation (induction mobilité / revitalisation urbaine / mixité / image)</li> </ul>	K env	<p>Consommation d'espace en hectares rapportée au PIB par secteur / branche d'activité</p> <p>Part des industries grandes consommatrices de ressources naturelles dans la VA des industries manufacturières</p> <p>Evolution des surfaces consacrées aux activités économiques en zone d'habitat</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caractéristiques sociodémographiques :</li> <li>- évolution population</li> <li>- niveau d'instruction / qualifications et compétences de la population</li> <li>- niveau de vie (revenu) de la population</li> <li>- Etat de santé la population (travailleurs)</li> </ul>	K hum	<p>Taux d'instruction</p> <p>Formation professionnelle continuée</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- évolution population</li> <li>- niveau d'instruction / qualifications et compétences de la population</li> <li>- niveau de vie (revenu) de la population</li> <li>- Etat de santé la population (travailleurs)</li> </ul>	K hum et éco	<p>Emplois sous contrat de travail atypique en % de la population active occupée (+ évolution)</p> <p>Revenu moyen par habitant ;</p> <p>Ecart interquartile de revenu ;</p> <p>Indice de Gini ; Taux de risque persistant de pauvreté</p> <p>Proportion de travailleurs se déclarant stressés</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caractéristiques « intangibles »</li> <li>- Capital social</li> <li>- Image</li> <li>- Créativité</li> <li>- Dynamisme</li> </ul>	K éco	<p>Estimation des créations nettes d'entreprises (évolution + répartition sectorielle)</p>

#### PRESSIONS

*Effet des activités et processus humains exerçant une influence directe sur les capitaux*

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emissions polluantes / biotope</li> </ul>	K env	Evolution des SAED/SAER : localisation, assainissement et réaffectation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation des capacités de</li> </ul>	K hum	Taux de chômage

production et organisation du travail		Taux de dépendance
- main d'oeuvre non employée		Taux d'emploi à temps partiel involontaire (+ évolution)
- flexibilité		

**ETATS**Situation des stocks (quantité, qualité et répartition géographique)

• Occupation du sol	K env	Evolution des surfaces occupées par les bâtiments à finalité économique
• Marché du travail	K hum	Evolution de l'emploi (salarié / indépendant) Taux d'emploi Indice de localisation
• Production	K éco	Evolution de la VA par secteur d'activité

**IMPACTS**Effets induits par les changements d'état des stocks (effets de la variation d'un stock de capital donné i sur un stock j)

• Effets dus aux variations du capital environnemental	K env → K env et éco	Evolution de l'emploi dans les PAE
- offre en espace aménagé		
• Effets dus aux variations du capital humain	K hum → K éco	Taux de valorisation d'un diplôme universitaire ou supérieur Emplois dans les spin-off Demandes de brevets
- niveau de qualification (supérieur)		
- intégration technologique		
- réinsertion / formation professionnelle	K hum → K hum	Taux d'imprégnation d'emploi des personnes participant à une formation

**RÉPONSES**Interventions pour (ré)orienter les tendances observées en agissant sur les flux ou les stocks de capitaux

• Politique d'aménagement (sectorielle) en termes de...	K env et éco	Accessibilité dans la localisation des activités économiques Evolution de l'offre en ZAE Evolution des SAED/SAER : localisation, assainissement et réaffectation
- mobilité		
- affectation du sol		
- assainissements / réaffectation des friches		
• Politique d'aménagement (globale) :	K éco et hum	Dynamique de l'emploi au sein des pôles du SDER : attractivité et évolution
-structuration volontariste		

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique R&amp;D</li> </ul> - allocation de ressources (R&D)	K hum	<i>Dépense en R&amp;D en % du PIB</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique sociale</li> </ul> - mesure de redistribution - mesure d'activation / formation	K hum et éco	<i>Taux de risque de pauvreté avant et <u>après</u> transferts sociaux</i> <i>Degré d'activation</i>

\* K env : capital environnemental ;  
K éco : capital économique ;  
K hum : capital humain.

### 3.3 LES INDICATEURS DE LA FINALITE 2 SELON LE MODELE

Le tableau suivant reprend pour l'ensemble des indicateurs de la finalité 2 leur nature selon le modèle Fd-P-E-I-R.

[NB : - en caractères **gras** : indicateurs réalisés lors de cette subvention ;  
- en normal : indicateurs réalisés dans la première version du TBDT ;  
- en *italique* : indicateurs encore à réaliser.

#### Classification des indicateurs de la finalité 2 selon le cadre Fd-P-E-I-R

Indicateurs de la finalité 2	Indicateur de force directrice (FD)	Indicateur de pression (P)	Indicateur d'état (E)	Indicateur d'impact (I)	Indicateur de réponse (R)
<b>Objectif 2.1 : « Assurer la croissance de la production de richesses »</b>					
Sous-objectif 2.1.1 : « Localiser de manière optimale les activités économiques »					
Critère 2.1.1.1 : « Occupation du sol et sa rationalisation »					
Evolution des surfaces occupées par les bâtiments à finalité économique			E (K env)		
<i>Consommation d'espace en hectares rapportée au PIB par secteur / branche d'activité</i>	FD (→K env)				
<i>Evolution de l'offre en ZAE</i>			E (k env)		R (mesure sur offre en K env. → K éco)
<i>Evolution des SAED/SAER : localisation, assainissement et réaffectation</i>		P (→K env)			R (réhabilitations → K éco + env)
<i>Accessibilité dans la localisation des activités économiques</i>			E (K éco)		R (→K env + éco)
<i>Evolution des surfaces consacrées aux activités économiques en zones d'habitat</i>	FD (→K env)		E (K env + hum +éco)		
Critère 2.1.1.2 : « Démographie des entreprises »					
<i>Estimation des créations nettes d'entreprises (évolution + répartition sectorielle)</i>	FD (→K éco)		E (K éco)		
Critère 2.1.1.3 : « Dynamique de l'emploi »					
Evolution relative de l'emploi salarié par bassin d'emploi			E (k hum)		
Taux de contribution des bassins d'emplois à la croissance de			E		

l'emploi salarié			(k hum)		
<b>Emploi indépendant : évolution et contribution par bassin d'emploi</b>			E (k hum)		
<b>Dynamique de l'emploi au sein des pôles du SDER : attractivité et évolution</b>			E (hum +éco)		R (statut de pôle → éco + hum)
<i>Evolution de l'emploi dans les PAE (nouvelles inscriptions / créations, transferts, extensions)</i>			E (K éco)	I (env → éco + env)	
Indice de localisation			E (K hum)		
<b>Critère 2.1.1.4 : « Contribution à la croissance de la valeur ajoutée (VA) »</b>					
<i>Evolution de la VA par secteur d'activité</i>			E (K éco)		
<i>Part des secteurs d'activités dans la VA</i>			E (k éco)		
<i>Part des industries grandes consommatrices de ressources naturelles dans la VA des industries manufacturières</i>	FD (→K env)				
<b>Sous-objectif 2.1.2 : « Dynamiser la structure des activités économiques »</b>					
<b>Critère 2.1.2.1 : « Structure selon la taille des établissements »</b>					
<i>Evolution de l'emploi selon la taille des établissements</i>			E (éco+ hum)		
<b>Critère 2.1.2.2 : « Structure sectorielle : Répartition sectorielle »</b>					
<i>Evolution de l'emploi par secteur d'activité</i>			E (éco+ hum)		
<i>Evolution de l'emploi dans le sous-secteur de la logistique</i>			id		
<i>Evolution de l'emploi dans le sous-secteur des services aux entreprises</i>			id		
<b>Critère 2.1.2.3 : « Structure sectorielle : Spécialisations sectorielles »</b>					
<i>Indice de spécialisation sectorielle</i>			E (éco+ hum)		
<b>Sous-objectif 2.1.3 : « Consolider la croissance par l'amélioration de la productivité »</b>					
<b>Critère 2.1.3.1 : « Qualifications et compétences »</b>					
<i>Taux d'instruction</i>	FD (→K hum)				
<i>Taux de valorisation d'un diplôme universitaire ou supérieur</i>				I (K hum → éco)	
<i>Formation professionnelle continuée</i>	FD (→K hum)				
<i>Part des scientifiques et ingénieurs dans la population</i>			E (K hum)		
<b>Critère 2.1.3.2 : « Intégration technologique (recherche et innovation) »</b>					
<i>Scientifiques et ingénieurs occupés dans la R&amp;D pour X habitants</i>				I (K hum → éco)	
<i>Dépense en R&amp;D en % du PIB</i>					R (effort consenti → K éco et hum)



<i>Emplois dans les spin-off</i>				I (K hum → éco)	
<i>Emplois dans les parcs scientifiques</i>				I (K hum → éco)	
<i>Demandes de brevets pour X habitants</i>				I (K hum → éco)	
<i>Scientifiques et ingénieurs occupés dans la R&amp;D pour X habitants</i>				I (K hum → éco)	

**Objectif 2.2 : « Tendre vers une répartition plus équitable des richesses »**
**Sous-objectif 2.2.1 : « Améliorer l'accès au marché du travail et les conditions de travail »**
**Critère 2.2.1.1 : « Accès au marché du travail »**

<i>Taux d'emploi (ventilation chez les groupes fragilisés)</i>			E (K hum)		
<i>Taux de sous-emploi</i>			E (id)		
<i>Taux de chômage (ventilation chez les groupes fragilisés + durée d'inoccupation)</i>		P (→K hum)			
<i>Taux de réserve de main d'oeuvre</i>			E		
<i>Taux de dépendance</i>		P			
<i>Jobless Household (Proportion de personnes vivant dans des ménages sans emploi)</i>		P	E		

**Critère 2.2.1.2 : « Juste rémunération »**

<i>Working Poors (proportion de personnes disposant d'un revenu du travail mais faisant partie d'un ménage confronté au risque de pauvreté)</i>		P	E		
---	--	---	---	--	--

**Critère 2.2.1.3 : « Bien-être au travail »**

<i>Proportion de travailleurs se déclarant stressés</i>	FD (→K hum et éco)				
<i>Risque dépressif chez les travailleurs</i>	id				
<i>Taux d'incidence d'accidents de travail graves standardisé</i>	id				
<i>Taux d'incidence d'accidents mortels standardisé</i>	id				

**Critère 2.2.1.4 : « Flexibilité de l'emploi »**

<i>Emplois sous contrat de travail atypique en % de la population active occupée (et évolution)</i>	FD (→K hum et éco)				
<i>Taux d'emploi à temps partiel involontaire (et évolution)</i>		P (→K hum)			

**Sous-objectif 2.2.2 : « Tendre vers une répartition plus équitable des revenus »**
**Critère 2.2.2.1 : « Réduire les écarts de revenus »**

<b>Revenu moyen par habitant</b>	FD (→K hum et éco)		E (K éco)		
----------------------------------	--------------------------	--	--------------	--	--

<b>Ecart interquartile de revenu et revenu du quartile inférieur</b>	id		id		
<i>Indice de Gini</i>	id		id		
<i>Rapport du salaire moyen des femmes au salaire moyen des hommes</i>	id		id		
<i>Ecart de rémunération selon la situation familiale</i>	id		id		
<i>Indice de cohésion sous-régionale : coefficient de variation de revenu</i>	id		id		
<b>Critère 2.2.2.2 : « Réduire le risque de pauvreté »</b>					
<i>Taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux</i> <i>Taux de risque de pauvreté avant transferts... et après transferts sociaux</i>	FD (→K hum et éco)		E (K hum)		R (K hum)
<i>Taux de risque persistant de pauvreté</i>	Id		Id		
<i>Ecart médian relatif</i>	Id		Id		
<i>Salaire minimum net en % du seuil de risque de pauvreté</i>					R (K hum)
<i>Allocation minimale en % du seuil de risque de pauvreté</i>					R (K hum)
<b>Sous-objectif 2.2.3 : « Enrayer le processus d'exclusion sociale »</b>					
<b>Critère 2.2.3.1 : « Transferts sociaux »</b>					
<i>Evolution du nombre d'allocataires sociaux pour 1000 habitants</i>					R (mesure de redist → K hum et éco)
<i>Revenus provenant de source publique en % du revenu moyen</i>					R (mesure de redist → K hum et éco)
<b>Critère 2.2.3.2 : « Insertion professionnelle »</b>					
<i>Degré d'activation</i>					R (offre de formation / ou autre mesure d'activation) → K hum et éco)
<i>Taux d'imprégnation d'emploi des personnes participant à une formation</i>				I (K hum → K hum)	

En bref, le dénombrement des indicateurs selon leur classification aboutit à la répartition suivante :

**Répartition du nombre d'indicateurs selon la classification du modèle Fd-P-E-I-R**

	<b>Objectif 2.1</b>	<b>Objectif 2.2</b>	<b>Total F2</b>
<b>FD</b>	6	14	20
<b>P</b>	1	5	6
<b>E</b>	19	14	34
<b>I</b>	7	1	8
<b>R</b>	5	6	11

NB: - 17 indicateurs relèvent de deux classifications à la fois ; 1 indicateur relève de trois classifications à la fois.

- Pour ce qui est des seuls indicateurs publiés du TBDT, la répartition est la suivante:  
objectif 2.1 => 5 E; objectif 2.2 => 1E, 1P

## **4. REORIENTATIONS DE LA FINALITE 2 IMPULSEES SUITE AUX AVIS CONSULTATIFS ET AUX GROUPES DE TRAVAIL**

Qu'il s'agisse de questions soulevées au bénéfice du processus d'évaluation - validation des organismes consultés (CRAT, CWEDD et CESRW), de consultations d'experts d'autres organismes tels que l'IWEPS, d'échanges au sein des groupes de travail dédiés à notre finalité, ou encore de réflexions en interne, celles-ci ont fait l'objet de notre plus grande attention (*section 4.1*).

Les conclusions qui en ont émané nous ont permis de proposer des remaniements et d'adapter en conséquence nos travaux de recherche. Ce qui a abouti *in fine* à une relecture critique de notre batterie d'indicateurs proposés, autorisant la redéfinition de l'ordre des priorités établie sur une base objectivée (*section 4.2*).

### **4.1 PRISE EN COMPTE DES AVIS EMANANT DES ORGANISMES CONSULTES, GROUPES DE TRAVAIL ET AUTRES REUNIONS PROPRES A LA FINALITE 2...**

Pour rappel, au cours de cette subvention, un processus d'évaluation - validation du TBDT existant a été mis en place via la consultation de divers organismes d'avis régionaux, nommément la CRAT, le CWEDD et le CESRW.

Il s'agissait, dès lors, de tenir compte de ces avis dans la mesure du possible pour la poursuite de notre travail. Certaines questions soulevées sont davantage spécifiques au volet socio-économique. Elles font, à ce titre, l'objet d'une attention particulière ci-après (*4.1.1*). D'autres questions d'ordre général visent l'ensemble du TBDT ; nous précisons dans quelle mesure et comment elles ont été intégrées dans le cadre de la finalité 2 (*4.1.2*).

Par ailleurs, plusieurs réorientations ont été impulsées suites aux réunions de groupes de travail et autres réunions consacrées aux aspects socio-économiques qui nous préoccupent ici (*4.1.3*).

#### **4.1.1 ... suite à l'avis du CESRW (questions spécifiques)**

Suite à la publication de l'avis du CESRW, la finalité 2 a pris l'initiative, dans une démarche proactive, de contacter le CESRW sans délai, et ce, afin de mieux comprendre et intégrer à l'avenir les remarques plus spécifiques formulées par celui-ci.

Une réunion ciblée sur les indicateurs socio-économiques a eu lieu, à cet effet, le 11 avril 2005<sup>8</sup>. Il en est ressorti essentiellement que les remarques émises se basaient sur les indicateurs réalisés et présentés dans la première version du TBDT, et non pas l'entière de ceux envisagés dans la structure de la finalité 2. Plus particulièrement, le CESRW soulignait que des indicateurs portant sur « *la répartition de la valeur ajoutée, la répartition des entreprises, les pôles de recherche et de développement et la concentration des pôles économiques devraient compléter le document* » (CESRW avis A 758, p3). Ces aspects font tous l'objet d'indicateurs prévus dans le volet consacré à la finalité 2 du TBDT mais n'avaient pas encore été abordés dans la première édition.

Au demeurant, la finalité 2 a pu tenir compte des souhaits exprimés par le Conseil au bénéfice d'une révision de l'ordre des priorités pour la poursuite de l'élaboration des indicateurs. Ainsi, certaines questions, telles que celles relatives aux pôles de développement ou encore à l'emploi indépendant, sont d'ores et déjà traitées via de nouveaux indicateurs présentés dans le présent rapport (voir *section 5.1* du présent chapitre).

#### **4.1.2 ... suite aux avis des divers organismes consultés (questions globales)**

Afin de remplir au mieux leur rôle d'outil d'aide à la décision, il s'agissait notamment d'évaluer, voire de réorienter, les indicateurs proposés à la lumière des divers critères épinglés. Entre réajustements et continuation, voici comment la finalité 2 en a pris acte.

- Vers davantage d'indicateurs dynamiques

→ Une perspective dynamique avait de prime abord été prônée dans le cadre des analyses proposées par la finalité 2, et ce, dans les limites (bien entendu) de la disponibilité de données fiables et comparables dans le temps.

Ainsi les indicateurs de la finalité 2 ont pour la plupart été conçus, réalisés et présentés en tant qu'indicateurs d'évolution. Cette ligne de conduite, d'ores et déjà ancrée, a donc été poursuivie.

- Vers une présentation plus synthétique des indicateurs

→ Dès la présente subvention, la finalité 2 a privilégié une présentation plus synthétique des nouveaux indicateurs élaborés évitant de multiplier les analyses.

Dans cet esprit, nous avons regroupé, chaque fois que la problématique étudiée s'y prêtait, divers indicateurs auparavant scindés en deux. Il en est ainsi des indicateurs portant sur *l'écart interquartile de revenu* et le *revenu du quartile inférieur* fusionnés en un seul indicateur synthétique, ou encore les indicateurs abordant d'une part, *l'évolution de l'emploi indépendant* et d'autre part, la *contribution des bassins d'emploi* à l'emploi total wallon, faisant également l'objet d'une analyse regroupée (cf. *section 5.1. Indicateurs finalisés*).

- Vers moins d'indicateurs dits « d'état » (*critère 1 tableau suivant – section 4.2*)

→ Au bénéfice de la réflexion entamée sur le modèle Forces directrices - Pressions – Etats – Impacts – Réponses (Fd-P-E-I-R) dès le début de cette subvention par l'ensemble de l'équipe SyGIT - TBDT, une démarche visant à mettre davantage en exergue les indicateurs d'impact ou de réponse a été privilégiée par la finalité 2 (cf. *section 3 : application du modèle Fd-P-E-I-R*).

---

<sup>8</sup> La réunion d'échange informelle en question a réuni les chercheurs concernés de la finalité 2 et le représentant de la CESRW désigné pour la question, M. R. Claudot.

Ainsi, ce critère a désormais été pris en compte dans les nouveaux choix de 'prioritarisation' établis pour notre finalité, tels que présentés dans la section 4.2 ci-après.

- Vers une approche plus transversale (*critère 2 ibidem*)

→ Une approche transversale des diverses thématiques abordées au sein du TBDT reste une préoccupation pour l'ensemble de l'équipe SyGIT.

Un travail de déblayage (entamé lors de la précédente subvention) a permis d'identifier les liens potentiels entre notre finalité et les autres finalités du tableau de bord. Il a constitué un des repères pour l'évaluation de nos indicateurs et l'objectivation de nos choix futurs. Il s'agit à terme d'approfondir ces liens et d'en étudier l'opérationnalité.

- Vers un recentrage sur les questions d'ordre territorial (*critère 3 ibidem*)

→ C'est là le propre même d'un tableau de bord dédié au développement territorial. L'ancrage au projet spatial du SDER a donc été - et demeure - à la base de la construction de notre structure, à l'instar des autres finalités du TBDT.

Nonobstant, l'enchevêtrement et la complexité des liens entre les aspects socio-économiques et le développement territorial rendent délicate la délimitation des sujets à couvrir par notre finalité. Mais il n'en reste pas moins que, pour mieux prétendre à devenir un outil d'évaluation du SDER, il est primordial de garder en point de mire ce schéma normatif de structuration de l'espace et de privilégier avant tout les problématiques qui s'y rapportent directement. Il s'agissait donc de passer au crible de ce critère l'ensemble de nos propositions d'indicateurs.

- Vers une meilleure adéquation avec les orientations de politique régionale (*critère 4 ibidem*)

→ Confronter les objectifs fixés par les décideurs publics avec la réalité observée, évaluer si l'on s'en rapproche ou au contraire s'en écarte, jauger le chemin qui reste à parcourir pour les atteindre, ce sont là les fonctions attendues de tout outil d'aide à la décision.

Dans le contexte régional wallon, c'est bien entendu le programme du Contrat d'Avenir Renouvelé de janvier 2005 qui s'est imposé comme référence. Celui-ci a constitué, dès lors, un de nos critères d'évaluation de notre batterie d'indicateurs.

- Vers une approche s'ouvrant à la comparabilité internationale (*critère 5 ibidem*)

→ La Région wallonne ne constitue certes pas un îlot isolé. Resituer son évolution socio-économique dans son contexte suprarégional, européen, voire mondial constitue un repère dont on peut difficilement faire l'impasse. Dès lors, les indicateurs proposés se doivent d'être, autant que faire se peut, comparables sur le plan international.

C'est pourquoi la finalité 2 a toujours privilégié cette ligne de conduite en se référant, notamment, aux indicateurs mis en avant dans les Plans d'actions nationaux (qui tirent leur fondement de lignes directrices européennes, PAN-incl et PAN-emploi). Dans ce même ordre d'idées, il s'agissait également de ne pas négliger les propositions d'indicateurs qui permettraient un positionnement par rapport à d'autres régions, mais dont la mise en œuvre à l'échelle infrarégionale se heurtait à l'indisponibilité de données dans l'état actuel des choses, et ce, aux fins d'activation future de données.

NB : Notons que ces deux derniers points (*critères 4 et 5*) ont été, par ailleurs, maintes fois soulignés lors des divers CAT du thème SyGIT.

### 4.1.3 ...suite aux groupes de travail et autres réunions propres à la finalité 2

Diverses réunions de travail formelles et informelles, en groupe de travail restreint ou élargi, ciblées sur un thème particulier ou couvrant l'ensemble de notre structure, ont balisé nos travaux tout au long de cette subvention 2004-2005<sup>9</sup>.

Sur un plan conceptuel d'orientation globale, ces réunions nous ont permis de conforter, voire de préciser les lignes directrices dégagées lors du processus d'évaluation, épinglées supra (cf. section 4.1.2).

Sur un plan davantage technique, ces réunions nous ont permis de mieux cerner telle ou telle problématique abordée dans nos indicateurs. Le fruit de ces réunions trouve un écho dans les indicateurs finalisés ou approchés durant cette subvention.

## 4.2 CRITERES D'EVALUATION ET REDEFINITION DES PRIORITES

Les orientations détaillées dans la section précédente (4.1) ont pu être synthétisées en autant de critères d'évaluation qui ont servi de grille de lecture de notre batterie d'indicateurs couvrant le volet socio-économique.

En définitive, cette grille nous a également permis d'objectiver les choix qui s'imposent pour une redéfinition de l'ordre des priorités en vue de la poursuite de nos travaux à court terme.

Présentée ci-après, elle récapitule pour l'ensemble des indicateurs de la finalité 2 resitués dans la structure générale, leur congruence par rapport aux cinq critères retenus, à savoir,

- statut Fd-P-E-I-R (critère 1);
- transversalité (critère 2);
- lien SDER et territorialité (critère 3); ;
- lien contrat d'avenir renouvelé (critère 4);
- comparabilité internationale (critère 5).

Par ailleurs, elle reprend à titre indicatif l'état actuel de réalisation des divers indicateurs.

Le nombre de critères rencontrés parmi les cinq y est également reporté. Les observations particulières épinglant notamment les souhaits exprimés par le CESRW sont rappelées.

Enfin l'ordre de priorité qui en émane - tel que proposé sur cette base, révisé et réadapté en groupe de travail, puis avalisé en CAT- est présenté en dernière colonne.

Classées en trois niveaux hiérarchiques de priorité décroissante, nous trouvons *in fine* :

- en priorité 1, les indicateurs couvrant la dynamique de l'emploi dans les pôles du SDER, l'évolution des SAED, ainsi que - sous réserve de disponibilité des données - ceux traitant des ZAE et de la mixité fonctionnelle au sein des zones d'habitat;
- en priorité 2, les indicateurs concernant la dynamique de l'emploi indépendant ;
- et enfin, en priorité 3, les indicateurs des critères relatifs aux qualifications et compétences, aux transferts sociaux et à l'insertion professionnelle.

---

<sup>9</sup> A cet égard, en dehors de Madame B. MERENNE qui a assuré la supervision scientifique globale de nos travaux, nous tenons à remercier toutes les personnes y ayant participé activement et plus particulièrement, Madame C. RUYTERS, Messieurs M. DACHOUFFE, S. JAUMOTTE, M. LAFFUT, D. MORELLE, C. RASUMNY et E. VAN DE GRAAF.

RECAPITULATIF CRITERES DE SELECTION

Indicateurs de la finalité 2	Etat avancement	critère					Lien Contrat d'Avenir Renouvelé	Comparabilité Internationale	Nb de critères rencontrés	Observations	Nouvelles priorités
		1	2	3	4	5					
<b>Objectif 2.1 : « Assurer la croissance de la production de richesses »</b>		Statut FDPEIR	Transversalité (lien autres finalités)	Lien OBJ- SDER	Lien territorialité						
				OBJ V	Contribuer à la création d'emplois et de richesses	Obj1 Accroître la création de richesses et augmenter le taux d'emploi					
Sous-objectif 2.1.1 : « Localiser de manière optimale les activités économiques »						Obj 4 S'inscrire dans une perspective d'amélioration continue du cadre de vie- Obj 5 Assurer un développement territorial équilibré					
Critère 2.1.1.1 : « Occupation du sol et sa rationalisation »						Mesures 1.2 / 5.1/ 5.2 /5.4.					
Evolution des surfaces occupées par les bâtiments à finalité économique	réalisé/ publié	E	4.2.1.1.	x	Dynamique territoriale pour les activités éco						
Consommation d'espace en hectares rapportée au PIB par secteur/branche d'activité		FD	4.2.1.1.	x	Gestion parcimonieuse du sol	p80 III.1.2. (technologies propres / énergies alternatives...)	All	4			
Evolution de l'offre en ZAE		E - R	3.2.4.	x	Dynamique territoriale pour les activités éco	p107. III.5.1. Dynamiser l'aménagement du territoire / renforcer l'attractivité économique de la Wallonie		4	En attente de donnés	priorité 1 sous réserve données (attention : finesse données cadastrales )	
Evolution des SAED/SAER : localisation, assainissement et réaffectation		P - R	4.2.1.1.	x	Gestion parcimonieuse du sol	p73. II.4. assainissement de 100 sites peu pollués et 50 pollués représentant un danger / p109 III.5.2. Assainir les sites d'activités économiques désaffectés	UK	4	Données récemment acquises	priorité 1 sous réserve données	
Accessibilité dans la localisation des activités économiques		E - R	3.1.1.1/	x	Optimisation de			3			

			3.2.2.1 / 3.2.4.		la mobilité						
Evolution des surfaces consacrées aux activités économiques en zones d'habitat		FD - E	3.3.1.	x	Mixité fonctionnelle	p111 III.5.4. <i>Revitaliser les centres urbains</i>		4		priorité 1 sous réserve données	
Critère 2.1.1.2 : « Démographie des entreprises »				V.2 E	<i>encourager la création d'entreprises</i>	Mesure 1.1 (augmenter nombre d'entreprises)					
Estimation des créations nettes d'entreprises (évolution+répartition sectorielle)		FD - E				p 77. III.1.1. <i>Augmenter le nombre d'entreprises en Wallonie</i>	Euro, PanE, OCDEt	3			
Critère 2.1.1.3 : « Dynamique de l'emploi »				V.2	<i>développement des entreprises</i>						
Evolution relative de l'emploi salarié par bassin d'emploi	<i>réalisé/ publié</i>	E		x	Dynamique spatiale au niveau de l'emploi		Euro, Laeken, Lisbonne				
Taux de contribution des bassins d'emplois à la croissance de l'emploi salarié	<i>réalisé/ publié</i>	E									
Emploi indépendant : évolution et contribution par bassin d'emploi	<i>réalisé</i>	E					p 78. III.1.1.1. Augmenter le nombre d'entreprises en Wallonie : soutenir les indépendants	Euro, OCDE, OCDEt, Laeken, Lisbonne	3	demande CESRW	priorité 2
Dynamique de l'emploi au sein des pôles du SDER : attractivité et évolution	<i>réalisé</i>	E	3.1.2.1 / 3.2.2.1	x	Confrontation projet de structure spatiale avec la réalité			2	demande CESRW	priorité 1	
Evolution de l'emploi dans les PAE (nouvelles inscriptions/créations, transferts, extension)		E	3.2.4 / 3.3.1	x	Concentration de l'emploi éco : délocalisation ou pas	p107. III.5.1. <i>Dynamiser l'aménagement du territoire / renforcer l'attractivité économique de la Wallonie</i>		3	En attente de donnés		
Indice de localisation	<i>réalisé/ publié</i>	E	1.1.2.3 / 1.1.2.4 / 3.3.1.	x	Mise en évidence périurbanisation						
Critère 2.1.1.4 : « Contribution à la croissance de la valeur ajoutée (VA)»				V.2							
Evolution de la VA par secteur d'activité		E					Lux, OCDE, All	1	demande CESRW		
Part des secteurs d'activités dans la VA		E					NU	1			
Part des industries grandes consommatrices de ressources naturelles dans la VA des industries manufacturières		FD	4.2.3				Suisse, CES, OCDE, UK, All, NU	3			
Sous-objectif 2.1.2 : « Dynamiser la structure des activités économiques »				V.2		Obj 1 (création richesses)					



Critère 2.1.2.1 : « Structure selon la taille des établissements »											
Evolution de l'emploi selon la taille des établissements		E					All, OCDE	1			
Critère 2.1.2.2 : « Structure sectorielle : Répartition sectorielle »							mesure 1.2 (Développement entreprises et secteurs)				
Evolution de l'emploi par secteur d'activité	réalisé/ publié	E					P80 III.1.2.1 <i>Soutenir le développement des entreprises et des secteurs en stimulant dynamisme des entreprises (nouvelles filières porteuses) + p81 III.1.2.2: en développant une politique industrielle et en modernisant secteurs industriels</i>	All, CES			
Evolution de l'emploi dans le sous-secteur de la logistique		E	3.1.2.1.	x	Prise en compte du sect de la logistique - option V,2 B			2			
Evolution de l'emploi dans le sous-secteur des services aux entreprises		E		x	Favoriser le développement des services aux entreprises - option V,2,C			2			
Critère 2.1.2.3 : « Structure sectorielle : Spécialisations sectorielles »							Mesure 1.2.2 (politique industrielle)				
Indice de spécialisation sectorielle		E		x	Forces et faiblesses régionales selon la structure de production		p81 III, 1.2.2 (reconversion)	2			
Sous-objectif 2.1.3 : « Consolider la croissance par l'amélioration de la productivité »				V.3	miser sur la recherche et l'innovation		Obj 2 Développer les connaissances (enseignement - dépenses R&D - formation continue)				
Critère 2.1.3.1 : « Qualifications et compétences »				V.3 A	pôles d'excellence		Mesure 3.1 (formation & enseignement) mesure 3.2 (Recherche)				priorité 3
Taux d'instruction		FD		x	Développer les pôles d'excellence		P71 II.2. => 85 % des jeunes de 20-24 ans diplôme secondaire supérieur - P 97. III.3.1.4. Investir dans la formation et l'enseignement en augmentant le volume et le niveau de qualification des travailleurs	Euro, OCDEs, Lux, Suisse, PanE, PanI, CES, IDUE, Fin, OCDE, UK, All, OCDEt, IS, Laeken	4		

Taux de valorisation d'un diplôme universitaire ou supérieur		I		x				2		
Formation professionnelle continuée		FD		x			p 72 II.2 => formation continue à 12,5% de la population active - P 97. III.3.1.4. <i>Investir dans la formation et l'enseignement en augmentant le volume et le niveau de qualification des travailleurs</i>	Fr, Euro, Suisse, PanE, PanI, CES, IDDUE, UK, All, Lisbonne	4	
Part des scientifiques et ingénieurs dans la population		E		x			P82. III.1.2.3 : <i>Soutenir le développement des entreprises et des secteurs en misant sur l'innovation et la créativité-</i> p98 III.3.2. <i>Soutenir la recherche fondamentale et la recherche appliquée</i>	Fr, Euro, Suisse, OCDE, NU, Lisbonne	3	
Critère 2.1.3.2 : « Intégration technologique (recherche et innovation) »					V.3 C	valoriser les résultats de la Recherche	Mesure 1.2.3 (innovation) + Mesure 3.2 (recherche)			
Scientifiques et ingénieurs occupés dans la R&D pour X habitants		I		x			P82. III.1.2.3 : <i>Soutenir le développement des entreprises et des secteurs en misant sur l'innovation et la créativité-</i>	CES, All, NU	4	
Dépense en R&D en % du PIB		R		x			P71 II.2. => 3 % du PIB en 2010 (dont 2 % par le privé) - p98 III.3.2. <i>Soutenir la recherche fondamentale et la recherche appliquée</i>	Fr, Euro, Suisse, PanE, CES, IDDUE, Fin, OCDE, All, NU, Lisbonne	4	
Emplois dans les spin-off		I		x		valoriser les résultats de la recherche		OCDEt	4	
Emplois dans les parcs scientifiques		I		x			P82. III.1.2.3 : <i>Soutenir le développement des entreprises et des secteurs en misant sur l'innovation et la créativité-</i>	OCDEt	4	demande CESRW
Demandes de brevets pour X habitants		I		x				Fr, Euro, Suisse, CES, OCDE, All, Lisbonne	4	
<b>Objectif 2.2 : « Tendre vers une répartition plus équitable des richesses »</b>					OBJ V		<i>Obj 3 faire progresser la cohésion &amp; valoriser le capital social</i>			

Sous-objectif 2.2.1 : « Améliorer l'accès au marché du travail et les conditions de travail »				principe de cohésion sociale		obj 1 ... <i>augmenter le taux d'emploi</i> (Lisbonne)			
Critère 2.2.1.1 : « Accès au marché du travail »				V.1 D	développer l'emploi	mesure 1.3 (accès à l'emploi)			
Taux d'emploi (ventilation chez les groupes fragilisés)	<i>réalisé/ publié</i>	E	1.2.1.1.	x	Forces et faiblesses régionales en matière d'emploi	II.1. p70 : taux d'emploi équivalent aux obj. euro en 2010 (+1,5 /an, 70 % et 60 % pour les femmes) - p87 III.1.3. <i>Faciliter l'accès à l'emploi</i>	Fr, Euro, OCDEs, Suisse, PanE, CES, IDDUE, OCDE, UK, OCDEt, Lisbonne		
Taux de sous-emploi		E						0	
Taux de chômage (ventilation chez les groupes fragilisés + durée d'inoccupation)	<i>Réalisé /publié</i>	P	1.2.1.1.	x	Forces et faiblesses régionales en matière d'emploi	p87 III.1.3. <i>Faciliter l'accès à l'emploi</i>	Fr, Euro, OCDEs, Lux, Suisse, PanE, PanI, CES, IDDUE, Fin, OCDE, All, OCDEt, NU, Laeken, Lisbonne		
Taux de réserve de main d'oeuvre		E						0	
Taux de dépendance		P					OCDEs, Lux, CES, IDDUE, Fin, OCDEt	2	
Jobless Household (Proportion de personnes vivant dans des ménages sans emploi)		P - E					Fr, Euro, OCDEs, PanI, IDDUE, UK, IS, Laeken, Lisbonne	2	
Critère 2.2.1.2 : « Juste rémunération »						Mesure 1.3			
Working Poors (proportion de personnes disposant d'un revenu du travail mais faisant partie d'un ménage confronté au risque de pauvreté)		P - E	1.1.1.2. / 1.1.1.3 / 1.2.3.1.			p87 III.1.3. <i>Faciliter l'accès à l'emploi</i>	OCDEs, Suisse, PanE, PanI, UK	4	
Critère 2.2.1.3 : « Bien-être au travail »						Mesure 1.3			
Proportion de travailleurs se déclarant stressés		FD					IDDUE	3	
Risque dépressif chez les travailleurs		FD						2	
Taux d'incidence d'accidents de travail graves standardisé		FD				p87 III.1.3. <i>Faciliter l'accès à l'emploi</i>	Euro, Lux, PanE, IDDUE, UK, Lisbonne	3	
Taux d'incidence d'accidents mortels standardisé		FD	1.2.3.1.				Fr., Euro, Lux, PanE, UK, Lisbonne	4	
Critère 2.2.1.4 : « Flexibilité de l'emploi »									

Emplois sous contrat de travail atypique en % de la population active occupée (et évolution)		FD	3.3.2.2 / 3.3.2.3.			PanE	3		
Taux d'emploi à temps partiel involontaire (et évolution)		P	1.2.1.1. / 3.3.2.2 / 3.3.2.3.			PanE, OCDE, OCDEt	3		
<b>Sous-objectif 2.2.2 : « Tendre vers une répartition plus équitable des revenus »</b>				principe de cohésion sociale	Obj 3 (cohésion & capital social) Obj 6 (égalité)				
<b>Critère 2.2.2.1 : « Réduire les écarts de revenus »</b>									
Revenu moyen par habitant	<i>réalisé</i>	FD - E	1.1.1.2.	Forces et faiblesses régionales en matière de revenus		Fr, Suisse, All, OCDEt	4		
Ecart interquartile de revenu et revenu du quartile inférieur	<i>réalisé</i>	FD - E		Forces et faiblesses régionales en matière de revenus	p 101. II.4.1.3. <i>Protéger et intégrer les personnes défavorisées ou fragilisées en accompagnant les personnes précarisées</i>	Fr, Euro, Suisse, PanI, IDDU, Fin, All, Laeken, Lisbonne	4		
Indice de Gini		FD - E				OCDEs, PanI, NU, Laeken	2		
Rapport du salaire moyen des femmes au salaire moyen des hommes		FD - E	1.2.1.1.		p 75. II.6. <i>Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes vivant en Wallonie</i>	Fr, Euro, OCDEs, Suisse, PanE, IDDU, Fin, NU, Lisbonne	4		
Ecart de rémunération selon la situation familiale		FD - E	1.2.1.1.				2		
Indice de cohésion sous-régionale : coefficient de variation de revenu		FD - E					1		
<b>Critère 2.2.2.2 : « Réduire le risque de pauvreté »</b>					mesure 4.1.3 (intégration)				
Taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux		FD - E				Fr., Euro, OCDEs, Lux, Suisse, PanE, PanI, CES, IDDU, Fin, UK, NU, Laeken, Lisbonne	3		
Taux de risque persistant de pauvreté		FD - E			P101. II.4.1.3. <i>Protéger et intégrer les personnes dévalorisées ou fragilisées en accompagnant les personnes précarisées</i>	Euro, OCDEs, PanI, IDDU, Laeken, Lisbonne	2		
Ecart médian relatif		FD - E					1		
Salaire minimum net en % du seuil de risque de pauvreté		R				Pan I	3		
Allocation minimale nette en % du seuil de risque de pauvreté		R				Pan I	3		

Sous-objectif 2.2.3 : « Enrayer le processus d'exclusion sociale »					Obj 3 (cohésion & capital social)					priorité 3
Critère 2.2.3.1 : « Transferts sociaux »					mesure 4.1 (intégrer personnes défavorisées...)					
Evolution du nombre d'allocataires sociaux pour 1000 habitants					P. 72 II.3. => 1 % de la pop de 15-65 ans bénéficiaire du revenu d'intégration sociale	OCDEs, Suisse, All	3			
Critère 2.2.3.2 : « Insertion professionnelle »					mesure 1.3 <i>Faciliter l'accès à l'emploi</i>					
Degré d'activation					p87 III.1.3. (accompagnement demandeurs d'emploi)	OCDEs, PanE, PanI	3			
Taux d'imprégnation d'emploi des personnes participant à une formation							2			

NU : Indicateurs de développement durable proposés par les Nations Unies

IS : Brainstorming on social indicators, social exclusion indicators, L. Mejer (Eurostat) & J. Shiepers (stat Pays-Bas)

OCDEt : Indicateurs nécessaires pour les examens territoriaux : OCDE

All : A system of sustainability indicators for German Regions, Milbert A., Federal office for building and regional planning, Germany

UK : Indicators of sustainable development, Uk Government

OCDE : OECD Factbook 2005, Economic, Environmental and social statistics

Fin : Finland's sustainable development indicators

IDDUUE : Indicateurs de développement durable pour suivre la mise en œuvre de la stratégie de développement durable de l'UE, M. Almunia, commission des communautés européennes

CES : Troisième rapport sur la cohésion économique et sociale, commission européenne

PanI : Plan d'action national Inclusion sociale 2003-2005, indicateurs

PanE : Plan d'action national pour l'emploi 2004

Suisse : Indicateurs et postulats du développement durable, office fédéral de la statistique, Suisse

Lux : Indicateurs de développement durable pour le Luxembourg

Euro : Indicateurs structurels, Eurostat

OCDEs : Panorama de la société 2002 : indicateurs sociaux de l'OCDE

Fr : Indicateurs nationaux de développement durable, lesquels retenir?, groupe de travail interministériel, France

Lisbonne : Indicateurs de Lisbonne, UE

Laeken : Indicateurs de Laeken, indicateurs dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion sociale, UE

## 5. INDICATEURS REALISES ET EN REFLEXION

Cette section retrace l'état d'avancement actuel des indicateurs de la finalité 2. Tout d'abord, les indicateurs finalisés sont présentés (section 5.1). Ensuite, l'ensemble des indicateurs approchés cette année mais qui n'ont pu être clôturés au terme de cette subvention sont passés en revue (section 5.2).

### 5.1 INDICATEURS FINALISES

Six indicateurs, rassemblés en quatre fiches, ont pu être cartographiés et analysés au cours de cette subvention<sup>10</sup> :

- Revenu moyen par habitant ;
- Ecart interquartile de revenus et revenu du quartile inférieur ;
- Emploi non salarié : évolution et contribution par bassin d'emploi ;
- Dynamique de l'emploi au sein des pôles du SDER : attractivité et évolution.

Ces indicateurs sont ici présentés dans le format TBSDT. Les deux indicateurs de revenus, présentés dans le rapport intermédiaire de mars, ont fait l'objet de quelques amendements.

---

<sup>10</sup> Deux fiches résultent, en effet, de la fusion de deux indicateurs tels que définis à la fin de la subvention précédente.

## Emploi indépendant : évolution et contribution par bassin d'emploi

### Description de l'indicateur :

- A. Croissance relative de l'emploi indépendant par bassins d'emploi en Wallonie
- B. Contribution des bassins d'emploi à l'emploi indépendant total wallon

Deux indicateurs d'état

### Problématique couverte :

Distribution des activités économiques au sein de la Wallonie via l'emploi indépendant

### Cadre et définition de l'indicateur

Comme nous l'avons souligné précédemment, l'emploi est un des meilleurs traducteurs de la répartition des activités économiques. L'analyse de l'emploi salarié (cf. indicateurs 2.1.1.3.A et B) mérite d'être complétée par celle de l'emploi non salarié.

L'emploi non salarié se réfère à l'exercice d'une activité lucrative en dehors de tout lien contractuel de travail avec un employeur. S'alignant sur les subdivisions légales de statut social, on distingue deux grandes catégories : travailleurs indépendants et aidants.

Le dénombrement des indépendants et aidants est basé sur l'affiliation des assujettis à l'Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants (INASTI).

Par « emploi indépendant », nous entendons donc emploi non salarié. Sous le vocable « indépendant », au sens large, sont inclus tant les assujettis en qualité d'indépendant (au sens strict de l'INASTI) que d'aidant.

Pour rappel, l'INASTI définit le travailleur indépendant comme « toute personne physique qui exerce, en Belgique, une activité professionnelle en raison de laquelle elle n'est pas engagée dans les liens d'un contrat de travail ou de statut ». L'aidant désigne, quant à lui, « toute personne qui, en Belgique, assiste ou supplée un travailleur indépendant dans l'exercice de sa profession, sans être engagée envers lui par un contrat de travail »<sup>1 2</sup>.

Indépendants et aidants peuvent exercer une activité à titre principal, complémentaire ou après (l'âge de) la pension.

Sauf indication contraire, notre champ d'analyse se focalisera sur les indépendants et aidants à titre principal et ce, afin d'éviter une double comptabilisation des travailleurs. En effet, les personnes relevant de la catégorie « activité complémentaire » sont sensées

exercer, par ailleurs, une activité salariée au moins à mi-temps<sup>3</sup>.

Notons, en outre, que la répartition géographique de l'emploi indépendant recensé par l'INASTI est basée sur l'adresse officielle de l'assujetti (domicile) ou celle qu'il indique, celle-ci ne correspondant pas systématiquement au lieu d'exercice de l'activité. Il en découle une certaine incertitude quant à l'imputation des activités à un lieu donné et une sensibilité des créations d'emploi effectives aux flux migratoires.

Enfin, précisons que la période de référence sur laquelle se fonde notre analyse s'étend de 1995 à 2002 et ce, afin de préserver une homogénéité des séries statistiques<sup>2</sup>. Néanmoins, les données de 2003 étant disponibles, l'état de la situation pour cette année sera examiné et la tendance annuelle sera également abordée.

<sup>1</sup> INASTI, 2003, Statistique des personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants, pp.4-5.

<sup>2</sup> Précisons que le 1<sup>er</sup> janvier 2003, le statut de conjoint aidant est entré en vigueur, l'enrôlement en tant que conjoint aidant n'étant plus facultatif mais bien obligatoire. Cela entraîne un saut statistique par rapport aux années précédentes, se traduisant par un accroissement du nombre de personnes assujetties et donc répertoriées.

<sup>3</sup> Leur activité peut également être répertoriée à titre complémentaire dans le cas où ces personnes n'exercent plus leur activité salariée principale, mais qu'elles perçoivent néanmoins un revenu de remplacement de la sécurité sociale ou préservent leur droit à la pension.

## Analyse et réflexion

### Quelques repères quant à l'état de la situation actuelle

La répartition des assujettis par nature de l'activité et par région pour les années 2002 et 2003 est respectivement reportée dans les tableaux 1.A. et 1.B..

légèrement par une plus grande proportion d'indépendants à titre principal (79 %).

Rappelons, dès à présent, que notre analyse se focalise uniquement sur les indépendants, sensu lato, à titre principal, ceux-ci totalisant 182 225 travailleurs.

La répartition par sexe des assujettis montre une prépondérance d'hommes avec une proportion de 64 %. Notons cependant que les femmes prédominent à 71 % dans l'emploi en qualité d'aidant, ce qui doit probablement être inhérent à l'affiliation du conjoint aidant.

L'emploi indépendant se distribue entre les différents secteurs d'activités de la façon suivante: 11,8 % dans l'agriculture et dans la pêche, 20,9 % dans l'industrie et l'artisanat, 37 % dans le commerce, 22 % dans les professions libérales et 8,2 % dans les services.

Tab.1.A. Nombre d'assujettis selon la nature de l'activité (et part en %) (2002)

	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Belgique
Titre principal	358989 (73,1)	166381(72,0)	52112 (77,9)	577482 (73,2)
Titre compl.	95201 (19,4)	46027 (19,9)	9691 (14,5)	150919 (19,1)
Après (âge) pension	36928 (7,5)	18625 (8,1)	5102 (7,6)	60655 (7,7)
Total	491118 (100)	231033 (100)	66905 (100)	789056 (100)

Sources : INASTI, 2002

Tab. 1.B. Nombre d'assujettis selon la nature de l'activité (et part en %) (2003)

	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Belgique
Titre principal	399275 (75,0)	182225 (73,6)	55708 (79,0)	637208 (74,9)
Titre compl.	98177 (18,4)	47047 (19,0)	9910 (14,1)	155134 (18,2)
Après (âge) pension	35099 (6,6)	18260 (7,4)	4898 (6,9)	58257 (6,8)
Total	532551 (100)	247532 (100)	70516 (100)	850599 (100)

Sources : INASTI, 2003

En 2003, la Wallonie comptait 247 532 assujettis à l'INASTI, tous régimes confondus, dont 74 % à titre principal, 19 % à titre complémentaire et 7 % après (l'âge) de la retraite. Cette répartition n'est pas très différente de celle de la Flandre ou du royaume (cf tableau 1.B.). La Région bruxelloise se différencie

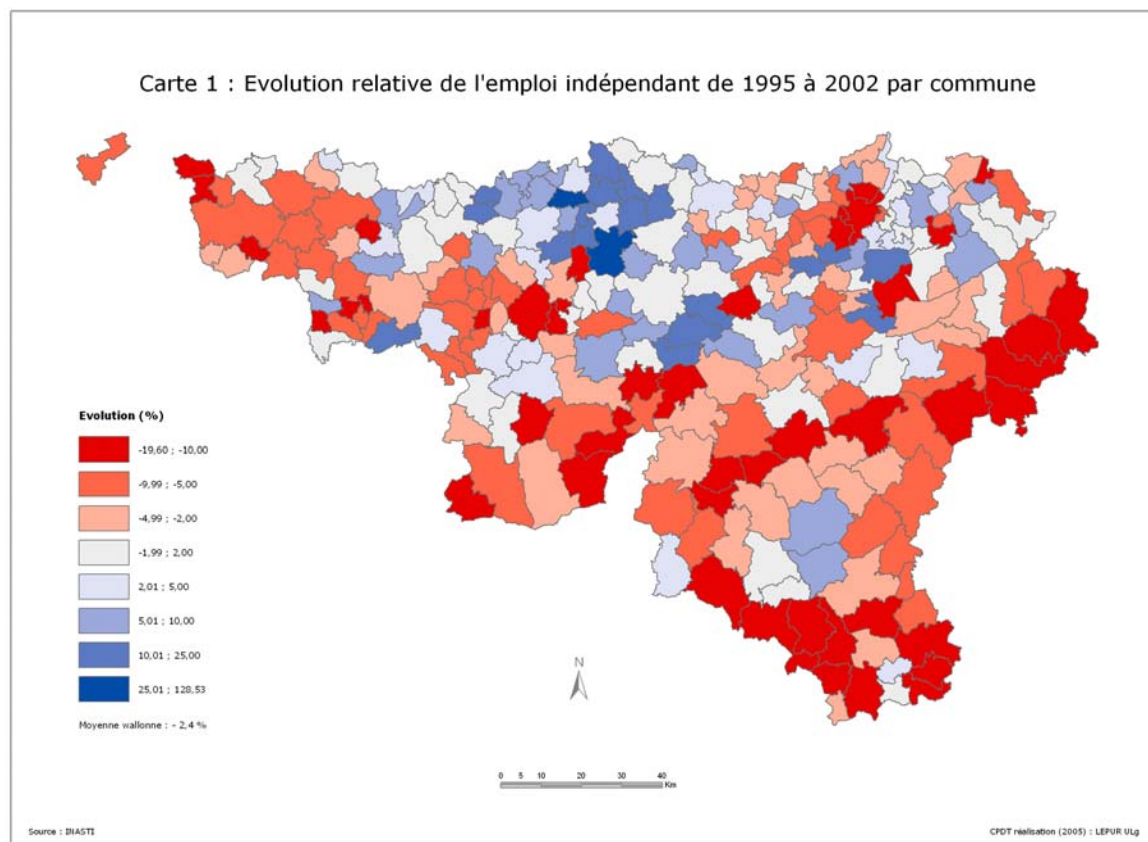
Parmi l'ensemble des assujettis à titre principal, 87 % sont des indépendants et 13 % des aidants. Cette proportion d'aidants a sensiblement augmenté cette année étant donné l'assujettissement obligatoire des conjoints aidants en 2003. En 2002, ces derniers représentaient à peine 0,5 % de l'emploi indépendant total tandis que cette proportion s'élève en 2003 à près de 10 %.

### Evolution de l'emploi indépendant wallon

Entre 1995 et 2002, l'emploi indépendant wallon à titre principal a décru de 2,4 % : de 170 425 travailleurs, il est passé à 166 381. Cependant, la **décroissance n'est pas répartie de façon homogène** à travers toute la Wallonie comme le montre les cartes 1 et 2.

La carte de l'évolution de l'emploi indépendant à l'échelle communale fait apparaître une croissance à la périphérie des grandes villes, traduisant le phénomène de désurbanisation. Cette observation est intimement liée à la qualité des données statistiques. Pour rappel, celles-ci font référence au lieu renseigné par le travailleur affilié, ce qui correspondrait, dans la majorité des cas, au lieu de résidence et non pas au lieu où prend réellement place l'activité économique. Il nous semble donc plus adéquat de travailler à une échelle plus





large, en l'occurrence, celle des bassins d'emploi<sup>4</sup>.

Revenons donc au document cartographique 2. Une croissance nette de l'emploi indépendant s'observe dans les bassins d'emploi primaires des provinces du Brabant wallon et de Namur. La

<sup>4</sup> Les deux niveaux de découpage en bassins d'emploi (primaires et majeurs) ont pu être validés par une analyse de variance.

croissance est particulièrement forte dans les bassins d'Ottignies-Louvain-La-Neuve (+ 44 %) et de Gembloux (+ 35 %), la localisation stratégique entre Bruxelles et Namur n'étant sans doute pas étrangère à ce phénomène. Cette augmentation du nombre de travailleurs indépendants dans ces régions confirme leur dynamisme déjà mis en évidence dans les indicateurs développés précédemment.

Les autres bassins connaissent quant à eux une décroissance plus ou moins forte selon les cas. C'est dans les bassins situés en bordure du territoire wallon (Saint-Vith -13 %, Virton -12 %, Chimay -11 %, Arlon -10 %) qu'elle est la plus manifeste. Remarquons également qu'elle est davantage accusée dans le bassin de Charleroi que dans celui de Liège.

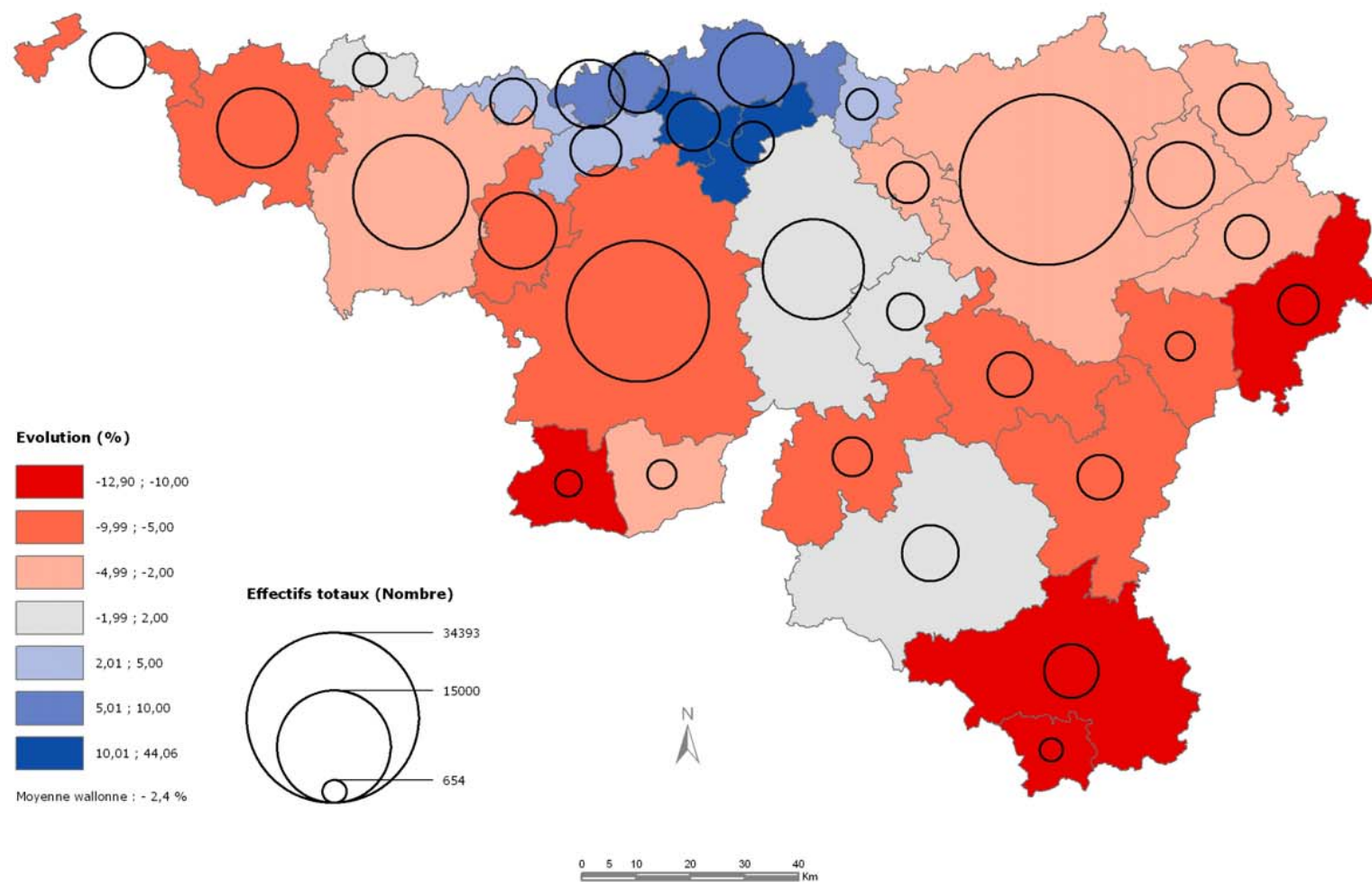
En somme, l'évolution de l'emploi indépendant se distribue selon une **logique centre-périphérie**. Cela ne va pas sans poser quelques questions en matière d'adéquation avec le SDER où le développement de différents pôles est prôné. En effet, l'évolution de l'emploi indépendant reflète plutôt un **développement unipolaire localisé entre les capitales wallonne et bruxelloise**.

### ***Contribution des bassins d'emploi à l'emploi indépendant wallon total et à son évolution***

Le tableau 2 montre, tout d'abord, la répartition de l'emploi indépendant entre les différents bassins d'emploi majeurs en 1995 et en 2002. Les bassins de Liège et Charleroi sont les plus gros pourvoyeurs d'emploi indépendant : à eux seuls, ils totalisent plus de la moitié de l'emploi non salarié wallon. Entre 1995 et 2002, la part de chaque bassin par rapport à l'ensemble de la Wallonie a très peu varié.

Ce tableau permet également de mettre en évidence l'effet de taille des bassins et leur contribution réelle à la décroissance de l'emploi indépendant wallon. En effet,

Carte 2 : Evolution relative de l'emploi indépendant de 1995 à 2002  
et répartition des effectifs en 2002 par bassin d'emploi



Source : INASTI

CPDT réalisation (2005) : LEPUR ULg

Tab 2. Répartition de l'emploi indépendant par bassin d'emploi et évolution

	Nombre de travailleurs (part en %)		Croissance 1995-2002	
	1995	2002	Nombre	Taux (%)
<b>Arlon</b>	10969 (6,4)	10266 (6,2)	-703	-6,4
<b>Braine-l'Alleud</b>	7461 (4,4)	8008 (4,8)	547	7,3
<b>Charleroi</b>	37605 (22,1)	35366 (21,3)	-2239	-6,0
<b>Liège</b>	53309 (31,3)	51134 (30,7)	-2175	-4,1
<b>Mons</b>	29322 (17,2)	27882 (16,8)	-1440	-4,9
<b>Namur</b>	19504 (11,4)	19770 (11,9)	266	1,4
<b>Wavre</b>	12255 (7,2)	13955 (8,4)	1700	13,9
<b>Wallonie</b>	170425 (100)	166381 (100)	-4044	-2,4

Sources : INASTI, 1995 et 2002

cette **contribution** (qui se traduit ici par l'évolution en nombre absolu d'indépendants) ne va **pas toujours de paire avec le taux de croissance** constaté au sein des bassins. Ainsi, un 'grand' bassin dont la décroissance est moins importante que celle observée dans un bassin de plus petite taille peut avoir un poids plus important dans la contribution à la décroissance. Tel est le cas du bassin de Liège par rapport à Arlon ; celui de Liège connaît une décroissance de 4,1 %, ce qui le place devant Mons, Charleroi et Arlon alors qu'en valeur absolue, il se situe en deuxième position, avec une perte de 2175 travailleurs.

Les bassins qui concentrent une **part importante de la population et de l'emploi** (Liège, Mons, Charleroi) **contribuent à la décroissance wallonne**. Soulignons que c'est le bassin de Charleroi qui y contribue le plus : sur

sept ans, il a connu la suppression de 2239 emplois non salariés. Epinglons également la position d'Arlon particulièrement défavorable, affichant le taux de croissance le plus bas.

En revanche, **trois bassins contribuent à endiguer le déficit wallon** : Wavre (croissance de près de 14 %, soit + 1700 indépendants), Braine-l'Alleud (7 %) et de Namur (1 %).

Globalement, un parallèle semble pouvoir être dressé entre la **décroissance** de l'emploi indépendant et la situation en **zones rurales** et, dans une moindre mesure, dans les régions dont le passé fut dominé par l'**industrie lourde**. Ce lien semble se confirmer au vu de l'évolution des différentes branches d'activités. Entre 1995 et 2002, le nombre de travailleurs indépendants a décliné de près de 12 % dans le secteur de l'agriculture et de la pêche et de 3 % dans l'industrie. Les régions qui présentent les proportions les

plus élevées d'emploi indépendant dans l'agriculture sont aussi celles qui sont souvent caractérisées par les décroissances relatives les plus fortes. Ces deux effets se conjuguent et l'évolution de l'emploi dans ce secteur contribue donc fortement à l'évolution de l'emploi indépendant total dans ces régions.

Dans les bassins de Liège, Mons, Charleroi, c'est surtout la disparition d'emplois dans les secteurs industriel et commercial qui participe à l'évolution négative de l'emploi indépendant. Enfin, relevons que, de façon générale, ce sont les professions libérales qui contribuent le plus positivement à l'évolution de l'emploi indépendant.

#### **Parallèle avec l'emploi salarié**

La comparaison de l'emploi indépendant avec l'emploi salarié doit s'assortir de nombreuses précautions en raison des différences entre les deux séries de données (évolution sur un laps de temps différent, lieu de résidence versus lieu de travail, travailleurs versus postes de travail...). Néanmoins quelques grandes tendances peuvent être dégagées (cf. tableau 3).

La répartition de l'emploi entre les différents bassins d'emploi majeurs est fort similaire, que l'on considère l'emploi indépendant ou salarié. Les bassins de Liège, Charleroi et Mons, qui composent le sillon industriel wallon, sont cependant caractérisés par une plus faible contribution à l'emploi wallon pour ce qui

**Tab 3. Répartition et évolution de l'emploi salarié et indépendant**

	Part emploi salarié (2001)	Part emploi indépendant (2002)	Evol. emploi salarié 93-01 (%)	Evol. emploi indép. 95-02 (%-)
<b>Arlon</b>	5,6	6,2	11,9	-6,4
<b>Braine-l'Alleud</b>	3,3	4,8	12,4	7,3
<b>Charleroi</b>	23,3	21,3	4,4	-6
<b>Liège</b>	33,3	30,7	6,9	-4,1
<b>Mons</b>	17,4	16,8	8,2	-4,9
<b>Namur</b>	11,5	11,9	12,2	1,4
<b>Wavre</b>	5,7	8,4	34,5	13,9
<b>Wallonie</b>	100	100	8,8	-2,4

Sources : INASTI 1995-2002, ONSS 1993-2001

est de l'emploi non salarié, par rapport à l'emploi salarié. A l'inverse, les autres bassins, et surtout celui de Wavre, concentrent plus d'emplois non salariés que salariés.

En termes d'évolution, nous noterons que, si l'emploi salarié total wallon connaît une certaine croissance (8,8 %) sur la période 1993-2001, il n'en est pas de même pour l'emploi indépendant sur la période 1995-2002 (-2,4 %).

Au niveau sous-régional, certaines similitudes sont observables entre emploi salarié et indépendant. Ainsi, dans les deux cas, les bassins majeurs de Wavre, Braine-l'Alleud et Namur constituent le trio de tête tandis que Mons, Charleroi et Liège occupent le bas du classement. Le bassin d'emploi d'Arlon occupe des positions fort différentes selon le critère retenu : la croissance de l'emploi salarié est loin d'être négligeable dans ce bassin (près de 12 %), mais il présente la plus forte décroissance relative en ce qui

concerne l'emploi indépendant (perte de plus de 6 %).

#### ***Et quelle tendance pour 2003 ?***

Entre 2002 et 2003, le nombre de travailleurs indépendants à titre principal en Wallonie a crû de 9,5 %, passant de 166 381 à 182 225. Ces chiffres ne découlent cependant pas d'un sursaut de croissance ; ils résultent de l'affiliation obligatoire des conjoints aidants en 2003. En effet, le nombre d'aidants a plus que triplé en un an (de 7385 à 24226). Le nombre d'indépendants au sens strict continue, quant à lui, de diminuer (-0,67 %). La situation ne semble donc guère se redresser.

#### **Enjeux et perspectives**

Le bilan tiré de l'analyse de l'emploi indépendant wallon semble plutôt défavorable : ce dernier connaît globalement une décroissance (-2,4 % entre 1995 et 2002), qui est souvent plus accentuée dans les régions qui sont les

moins favorisées au regard d'autres critères caractérisant le marché du travail (bassins d'emploi de Saint-Vith, Virton, Chimay, Arlon, Mouscron...). A l'inverse, la situation paraît plutôt florissante dans le Brabant wallon et les entités voisines.

Cette évolution est à mettre en parallèle avec celle de la structure de l'économie. Les plus fortes décroissances sont généralement observées dans les zones à prédominance agricole ; ce secteur montre la plus forte diminution relative. Les pertes observées dans l'industrie, particulièrement dans les régions caractérisées par un passé industriel, et la fermeture du petit commerce indépendant ne sont pas à négliger. Quel que soit le secteur d'activité, ces résultats témoignent probablement de la difficulté de survie des petits indépendants face aux géants des multinationales.

N'oublions pas que l'activité indépendante constitue un baromètre du dynamisme de l'économie en reflétant la confiance des investisseurs. A ce titre, les constats de déperdition de l'activité indépendante mis en évidence, ici et là, sont autant de signaux d'alarme à considérer avec la plus grande attention.

Description technique de l'indicateur			
<b>Echelle spatiale :</b> commune et bassin d'emploi primaire			
<b>Fréquence de mise à jour :</b> annuelle			
<b>Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution : Rapport entre l'évolution du nombre de travailleurs indépendants à titre principal (indépendants + aidants) entre <math>t_0</math> et <math>t_1</math> (en nombres absolus) et le nombre de travailleurs de départ (<math>t_0</math>)</li> <li>• Part des bassins d'emploi dans l'emploi indépendant wallon total : rapport entre le nombre de travailleurs indépendants à titre principal (indépendants + aidants) au sein d'un bassin d'emploi par rapport à ce nombre pour l'ensemble de la Wallonie</li> </ul>			
<b>Cartographie :</b> Discrétisation par seuils observés			
<b>Donnée(s) nécessaire(s) :</b>	<b>Origine des données :</b>	<b>Echelle des données :</b>	<b>Mise à jour des données:</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répartition des assujettis au statut social des travailleurs indépendants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• INASTI</li> </ul>	commune	annuelle
<b>Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de travailleurs et non pas postes de travail</li> <li>• Rupture dans la série entre 1994-1995 (répartition différente) et à partir de 2003, comptabilisation des conjoints aidants</li> <li>• Statistiques au 31 décembre, personnes affiliées pendant un trimestre au moins et dont l'affiliation courait au moins jusqu'à cette date</li> <li>• Répartition au lieu renseigné par l'affilié (généralement lieu de résidence) → pas d'information sur le lieu où l'activité prend réellement place</li> <li>• Intégration dans les statistiques de certaines personnes qui n'exercent plus d'activité indépendante mais qui sont maintenues dans le régime pour conserver le droit aux prestations</li> </ul>			

## Dynamique de l'emploi au sein des pôles du SDER : attractivité et évolution

### Description de l'indicateur :

Taux d'attractivité dans les pôles retenus dans la structure spatiale du SDER et évolution de l'emploi salarié en leur sein

Indicateur d'état/réponse

### Problématique couverte :

Traduire la distribution des activités économiques au sein des pôles wallons via l'emploi → Evaluation de la fonction polarisatrice des pôles en termes d'emploi

### Cadre et définition de l'indicateur

#### Du projet...

Dans son projet de structure spatiale pour la Wallonie, le SDER préconise notamment de « renforcer le rôle moteur des pôles urbains et ruraux sur les plans économique, culturel et social » (SDER, 3<sup>ème</sup> partie, p.185). Le statut de « pôle » acquis par les entités concernées est présumé s'accompagner d'aménagements en vue d'améliorer leur structure d'accueil, de mettre en avant leurs atouts spécifiques, de favoriser la mixité des fonctions en leur sein..., bref d'accroître leur attractivité afin d'en faire de véritables leviers de développement.

D'un point de vue géographique, les pôles sont « des lieux qui attirent fortement les investissements, les activités et la

population, et qui, en retour, influent sur l'espace environnant »<sup>1</sup>. En s'organisant en maillage, ils peuvent servir d'appui pour structurer la Région et organiser les relations villes-campagnes. Notons que le statut de pôle pourrait, intrinsèquement, contribuer à consolider, voire construire, une identité, une nouvelle image.

Mais entre le projet directeur, de portée normative, proposé dans le SDER et sa traduction concrète sur le terrain, qu'en est-il ? Plus particulièrement, quel rôle jouent les entités promues en pôles dans la dynamique économique en termes d'emploi<sup>2</sup>? Depuis la mise en œuvre du projet spatial du SDER, les pôles en question contribuent-ils davantage à cette dynamique ?

#### ... à son objectivation

C'est à ces questions que l'indicateur va s'attacher à répondre, et ce, dans une perspective d'objectivation de la fonction polarisatrice des pôles et de leur dynamique.

- Pour ce faire, une première hypothèse de travail a dû être posée concernant la délimitation géographique des pôles ou, en d'autres termes, leur composition. En effet, le SDER ne définit pas les communes ou ensembles de communes

qui constituent les pôles. Tout au plus nous fournit-il une carte où les pôles sont matérialisés par des cercles de taille variable. La délimitation des pôles a, dès lors, été opérée sur base d'un document informel émanant de la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT)<sup>3</sup>. La correspondance entre chaque pôle du SDER et la(les) commune(s) qui le compose est reproduite dans le tableau 1.

La plupart des pôles correspondent à la commune du même nom. Toutefois, certains pôles (les grandes villes wallonnes) sont assimilés à l'agglomération et sont donc constitués d'un regroupement de communes. Les pôles de Namur et de Tournai sont composés d'une seule commune, à l'image de leur agglomération. Ceux de Braine-l'Alleud et Waterloo, bien que faisant partie de l'agglomération bruxelloise, sont considérés comme pôles à part entière.

<sup>1</sup> Lévy J., Lussault M. (sous la direction de), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin

<sup>2</sup> Soulignons que dans le cadre de notre champ d'analyse, seule la fonction emploi sera examinée. Plusieurs autres angles d'analyse pourraient être abordés par ailleurs (attractivité des services, des paysages remarquables...).

<sup>3</sup> Document fourni par Mr Y Delforges (représentant la CRAT au sein de notre Comité d'accompagnement thématique).

**Tab. 1. Composition des pôles**

Pôle	Communes qui composent le pôle
La Louvière	La Louvière, Chapelle-lez-Herlaimont, Manage, Morlanwelz
Liège	Liège, Engis, Ans, Beyne-Heusay, Chaudfontaine, Fléron, Herstal, Oupeye, Saint-Nicolas, Seraing, Soumagne, Grâce-Hollogne, Flémalle
Charleroi	Charleroi, Châtelet, Courcelles, Farciennes, Montigny-le-Tilleul
Mons	Mons, Boussu, Dour, Frameries, Quaregnon, Colfontaine
Verviers	Dison, Pepinster, Verviers

Source : CRAT (document informel)

• Une autre information utile concerne le type de pôle. En effet, le SDER fait référence à différents types de pôles, variables par leur taille mais aussi par les rôles spécifiques qu'ils ont à jouer. Explicite à cet égard, c'est la carte du SDER (p. 52) qui a servi de référence à notre analyse<sup>4</sup>. Celle-ci permet notamment de distinguer le statut des divers pôles en fonction de leur taille :

- pôle majeur
- pôle régional (y compris capitale régionale)
- pôle
- pôle d'appui en milieu rural

Les 58 pôles wallons définis dans le SDER se répartissent comme suit :

<sup>4</sup> Des différences sont en effet observées en comparaison avec le document qui a servi à la délimitation des pôles. Ainsi, dans ce dernier document, Tournai, La Louvière et Verviers apparaissent comme des pôles régionaux alors que dans le SDER, seul Mons a ce statut. De même, Bastogne, considéré comme pôle dans le SDER, entre dans la catégorie des pôles d'appui en milieu rural dans le premier document.

**Tab. 2. Typologie des pôles**

<b>Pôle majeur</b>	Charleroi, Liège
<b>Pôle régional</b>	Namur, Mons
<b>Pôle</b>	Braine-l'Alleud, Waterloo, Wavre, Ottignies-Louvain-La-Neuve, Nivelles, Tubize, Mouscron, Ath, Enghien, La Louvière, Braine-le-Comte, Soignies, Binche, Tournai, Huy, Waremme, Visé, Eupen, Spa, Malmédy, Stavelot, Verviers, Ciney, Dinant, Gembloux-sur-Orneau, Arlon, Aubange, Marche-en-Famenne, Bastogne
<b>Pôle d'appui en milieu rural</b>	Jodoigne, Comines, Lessines, Leuze-en-Hainaut, Thuin, Beaumont, Chimay, Hannut, Herve, Saint-Vith, Durbuy, Vielsalm, La Roche-en-Ardenne, Saint-Hubert, Libramont-Chevigny, Bertrix, Neufchâteau, Bouillon, Virton, Couvin, Philippeville, Florennes, Walcourt, Beauraing, Rochefort

Source : SDER

La composition et la typologie des pôles étant définies, l'évaluation de la fonction polarisatrice des entités identifiées a pu se fonder sur deux principaux critères :

- l'évolution de l'emploi salarié (i) et
- le taux d'attractivité (ii).

(i) L'évolution de l'emploi, sur la période 1993-2001, a été abordée via deux paramètres : d'une part, l'évolution du nombre d'emplois au sein du pôle (exprimée en taux de croissance), et d'autre part, l'évolution de la part de l'emploi dans le pôle par rapport à l'emploi

total du bassin qui le contient (exprimée en différence)<sup>5</sup>.

(ii) Le taux d'attractivité du pôle correspond au rapport entre le nombre de personnes exerçant un travail à l'intérieur de ce pôle (qu'elles y résident ou non) et la population active occupée du pôle (qu'elle y travaille ou non). En d'autres termes, il constitue le rapport entre le nombre de travailleurs entrant dans la commune (y compris ceux qui y résident) et le nombre de travailleurs qui en sortent (y compris pour travailler dans cette commune). Ce calcul repose sur la matrice des navettes de travail établie par l'INS suite au recensement de 1991, les données de 2001 n'étant pas à ce jour à notre disposition<sup>5</sup>.

Par ailleurs, deux critères subsidiaires ont été utilisés pour traduire la concentration de l'emploi au sein des pôles : la densité d'emploi et l'indice de localisation par rapport au bassin d'emploi qui le contient. Ils ont été retenus du fait qu'ils présentent l'avantage de reposer sur des données plus récentes.

<sup>5</sup> Il aurait été intéressant de dresser l'évolution du taux d'attractivité du pôle, mais seules les données du recensement de 1991 sont actuellement rendues disponibles. Soulignons que notre analyse mériterait d'être réactualisée dès que les données de 2001 seront rendues disponibles. D'autant plus qu'en 1991, le SDER n'avait pas encore vu le jour et les pôles n'étaient par conséquent pas définis.

## Analyse et réflexion

### **Evolution : vers une dynamique de renforcement de la structure spatiale du SDER?**

Sur la période 1993-2001, l'emploi salarié wallon a crû en moyenne de 8,8%. Dans l'ensemble, cette croissance s'est réalisée **davantage** dans les territoires **hors pôles** que dans les limites des pôles définis par le SDER: 12,7% contre 7,7%. Cependant, ces derniers contribuent à la croissance de l'emploi wallon à concurrence de 68,8 %. En d'autres termes, si leur taux de croissance montre des signes de faiblesse, leur **participation à la croissance** totale demeure **prépondérante**.

Examinons à présent plus en détail la dynamique observée au sein même des pôles du SDER.

En croisant les deux paramètres d'évolution retenus (croissance de l'emploi dans les pôles et part relative des pôles), nous voyons se dégager **trois grands groupes** de pôles, tel qu'illustré par le graphique suivant.

- Les pôles qui présentent une évolution positive sur les deux critères (quadrant I). Globalement, l'évolution des divers pôles en question semble favorable, marquée par un **net renforcement** de leur position polarisatrice attendue.

Cette catégorie concerne un peu plus de la moitié des pôles du SDER. On y retrouve différents types de pôles : un pôle régional (Mons) des pôles (comme Wavre,

Ottignies-Louvain-La-Neuve, Braine-l'Alleud, Bastogne, Enghien, Tubize ...), et des pôles d'appui en milieu rural (tels que Saint-Vith, Virton ou Comines...).

Notons que la majorité des pôles caractérisés par un renforcement de la concentration de l'emploi par rapport aux bassins d'emploi se situent en bordure du territoire wallon (à l'exception de Marche-en-Famenne et Ottignies). L'effet frontalier aurait donc un effet non négligeable sur le renforcement des pôles.

- Les pôles qui présentent une croissance positive de l'emploi mais dont la part relative du pôle par rapport au bassin d'emploi a décréu (quadrant II). En d'autres termes, **la croissance a été plus forte hors pôle(s)** qu'au sein de leur bassin. Cette position nettement plus **mitigée** que celle du premier groupe appelle davantage de questionnements quant à la fonction qui leur est dévolue.

Dans cette catégorie, on compte 18 pôles de tous types parmi lesquels on retrouve Liège, Namur, Mouscron, Nivelles, Waterloo, Jodoigne...

Un transfert de dynamique semble parfois se dessiner entre certains pôles appartenant au même bassin. Il en est ainsi du bassin d'emploi de Braine-l'Alleud où l'on constate un saut de + 4,2 points de pourcentage pour le pôle de Braine-l'Alleud, alors que le pôle de Waterloo connaît une perte de - 3,7 points de pourcentage.

- Les pôles qui voient à la fois leur taux de croissance et leur part relative diminuer

(quadrant III). Un **décalage** est **manifeste** entre les tendances observées dans ces pôles et le rôle qui leur est assigné dans le projet du SDER. L'évolution de ces pôles dans une optique du renforcement de la polarisation est donc clairement défavorable. A ce titre, c'est sur ces pôles qu'il convient de focaliser l'attention des décideurs publics.

Appartiennent à ce groupe huit pôles, nommément : Charleroi, Rochefort, Vielsalm, la Roche-en-Ardenne, Leuze-en-Hainaut, Verviers, Binche, Braine-le-Comte.

### **Etat de la polarisation vue à travers le taux d'attractivité...**

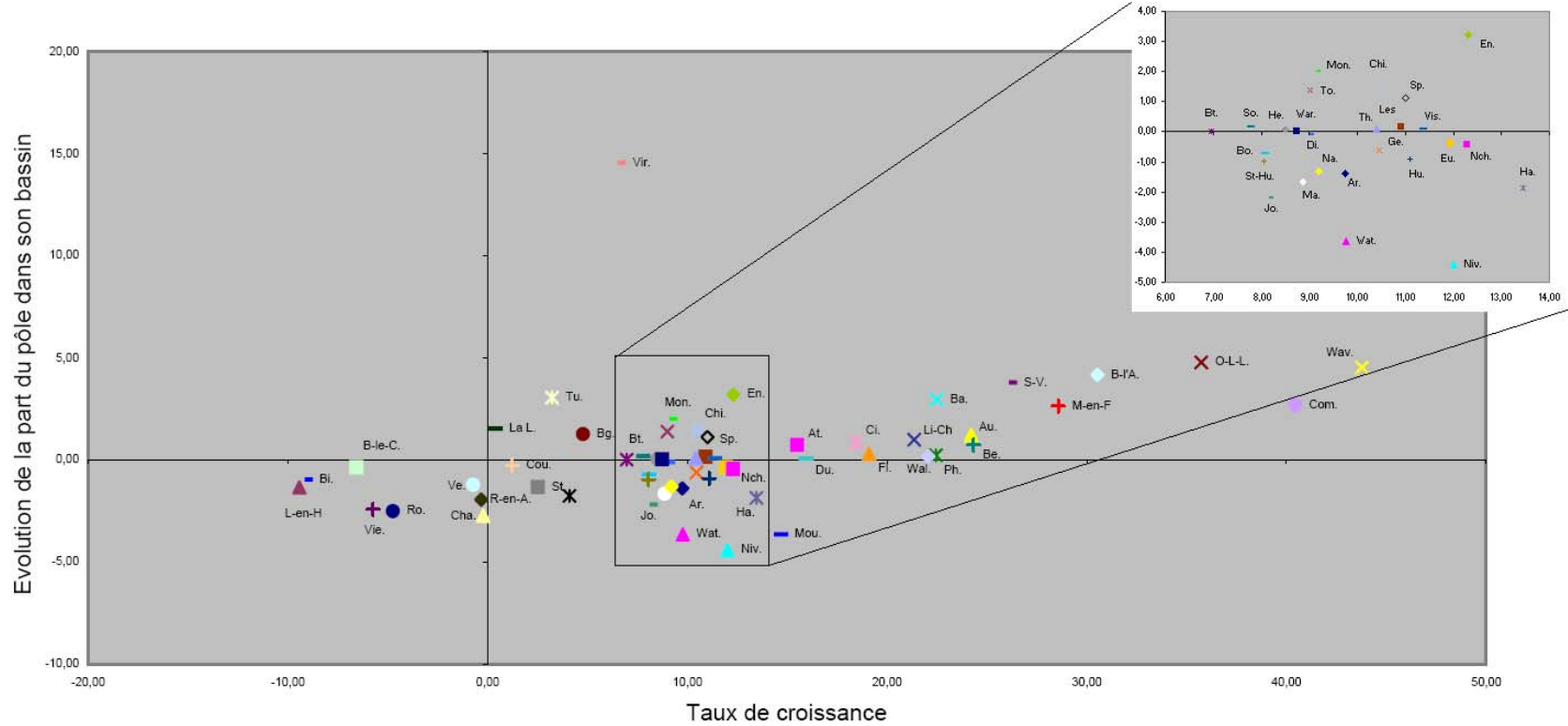
Les 58 pôles définis dans le SDER **concentrent 77,6 %** de l'emploi total wallon. Ils peuvent être répartis en deux catégories selon qu'ils présentent un taux d'attractivité inférieur ou supérieur ou égal à un.

• Comme le montre la carte 1, vingt-trois d'entre eux ont un taux d'attractivité inférieur à 1, ce qui témoigne d'une faible polarisation.

En queue de peloton, on retrouve, dans un ordre croissant : Walcourt, Thuin, Binche, Beaumont et Durbuy. Remarquons qu'il s'agit de pôles d'appui en milieu rural, à l'exception de Binche et que ces 5 pôles présentent un taux d'attractivité inférieur à 0,8.

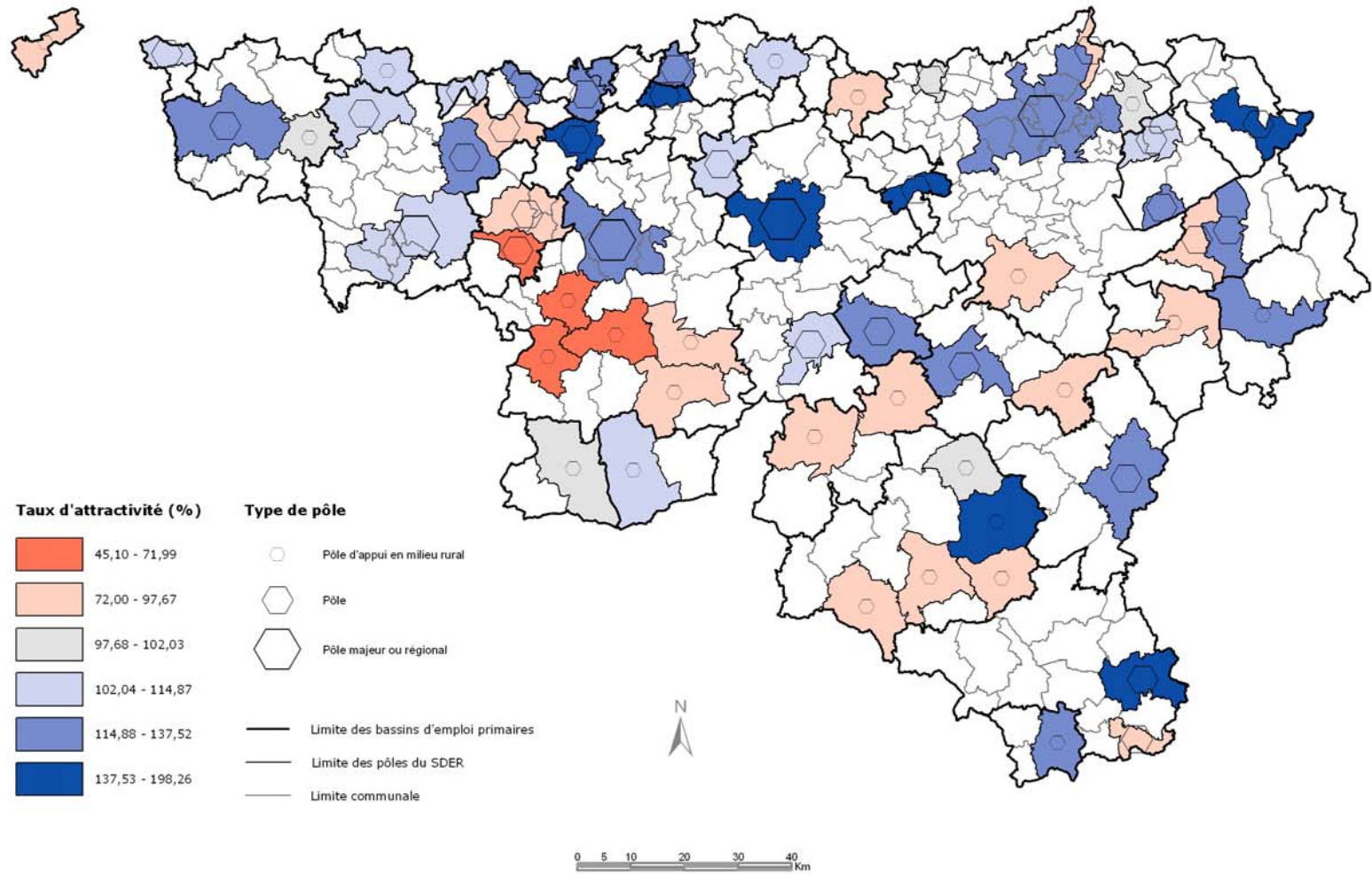


Evolution de l'emploi dans les pôles du SDER de 1993 à 2001  
(taux de croissance et part dans le bassin primaire d'appartenance)



- |                      |                       |                       |                     |                    |
|----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|--------------------|
| ◆ Arlon              | ■ Ath                 | ▲ Aubange             | × Bastogne          | × Beaumont         |
| ● Beauraing          | + Bertrix             | ■ Binche              | — Bouillon          | ● Braine-l'Alleud  |
| ■ Braine-le-Comte    | ▲ Charleroi           | × Chimay              | × Ciney             | ● Comines          |
| + Couvin             | — Dinant              | — Durbuy              | ◆ Enghien           | ■ Eupen            |
| ▲ Florennes          | × Gembloux-sur-Orneau | × Hannut              | ● Herve             | + Huy              |
| — Jodoigne           | — La Louvière         | ◆ La Roche-en-Ardenne | ■ Lessines          | ▲ Leuze-en-Hainaut |
| × Libramont-Chevigny | × Liège               | ● Malmédy             | + Marche-en-Famenne | — Mons             |
| — Mouscron           | ● Namur               | ■ Neufchâteau         | — Saint-Vith        | — Nivelles         |
| × Philippeville      | ● Rochefort           | + Saint-Hubert        | × Tournai           | — Nivelle          |
| ◆ Spa                | ■ Stavelot            | — Virton              | — Visé              | — Waterloo         |
| — Verviers           | ▲ Vielsalm            | × Wavre               |                     |                    |
| ■ Waremme            | ▲ Waterloo            |                       |                     |                    |

### Taux d'attractivité des pôles du SDER (1991)



Source des données : Recensement 1991, INIS

CPDT réalisation (2005) : LEPUR ULg

La plupart des pôles qui ont un taux d'attractivité inférieur à 1 sont des pôles d'appui en milieu rural. Cela n'est toutefois pas vrai pour tous. Certains ont un statut de pôles à l'instar de Binche, Stavelot, Visé, Braine-le-Comte, Aubange, La Louvière et Waremme.

Epinglons le cas du pôle de la Louvière qui est caractérisé par un taux d'attractivité de 0,98. Si l'on s'intéresse uniquement à la commune de La Louvière, on s'aperçoit que son taux d'attractivité s'élève à 1,13 affirmant de façon plus tranchée une fonction effective de pôle. Le choix de l'agglomération comme limite du pôle ne semble pas correspondre, dans ce cas, à la réalité observée.

- Le top 5 des pôles en termes d'attractivité est constitué, en ordre décroissant par Ottignies-Louvain-La Neuve, Nivelles, Huy, Arlon et Libramont-Chevigny. Si les quatre premiers ont statut de pôle selon le SDER, le dernier compte parmi les pôles d'appui en milieu rural à l'instar de Saint Vith ou Virton qui se distinguent également par des taux d'attractivité particulièrement élevés (s'échelonnant de 1,53 pour Libramont à 1,15 pour Virton).

Les pôles majeurs et régionaux présentent tous, quant à eux, des taux d'attractivité supérieurs à 1 en adéquation avec leur statut de pôle (Mons : 1,09 – Liège : 1,24 – Charleroi : 1,31 – Namur : 1,46, taux élevé probablement lié aux emplois induits par le statut de capitale régionale).

D'un point de vue spatial, on remarque que les pôles qui exercent une **forte attractivité** occupent deux localisations privilégiées : dans les **régions frontalières** et sur **l'axe reliant Bruxelles à Luxembourg**. Les pôles ayant un faible taux d'attractivité se distribuent, quant à eux, de part et d'autre de cet axe. C'est dans ces sous-régions qu'il serait souhaitable de concentrer les moyens.

### **... indice de localisation et densité d'emploi**

Au-delà du taux d'attractivité (basé ici sur les données de 1991), l'analyse de l'indice de localisation de l'emploi ainsi que de la densité d'emploi nous ont permis de jeter un regard plus neuf sur l'état de la concentration de l'emploi dans les pôles.

Si la confrontation de ces deux critères avec le taux d'attractivité montre souvent une convergence, certaines **divergences** sont parfois observées tant dans les cas caractérisés par un taux d'attractivité faible qu'élevé.

Ainsi, la situation des pôles de Beauraing, la Louvière, Hannut, Rochefort, Vielsalm qui présentent un taux d'attractivité faible semble moins critique, voire favorable, au vu des deux critères en question. On pourrait donc supposer que la situation aurait évolué favorablement entre 1991 et 2001. À la lumière des critères d'évolution, cela se confirmerait pour Beauraing et La Louvière, mais pas pour Rochefort, Hannut ou Vielsalm.

Soulignons que ces contrastes restent toutefois dans une proportion marginale, les pôles concernés présentant sur ces critères des valeurs 'borderline' (proches de la ligne de partage entre situation favorable et défavorable).

D'un autre côté, certains pôles qui affichaient, en revanche, un taux d'attractivité élevé montrent une différence d'emploi et un indice de localisation faibles. C'est le cas de Dinant, Jodoigne et Leuze-en-Hainaut. Leur situation résulte probablement d'une évolution défavorable, comme en témoignent les paramètres d'évolution analysés supra.

### **En bref**

Le tableau 3 présente la synthèse de tous les critères examinés. Y sont distinguées la polarisation actuelle du pôle et l'évolution.

Pour ce qui est de l'évolution, la situation a été caractérisée de favorable (++) ou défavorable (--) selon que les deux critères d'évolution sont tous deux positifs ou négatifs. En cas de conflit entre les deux critères, c'est la part du pôle qui a été privilégiée.

Pour ce qui concerne l'attractivité et la concentration, les trois critères ont été synthétisés comme suit :

- situation favorable (++) si le taux d'attractivité ET au moins un des deux critères supplémentaires sont favorables ;

**Tab 3. Typologie des pôles selon leur attractivité et leur évolution**

		Attractivité/ concentration		
		++	+ -	--
Evolution	++	Ath, Bastogne, Braine-l'Alleud, Chimay, Ciney, Enghien, Herve, Lessines, Libramont-Chevigny, Marche-en-Famenne, Mons, Ottignies-Louvain-La-Neuve, Saint-Vith, Soignies, Spa, Tournai, Tubize, Virton, Wavre	Beauraing, La Louvière	Aubange, Beaumont, Bertrix, Comines, Durbuy, Florennes, Philippeville, Thuin, Visé, Walcourt, Waremme
	--	Arlon, Charleroi, Couvin, Eupen, Gembloux, Huy, Liège, Malmédy, Mouscron, Namur, Nivelles, Verviers, Waterloo	Dinant, Hannut, Jodoigne, Leuze-en-Hainaut, Rochefort, Vielsalm	Binche, Bouillon, Braine-le-Comte, La-Roche-en-Ardenne, Neufchâteau, Saint-Hubert, Stavelot

Source : d'après nos propres calculs

- situation défavorable (--) si le taux d'attractivité ET au moins un des deux critères supplémentaires sont défavorables ;
- situation intermédiaire (+-) si les deux critères subsidiaires sont concordants mais que le taux d'attractivité donne un signal inverse.

De ce premier essai de typologie, **divers profils** de pôles se dégagent.

Certains pôles exercent une **véritable polarisation** en termes d'emploi, celle-ci ayant même **tendance à se renforcer** dans le temps, ce qui 'va dans le sens du SDER'. On y retrouve notamment un pôle régional (Mons), des pôles de la périphérie bruxelloise (Braine-l'Alleud, Ottignies, Wavre...) mais aussi des pôles ruraux (Libramont, Marche, Saint-Vith).

Tous les pôles ne connaissent pas une situation aussi optimale. Certains jouent effectivement un **rôle de pôle, mais leur polarisation se déforce**. C'est le cas de nombreux pôles régionaux ou pôles (il n'y a pas de pôle d'appui en milieu rural entrant dans cette catégorie) comme Liège, Charleroi, Namur, Arlon, Mouscron. Il conviendrait de veiller à leur renforcement.

A l'inverse, certains pôles n'exercent **pas encore une réelle polarisation**, mais leur **attractivité** a tendance à se **consolider** à l'instar de Waremme, Thuin, Aubange. Ils offrent donc une réelle potentialité, à développer, pour tendre vers l'objectif du SDER.

Enfin, certains pôles n'exercent **pas de polarisation** effective, et leur **évolution** est **défavorable** comme à Binche, Bouillon ou Neufchâteau. Si on veut faire de ces pôles des pôles effectifs, il est

impératif de développer des actions en leur faveur.

### Enjeux et perspectives

Le SDER offre une place de choix au volet de structuration de l'espace wallon, dont la politique se définit notamment autour des pôles. Or, tous les pôles repris dans le SDER n'exercent pas et/ou ne tendent pas à exercer une réelle fonction polarisatrice en matière d'emploi. Si certains se développent particulièrement bien à l'instar de ceux situés en bordure du territoire ou sur l'axe Bruxelles-Luxembourg, il est sans doute nécessaire d'orienter les actions sur les pôles des sous-régions plus centrales afin de tendre vers la structuration de l'espace telle que définie par le SDER. Il est également important de veiller à éviter la dilution de l'attractivité des pôles effectifs dans le territoire avoisinant et de promouvoir les pôles dont l'évolution présage d'une ébauche de polarisation.

**Description technique de l'indicateur****Echelle spatiale :** pôles du SDER**Fréquence de mise à jour :** décennale**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

- Taux d'attractivité = rapport entre le nombre de personnes salariées exerçant un travail à l'intérieur du pôle et la population salariée active occupée de ce pôle (= flux entrant / flux sortant)
- Evolution de l'emploi salarié dans le pôle = rapport entre l'évolution du nombre de postes de travail salarié entre  $t_0$  et  $t_1$  (en nombres absolus) et le nombre de postes de départ ( $t_0$ )
- Evolution de la part d'emploi du pôle dans le bassin qui le contient = (part d'emploi dans le pôle par rapport à l'emploi total du bassin d'emploi primaire en  $t_1$ ) - (part d'emploi dans le pôle par rapport à l'emploi total du bassin d'emploi primaire en  $t_0$ )
- Indice de localisation de l'emploi = rapport entre la part d'un pôle dans l'emploi total du bassin correspondant et la part des résidents du pôle dans la population du bassin
- Densité d'emploi du pôle/bassin d'emploi = nombre de postes de travail salarié du pôle/bassin par unité de surface

**Cartographie :** Discrétisation par seuils observés**Donnée(s) nécessaire(s) :**

- Délimitation des pôles
- Délimitation des bassins d'emploi primaires
- Navettes domicile-travail
- Nombre de postes de travail salarié par commune

**Origine des données :**

- CRAT (document informel)
- IWEPS - SES
- INS (Recensement, Enquête socio-économique)
- ONSS

**Echelle des données :**

commune

**Mise à jour des données:**

Annuelle (à l'exception des navettes domicile-travail)

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

- Sources non officielles pour la délimitation des pôles
- Faible fréquence de mise à jour des données liées aux navettes domicile-travail et données disponibles à ce jour non récentes
- Surestimation probable du nombre de travailleurs occupés car si un travailleur est occupé auprès de plusieurs employeurs, il sera comptabilisé plusieurs fois

## Revenu moyen par habitant

### Description de l'indicateur :

*Moyenne du revenu de la population par habitant*

*Indicateur d'état*

### Problématique couverte :

*Distribution du revenu approchée par la valeur centrale, dans le but de prévenir les tendances à l'élargissement des disparités de revenu*

### Cadre et définition de l'indicateur

#### **Le revenu moyen par habitant : une première approche de la disparité des revenus...**

Les différences trop criantes de revenus sont souvent à l'origine de diverses formes de discriminations et d'exclusion sociale. Il est donc primordial de limiter les écarts de revenus dans le but d'améliorer la cohésion sociale de la population wallonne. En préalable de l'étude des disparités de revenus, il est nécessaire de dresser un état des lieux de la manière dont ils sont distribués sur le territoire wallon. Une première approche pour appréhender la répartition spatiale des revenus est d'en examiner la valeur moyenne par entité.

Ainsi, le premier indicateur destiné à traduire la distribution globale des revenus est le revenu moyen par habitant. Celui-ci se construit comme le rapport

entre le total des revenus nets imposables calculé pour une entité donnée et la population de cette entité.

Plusieurs termes allant être utilisés au cours de l'analyse méritent d'être préalablement définis<sup>1</sup> :

- Les revenus totaux nets imposables se définissent comme l'ensemble de tous les revenus nets déclarés au titre de revenus de propriétés foncières, de revenus et recettes des capitaux et biens mobiliers, de revenus professionnels et de divers revenus, ensemble duquel on soustrait les dépenses déductibles.

- Le revenu moyen par déclaration est le quotient du revenu total net imposable et du nombre total de déclarations.

- Le revenu médian par déclaration est le revenu attaché à la déclaration se situant au centre de la série, lorsque les déclarations sont classées par ordre de grandeur du revenu.

Les revenus sont exprimés en euros. Nous avons utilisé les données de l'exercice fiscal 2002 qui font référence aux revenus de 2001.

Les données statistiques brutes renvoient aux revenus par déclaration. Nous avons néanmoins privilégié le revenu moyen par habitant dans l'optique d'approcher le niveau de vie moyen du citoyen wallon. Dès lors, les différentes structures de ménages doivent être prises en compte,

ce que la relativisation par l'ensemble de la population permet de façon approximative. Nous ferons cependant également référence aux revenus moyens par déclaration, les données n'ayant pas fait l'objet de traitement étant plus fiables, et aux revenus médians qui présentent l'avantage d'être moins sensibles aux valeurs extrêmes.

Soulignons également que la définition d'un ménage fiscal ne se superpose pas à la notion de ménage au sens sociologique du terme, ce dernier faisant référence au nombre de personnes vivant sous le même toit. Une personne pourra donc être considérée comme cohabitante dans le deuxième cas et isolée dans le premier.

#### **... malgré ses limites**

Concernant les sources disponibles, on privilégiera pour l'ensemble de l'approche de la distribution de revenus, les sources de données administratives (fiscales) qui seules se prêtent à une analyse à l'échelle sous-régionale (les données d'enquête n'étant représentatives qu'au niveau régional). Dès lors, il est nécessaire de garder à l'esprit que le revenu imposable n'approche que très imparfaitement la notion de revenu disponible. La base de données fiscales comporte plusieurs limites, la principale étant inhérente au fait qu'elle ne reprend pas les déclarations

<sup>1</sup> Ces définitions sont issues du site de l'INS, 2003, [http://statbel.fgov.be/press/pr076\\_fr.asp](http://statbel.fgov.be/press/pr076_fr.asp)

pour les non enrôlés<sup>2</sup>. Ainsi, elle exclut du champ d'analyse les déclarants non imposables, immunisés, ceux qui ne perçoivent que des revenus mobiliers avec précompte libératoire ou encore des revenus non déclarés. Selon les estimations les plus récentes, ces différentes catégories représenteraient jusque 13% de la population totale. Epinglons plus particulièrement l'effet induit par les migrations de travail frontalières sur les revenus<sup>3</sup>. Une convention de prévention de double imposition a été signée entre la Belgique et le Luxembourg. Le travailleur résidant en Belgique (en zone frontalière) mais travaillant au Grand-Duché est imposé sur ses revenus au Luxembourg, mais est tenu de les déclarer en Belgique également, même s'il n'y sera pas taxé<sup>4</sup>. Dès lors, ces revenus sont censés entrer en compte dans les statistiques fiscales belges. Toutefois, il semblerait qu'un

<sup>2</sup> cf. Perelman S, Stévant M, Schleiper A. (1998) Dix années plus tard, d'un congrès à l'autre: l'apport des statistiques fiscales à l'étude de la distribution des revenus, in *Portrait Socio-Economique de la Belgique*, 13ème Congrès des Economistes Belges de Langue Française, CIFop, Charleroi / Guio A.C., La pauvreté en Belgique en Flandre et en Wallonie. L'éclairage des indicateurs de Laeken sur la pauvreté monétaire ; *Tendances économiques - Analyse et prévisions conjoncturelles*, SES, 24-juin 2003:93-107.

<sup>3</sup> Ces remarques s'appliquent particulièrement aux travailleurs au Grand-Duché du Luxembourg. Dans le cas de travailleurs frontaliers résidant en Belgique et travaillant en Allemagne, les revenus devaient être déclarés dans l'Etat de résidence où ils étaient imposés (jusqu'à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2004). Les erreurs doivent donc être moins manifestes concernant ce pays.

<sup>4</sup> Au niveau de l'impôt des personnes physiques en tout cas, une taxe communale étant d'application.

certain nombre de personnes concernées omettent d'en faire la déclaration en Belgique, sachant qu'aucune suite ne sera donnée par l'administration, celle-ci cherchant prioritairement à régulariser la situation de personnes desquelles elle peut percevoir des impôts. Notons, en outre, que les Wallons travaillant à l'étranger mais résidant hors zone frontalière ne sont pas tenus de déclarer leurs revenus en Belgique. Il y a donc lieu de ne pas tirer de conclusions trop rapides lors de l'analyse des revenus en raison des multiples limites des données statistiques.

### Analyse et réflexion

#### **Qu'en est-il globalement du niveau de revenu en Wallonie ?**

Le revenu moyen par déclaration en Wallonie est de 23 265 euros, ce qui la place en queue de peloton par rapport aux autres régions (cf. tableau suivant). Le revenu moyen wallon est inférieur au belge de près de 1 400 euros et de 2 300 euros à celui de Flandre. **L'évolution** des revenus moyens wallons sur la période 2000-2001 est légèrement **positive** (0,2 %) mais reste toutefois **la plus faible comparativement aux autres régions** et au royaume. La situation wallonne est donc plutôt défavorable du point de vue des revenus moyens par déclaration.

**Revenus moyens par déclaration (€)**

	2000	2001	Evolution 2000-2001 <sup>5</sup>
Région wallonne	22658	23265	0,20%
Région flamande	24639	25565	1,30%
Région bruxelloise	23136	23892	0,80%
Belgique	23887	24692	0,90%

Source : INS, statistiques financières

### **D'où proviennent les revenus ?**

En Wallonie, **59 % des revenus proviennent des salaires et rémunérations**. Si la Région de Bruxelles-Capitale se distingue par les proportions les plus élevées de revenus de propriétés foncières, des revenus de capitaux et biens mobiliers, la Wallonie se caractérise par les taux les plus élevés de revenus en provenance d'allocations sociales (pensions, chômage, maladie-invalidité).

<sup>5</sup> Cette évolution prend en compte l'inflation qui est de 2,5 %.

Origine des revenus (2001) en %

Origine		Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Revenus professionnels	Indépendants	10,14	10,98	10,38	9,39
	Salaires et rémunérations	61,87	58,78	63,49	59,38
	Pensions	19,74	20,36	18,54	22,03
	Indemnités de chômage	3,15	3,78	2,68	3,94
	Allocations de maladie-invalidité	2,15	1,79	2,06	2,43
	Total	97,05	95,69	97,15	97,17
Revenus de capitaux et de biens mobiliers		0,02	0,03	0,02	0,01
Revenus de propriétés foncières		2,81	3,99	2,72	2,66
Autres revenus		0,13	0,27	0,11	0,14

Source : INS, statistiques financières

### Wallonie : des disparités de revenus assez criantes

L'échelle communale nous a semblé la plus appropriée pour rendre compte des disparités locales au sein du territoire wallon en termes de revenus. Nous n'avons donc pas procédé à des agrégations. Les délimitations des bassins d'emploi primaires sont néanmoins

représentées, nous permettant de dégager des tendances plus globales<sup>6</sup>.

En 2001, le revenu moyen par habitant en Wallonie s'élevait à 10 785 €<sup>7</sup>. Toutefois, des disparités notables sont observables entre les communes comme le montre la carte des indices de revenus (base 100 = revenu moyen wallon). La différence entre le revenu le plus faible et le plus élevé du territoire wallon est de 9 819 €, soit un rapport de 2,3.

Les **hauts revenus** s'observent surtout dans la partie **nord de la Wallonie** et plus particulièrement dans les bassins d'emploi de Rixensart, Braine-l'Alleud, Wavre et Ottignies-Louvain-La-Neuve. Ainsi, Lasne est la commune qui détient le plus haut revenu par habitant avec 17 172 €, suivie de près par Chaumont-Gistoux et La Hulpe (avec respectivement 15 657 et 15 264 €). Certaines communes situées à la **périphérie de grandes villes** comme Liège ou Charleroi sont également caractérisées par des revenus élevés, à l'instar de Neupré. Enfin notons que quelques îlots de richesse s'individualisent, comme Habay et Saint-Léger.

<sup>6</sup> Le découpage en bassins d'emploi reste adéquat par rapport à la problématique étudiée du fait du lien évident entre emploi et revenu. Par ailleurs, ce niveau d'agrégation est validé par les tests statistiques de variance.

<sup>7</sup> Cette valeur moyenne wallonne résulte du calcul de la moyenne des valeurs communales et ne correspond donc pas au rapport entre les revenus totaux nets et la population de la Wallonie.

A l'inverse, les communes dont le **revenu moyen** par habitant est le plus **faible** se localisent surtout au **sud de la Wallonie** ainsi que dans le **sillon Sambre et Meuse**. Burg-Reuland détient le revenu moyen par habitant le plus faible avec 7 353 €. Un axe de revenus moyens plus importants que ceux des communes voisines se détache : il relie Bruxelles à Luxembourg et correspond à l'axe de développement de la Wallonie.

### Revenus et emploi : entre évidence et nuances

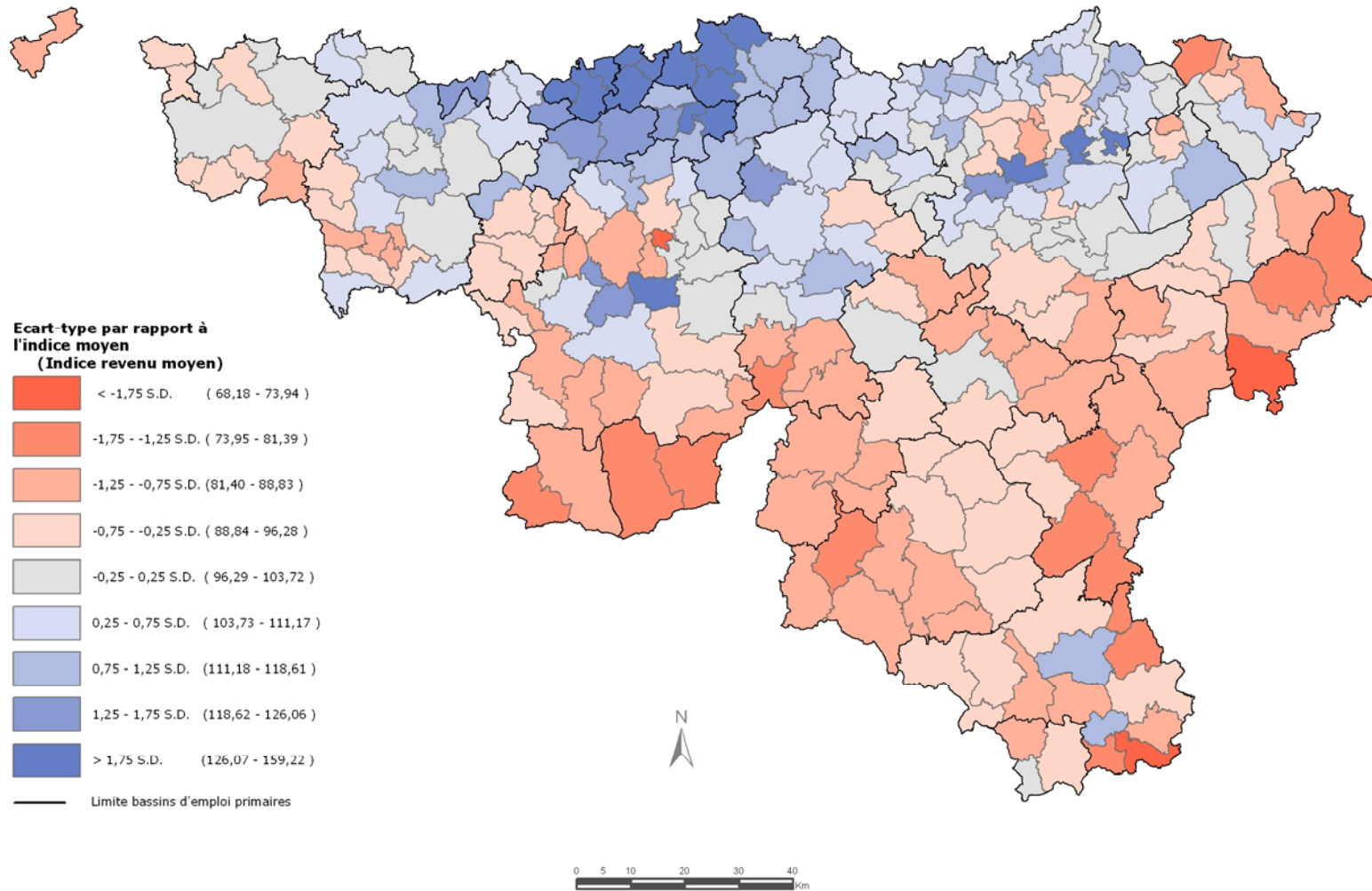
La répartition spatiale des revenus telle qu'elle est observée sur la carte des revenus moyens par habitant peut trouver son explication dans plusieurs facteurs. Certains d'entre eux se reflètent d'ailleurs dans les indicateurs développés précédemment.

Un premier facteur explicatif de la répartition des revenus est celui du **passé économique** des sous-régions et de leur **structure de production**. Les habitants du sillon industriel (bassins d'emploi de Liège, La Louvière, Charleroi, Mons) disposent de revenus généralement faibles tout comme ceux de l'Ardenne (bassins d'emploi de Libramont, Bastogne, Vielsalm, Saint-Vith...) où le secteur agricole est plus développé. A l'inverse, les revenus les plus importants proviendraient probablement du secteur tertiaire.

Il est ensuite intéressant de relever que la carte du revenu moyen par habitant constitue, en général, le pendant de la



Revenu moyen par habitant (exercice d'imposition 2002, revenus 2001)  
- Indice base 100 : moyenne Région wallonne = 10 785 € -



carte de l'indice de localisation de l'emploi. En d'autres termes, les habitants des communes qui concentrent l'emploi disposent, dans la majorité des cas, de revenus inférieurs à ceux des communes périphériques. Les phénomènes de **périurbanisation et de paupérisation** des communes génératrices d'emploi sont clairement mis en évidence. Il y a donc dédoublement entre le lieu où est créée la richesse et celui où elle bénéficie à la population (et aussi à la commune par l'intermédiaire des impôts). Ces faits se traduisent à l'échelle régionale comme le montre le rayonnement de Bruxelles, mais aussi à l'échelle plus fine comme à la périphérie liégeoise et caroloringienne. Toutefois, cette constatation se révèle moins accusée en Ardenne.

Par ailleurs, il y a lieu de constater que la carte du revenu moyen par habitant **ne reflète pas systématiquement celle de l'indice d'emploi au lieu de résidence**. Les généralités du style 'telle commune a un taux d'emploi élevé et donc ses habitants sont riches' sont donc à nuancer ; ces deux notions doivent être dissociées. Ces propos peuvent être illustrés par le cas du Brabant wallon et des Cantons de l'Est qui sont tous deux caractérisés par un taux d'emploi élevé. Ces deux sous-régions traduisent deux réalités opposées en matière de revenus : très élevé pour la première et très faible pour la seconde. Trois hypothèses peuvent expliquer cette constatation : (i) soit les revenus professionnels des habitants des Cantons de l'Est sont plus faibles que ceux du Brabant wallon, (ii)

soit ces derniers disposent de revenus provenant d'une autre origine que la rémunération professionnelle ou (iii) encore les ménages de la Haute Ardenne sont de taille plus importante que leurs homologues brabançons. Cette dernière hypothèse ne semble pas se vérifier, Lasne et Burg-Reuland ayant des structures de ménage fort semblables<sup>8</sup>. Il semblerait donc que la combinaison des deux premières hypothèses soit à l'origine de ce différentiel. Il est très probable que ces résultats soient avant tout tributaires de la qualité des données fiscales. En effet, les revenus observés à la frontière luxembourgeoise sont particulièrement faibles par rapport à la réalité connue pour ces communes. Nous renvoyons donc ici à la remarque formulée précédemment quant aux travailleurs frontaliers. Cet effet peut se conjuguer avec le caractère rural de certaines communes et accentuer ainsi leur apparence de relative pauvreté.

Enfin, remarquons que les communes dont le **ratio homme/femme du taux d'emploi** est **important** sont souvent caractérisées par des **revenus moyens** par habitant **faibles** (cf. indicateur 2.2.1.1.A.).

### **Evolution annuelle : frémissement vers une réduction des écarts ?**

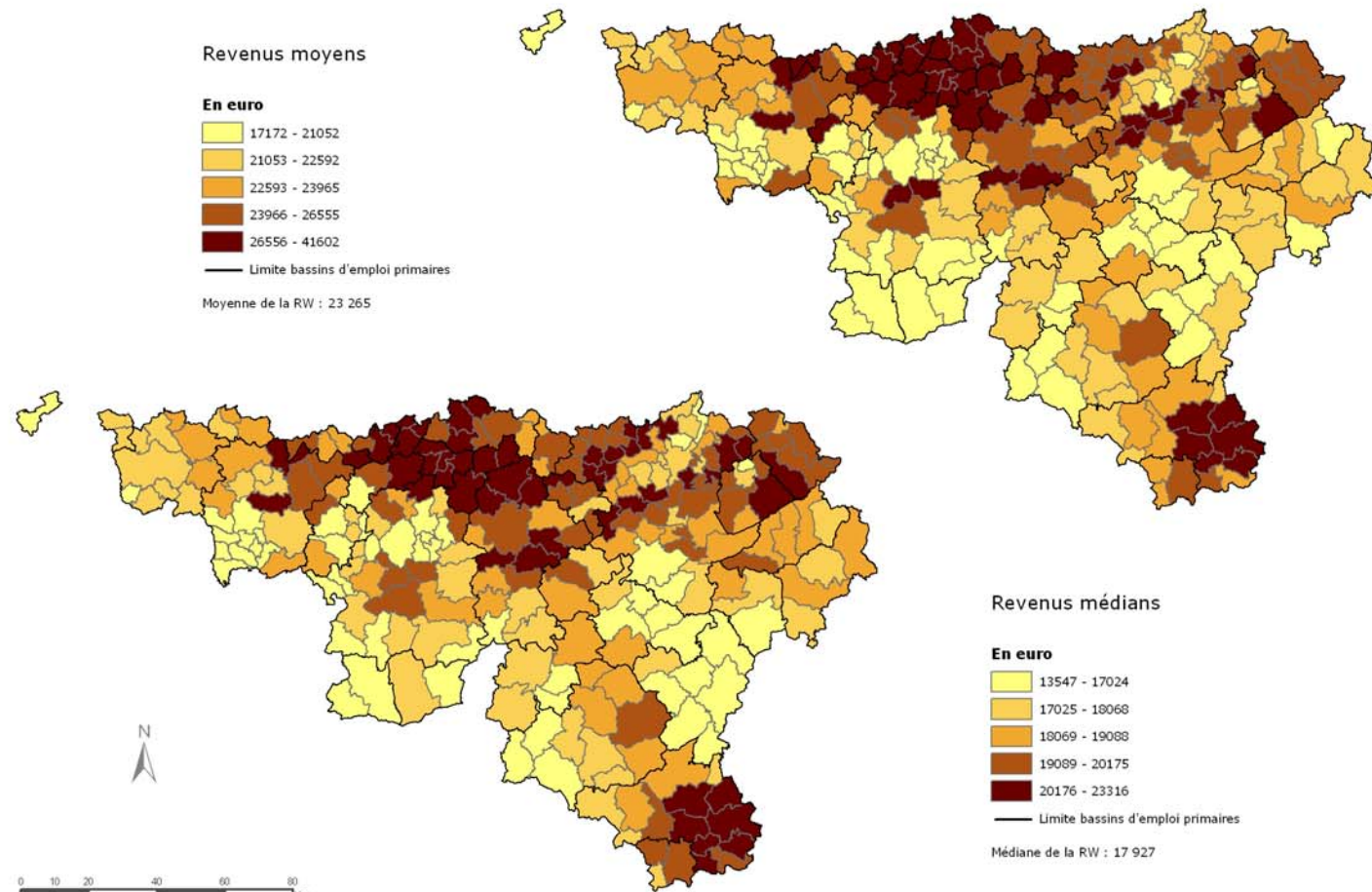
L'évolution du revenu moyen par habitant a été calculée sur la période 2000-2001 en intégrant l'inflation (2,5 %). Il est dès lors imprudent de tirer hâtivement des conclusions sur une période aussi courte, les évolutions observées pouvant être le fait de la conjoncture. Les communes ont par la suite fait l'objet d'un double classement selon le revenu moyen par habitant en 2000 et en 2001 (par ordre croissant).

Lors de l'examen de ces évolutions, on observe que certaines communes connaissent une évolution négative du revenu moyen par habitant. Ainsi, Martelange passe de la 85<sup>ème</sup> place à la 4<sup>ème</sup> avec une évolution de -12 %. Relevons toutefois que les communes qui avaient les **revenus les plus bas** en 2000 connaissent, dans la plupart des cas, **une forte évolution relative**. Ainsi, Burg-Reuland et Aubange, qui sont les communes ayant les revenus moyens les plus faibles, connaissent une évolution de l'ordre de 35 %, ce qui correspond à un gain de plus de 2000 €. En règle générale, les communes faisant partie du **décile inférieur** connaissent en moyenne une **évolution nettement supérieure à celles du décile supérieur** (15 et 3 % respectivement, soit 1257 € contre 741 €), cette tendance est encore plus marquée pour les 5 % inférieurs et supérieurs avec une évolution de 2 et 23 %. L'analyse de l'évolution annuelle des revenus moyens par habitant laisse

---

<sup>8</sup> A partir des statistiques INS en provenance du registre national (2001), les structures de ménages sur base de la taille ont pu être comparées. Ainsi, il y a à Lasne et Burg-Reuland respectivement 24 et 23 % de ménages composés d'une seule personne, 64 et 65 % composés de 2 à 4 personnes et 12 % de 5 personnes ou plus.

## Revenus par déclaration (exercice d'imposition 2002, revenus 2001)



donc présager une légère amélioration de la distribution spatiale des revenus en réduisant l'écart entre les extrémités de la distribution.

### ***Quand on passe à la déclaration...***

Il est intéressant, à titre indicatif, de présenter le revenu moyen par déclaration étant donné que la déclaration est l'unité statistique de base. L'analyse peut également être complétée par l'examen du revenu médian dont l'intérêt réside dans une moindre sensibilité aux valeurs extrêmes.

Par rapport à celle portant sur les revenus par habitant, ces deux cartes présentent quelques particularités comme la concentration de communes plus riches dans la région d'Arlon, phénomène auquel la proximité du Luxembourg n'est sans doute pas étrangère. De même, on notera une zone de revenus moyens plus importants du côté d'Aix-la-Chapelle. Les villes extérieures à la Région ont donc un impact non négligeable dans la distribution des revenus par déclaration.

Les cartes du revenu moyen et médian par déclaration sont assez similaires. Seules quelques communes changent de classe d'une carte à l'autre, à l'instar de Burg-Reuland qui se situe dans la classe la plus basse concernant le revenu moyen et dans la 2<sup>ème</sup> classe par ordre croissant pour ce qui est du revenu médian.

La comparaison de ces cartes permet également de relever que le revenu moyen est toujours supérieur au revenu médian. En d'autres termes, la distribution

des revenus à l'échelle communale est asymétrique ; **les revenus supérieurs à la moyenne présentent une plus grande dispersion que les revenus inférieurs**. Cette constatation se vérifie également sur base des indices de revenu moyen par habitant. En effet, ceux-ci s'échelonnent de 68 à 159 (soit de -32 à + 59 points).

### ***Place des communes polarisatrices dans les bassins d'emploi***

Il peut également être intéressant de changer d'échelle et de se placer au niveau des bassins d'emploi afin d'examiner comment se distribuent les revenus à l'intérieur de ces sous-régions. En effet, les revenus du travail constituent la principale source de revenus et il nous a semblé souhaitable de replacer la distribution des revenus dans une échelle spatiale adéquate vis-à-vis du phénomène étudié<sup>9</sup>. Pour illustrer la manière dont se répartissent les revenus à l'intérieur des bassins d'emploi, nous avons classé les revenus médians communaux par ordre croissant, et ce, bassin d'emploi par bassin d'emploi. Chaque bassin a ensuite été divisé en tertiles et la commune polarisatrice (celle qui a servi de noyau agrégeant lors de la constitution des bassins d'emploi) a été replacée dans le tertile correspondant à sa position dans ce classement (voir tableau suivant). Une certaine précaution est toutefois de mise lors de l'interprétation des résultats en

raison de l'effet de taille des bassins. Certains ne sont en effet composés que de trois communes et la différence de revenus entre les trois est parfois minime<sup>10</sup>. C'est notamment le cas pour les bassins de Rixensart et de Gembloux.

De ce tableau, il ressort que **la répartition des communes polarisatrices au sein de leur bassin est loin d'être homogène**. D'une part, on assiste à **une paupérisation des grands centres pourvoyeurs d'emplois** à l'instar de Liège, Charleroi, La Louvière (ce qui avait déjà été mis en évidence ci-dessus lors de la comparaison avec la carte de l'indice de localisation) et, d'autre part, on constate que **certaines communes polarisatrices concentrent à la fois l'emploi et les résidents à revenus élevés** comme dans le bassin majeur d'Arlon. Des villes moyennes comme Mons et Namur occupent des positions intermédiaires à l'intérieur de leur bassin respectif.

---

<sup>9</sup> Soulignons que les tests de variance ont pu valider le découpage par bassins d'emploi.

---

<sup>10</sup> Les bassins d'emploi composés de deux communes ont été exclus de l'analyse.

Essai de typologie des communes polarisatrices des bassins d'emploi sur base des revenus médians				
Bassin	Bassin d'emploi	Position de la commune polarisatrice		
		1er tertile	2ème tertile	3ème tertile
Wavre	Ottignies-Louvain-La Neuve (5)		x	
Wavre	Rixensart (3)	x		
Wavre	Wavre (8)		x	
Braine-l'Alleud	Braine-l'Alleud (3)		x	
Braine-l'Alleud	Tubize (4)	x		
Liège	Eupen (7)		x	
Liège	Hannut (3)			x
Liège	Huy (5)	x		
Liège	Liège (55)	x		
Liège	Malmédy (5)			x
Liège	Saint-Vith (4)			x
Liège	Verviers (7)	x		
Liège	Vielsalm (3)		x	
Charleroi	Charleroi (31)	x		
Charleroi	La Louvière (8)	x		
Charleroi	Nivelles (3)		x	
Arlon	Arlon (13)			x
Arlon	Bastogne (7)			x
Arlon	Libramont (11)			x
Arlon	Virton (3)			x
Mons	Lessines (3)			x
Mons	Mons (21)		x	
Mons	Mouscron (3)			x
Mons	Tournai (10)		x	
Namur	Beauraing-Rochefort (5)			x
Namur	Ciney (3)		x	
Namur	Gembloux (3)			x
Namur	Marche-en-Famenne (6)		x	
Namur	Namur (16)		x	

## Conclusion

L'étude des revenus moyens par habitant souligne les contrastes wallons déjà mis en lumière au travers des indicateurs précédents : le développement du Brabant wallon et de l'axe Bruxelles-Arlon et la stagnation des communes industrielles et agricoles. Celles-ci souffrent donc de l'héritage de leur passé et des mesures spécifiques à ces régions pourraient être favorables à leur redynamisme et contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité de vie de leurs habitants.

La richesse relative des périphéries des communes pourvoyeuses d'emploi suscite également des questions en matière de développement durable. En effet, on assiste à une dualisation spatiale entre centres et périphéries : les premiers étant générateurs d'emplois et caractérisés par des revenus plus faibles et les secondes étaient essentiellement à vocation résidentielles et plus riches. Il est temps de tirer la sonnette d'alarme avant d'assister à une ghettoïsation des centres urbains et il serait souhaitable de favoriser le retour des ménages à revenus plus importants dans les communes polarisatrices en matière d'emploi et ce, dans un objectif de mixité et de cohésion sociales.

<sup>11</sup> Les chiffres entre parenthèses renvoient au nombre de communes qui composent le bassin d'emploi primaire.

Description technique de l'indicateur			
<b>Echelle spatiale :</b> <i>commune</i>			
<b>Fréquence de mise à jour :</b> <i>annuelle</i>			
<b>Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :</b> <i>Revenu moyen par habitant = rapport entre le total des revenus nets imposables et la population</i> <i>Indice du revenu moyen par habitant = rapport entre le revenu moyen par habitant d'une entité et le revenu moyen de référence, en base 100 (Base 100 = taux de référence = moyenne régionale)</i> <i>Revenu moyen par déclaration = rapport entre le total des revenus nets imposables et le nombre de déclarations</i> <i>Revenu médian par déclaration = revenu affecté à la déclaration se situant au centre de la série, lorsque les déclarations sont classées par ordre de grandeur du revenu</i>			
<b>Cartographie :</b> <i>Revenu moyen par habitant : discrétisation par écart-type</i> <i>Revenu moyen par déclaration : discrétisation par quantiles</i> <i>Revenu médian par déclaration : discrétisation par quantiles</i>			
<b>Donnée(s) nécessaire(s) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Statistiques fiscales</i></li> </ul>	<b>Origine des données :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>INS, Statistiques financières (sur base des données du SPF Finances)</i></li> </ul>	<b>Echelle des données :</b> <i>commune</i>	<b>Mise à jour des données:</b> <i>annuelle</i>
<b>Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :</b> <i>Limites inhérentes à la notion de revenu fiscal :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>différent du revenu disponible</i></li> <li>• <i>ne comprend pas les revenus des non enrôlés (immunisés, non imposables) ni les revenus non déclarés</i></li> <li>• <i>unité statistique de base = déclaration → l'approche des revenus moyens par déclaration se heurte à la définition du ménage « fiscal » qui s'écarte fort de la notion de ménage au sens sociologique du terme (isolés /cohabitants...)</i></li> </ul> <i>L'approche par la moyenne par habitant ne reflète qu'imparfaitement ce dont dispose chaque individu</i>			

## Ecart interquartile de revenu et revenu du quartile inférieur

### Description de l'indicateur :

*Ecart entre le quartile supérieur et le quartile inférieur de la distribution des revenus  
Revenu attaché à la population appartenant au bas de la distribution des revenus (1<sup>er</sup> quartile)*

*Indicateur d'état*

### Problématique couverte :

*Evaluation de l'état de la dispersion des revenus*

### Cadre et définition de l'indicateur

Au-delà de l'examen des tendances centrales (cf. indicateur 2.2.2.1.A), il s'agit d'étudier au sein d'une même entité comment se distribuent les revenus. Cette distribution peut être approchée par l'étude de la différence entre le revenu du quartile inférieur et celui du quartile supérieur, c'est-à-dire par la mesure de l'écart interquartile de revenu, qui constituera notre deuxième indicateur de revenu. Celui-ci repose sur les statistiques financières (exercice d'imposition 2002, revenus 2001) et est exprimé en euros.

Le revenu du premier quartile (Q1) est le revenu attaché à la déclaration occupant la position centrale dans la série allant du revenu le plus bas au revenu médian<sup>1</sup>. Le

revenu du troisième quartile (Q3) est le revenu associé à la déclaration centrale allant du revenu médian au revenu le plus élevé. L'écart interquartile correspond à la différence entre le revenu du troisième et du premier quartile. Il mesure la dispersion des revenus autour de la médiane. Il est important de garder à l'esprit que cette différence interquartile de revenus ne fait référence qu'à 50 % des déclarations. On ne dispose dès lors que d'une vue partielle de la distribution des déclarations au sein d'une entité ; nous n'avons pas les données reprenant les valeurs extrêmes.

L'interprétation de cet indicateur doit se faire avec prudence. En effet, on peut s'interroger sur ce qui est préférable : un écart interquartile de revenu faible ou important ? La réponse est différente selon l'échelle d'analyse à laquelle on se place. A une échelle fine (les secteurs statistiques par exemple), de grandes différences interquartiles pourraient être souhaitables car elles traduisent une certaine mixité sociale. Par contre, à un niveau d'agrégation supérieur, le problème se pose différemment. Des grands écarts peuvent résulter soit d'une mixité sociale présente sur tout le territoire ou, au contraire, d'une concentration de personnes à hauts revenus d'une part et à faibles revenus d'autre part. Dans ce cas, on assisterait à une dualisation du territoire, à des formes de ghettoïsation qui sont loin d'être souhaitables.

D'autres indicateurs de dispersion de revenus existent à l'instar du coefficient de Gini<sup>2</sup> qui est repris comme une piste d'indicateur à développer dans la suite de la recherche.

Au cours de l'analyse de cet indicateur de l'écart interquartile, une attention particulière sera accordée à la partie inférieure de la distribution (Q1). Il est cependant primordial de noter que le revenu du quartile inférieur ne permet d'approcher que très imparfaitement la notion de pauvreté et ce, pour deux raisons :

- Il concerne le revenu attaché à la déclaration située à 25 % de la distribution. Il ne renseigne pas sur les revenus inférieurs, qui témoignent d'une plus grande pauvreté.
- Il présente les limites des statistiques financières déjà soulignées dans l'indicateur précédent (et qui s'appliquent également pour l'écart interquartile). Rappelons que 13 % de la population n'est pas prise en considération dans le calcul des statistiques financières (revenus

<sup>1</sup> Cf. INS, 2003, [http://statbel.fgov.be/press/pr076\\_fr.asp](http://statbel.fgov.be/press/pr076_fr.asp)

<sup>2</sup> L'indice de Gini permet d'apprécier le degré de concentration des inégalités au sein d'une population. Il est compris dans l'intervalle [0,1]. L'indicateur tend vers 1 pour des distributions où les revenus sont répartis de manière inégalitaire, et vers 0 pour des distributions égalitaires (MUSSART S., SEYTE F., TERRAZA M., Une analyse des inégalités salariales en Languedoc-Roussillon en 1996, une étude par l'indice multidimensionnel de Gini).

non déclarés, non imposables...)<sup>3</sup>. Parmi les personnes qui passent entre les mailles du filet, soulignons particulièrement celles qui bénéficient des revenus d'intégration ; elles ne sont pas pris en compte dans ces statistiques étant donné que leurs revenus sont inférieurs à un certain plafond et donc non imposables. Or, si l'on prend l'exemple de la Ville de Liège, près de 3 % de la population bénéficie de ce type de revenus<sup>4</sup>, ce qui est loin d'être négligeable. De même, s'ils doivent théoriquement être pris en considération, les déclarations relatives aux revenus du chômage ne seraient pas systématiquement enrôlées. Ces deux catégories de personnes ont des revenus relativement bas et leur non-intégration dans les statistiques fiscales a pour conséquence de surévaluer le niveau de revenus et ne traduit donc pas le risque de pauvreté monétaire encouru par les franges les plus fragilisées de la population.

---

<sup>3</sup> C. Perelman S, Stévant M, Schleiper A. (1998) Dix années plus tard, d'un congrès à l'autre: l'apport des statistiques fiscales à l'étude de la distribution des revenus, in *Portrait Socio-Economique de la Belgique*, 13ème Congrès des Economistes Belges de Langue Française, CIFop, Charleroi / Guio A.C., La pauvreté en Belgique en Flandre et en Wallonie. L'éclairage des indicateurs de Laeken sur la pauvreté monétaire ; *Tendances économiques - Analyse et prévisions conjoncturelles*, SES, 24-juin 2003:93-107.

<sup>4</sup> Cf. Colicis et al., 2004, *Les communes les plus défavorisées sur le plan socio-économique en Wallonie*, IWEPS.

## Analyse et réflexion

### Quelques repères

La Région wallonne, avec un revenu du quartile inférieur de 11 602 € et un revenu du quartile supérieur de 28 256 € présente un écart interquartile de 16 654 €. Cette différence est légèrement plus faible dans la Région de Bruxelles-Capitale (16 608 €) et bien plus importante en Région flamande (18 882 €). En Belgique, l'écart est de 17 989 € comme en témoigne le graphique 1.

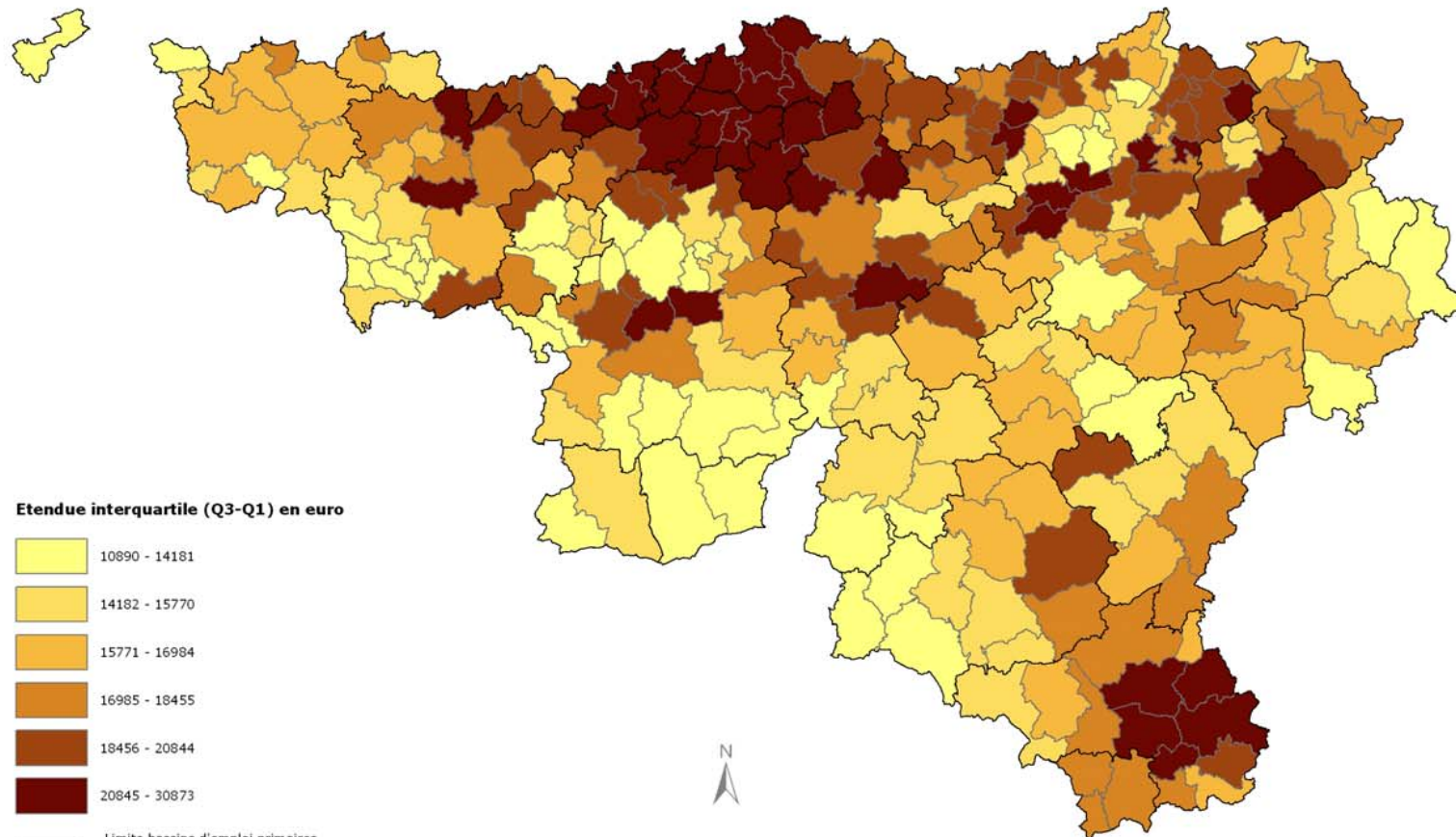
### Dispersion au sein de la Région wallonne

Comme le montre la carte correspondante, les écarts interquartiles en Wallonie sont très variables ; ils s'échelonnent de 10 890 € à Viroinval à 30 873 € à Lasne. La comparaison avec la carte du revenu moyen par habitant (cf. indicateur précédent) permet de souligner la tendance suivante : **plus les revenus sont élevés, plus la dispersion est grande**. Ainsi, les grandes différences interquartiles s'observent dans les bassins d'emploi d'Arlon, de Rixensart, d'Ottignies, de Braine-l'Alleud, de Nivelles, de Wavre et à la périphérie des communes du sillon Sambre et Meuse. A l'inverse, aux communes de revenus moyens faibles correspondent souvent des écarts interquartiles plus modestes à l'instar des communes du sillon Sambro-Mosan, des bassins de Couvin, Chimay, Beauraing-Rochefort...

L'information peut être complétée par les graphiques 1 et 2 qui présentent l'avantage de permettre la visualisation non seulement des écarts interquartiles mais aussi de leur position par rapport aux valeurs des quartiles. Ces graphiques sont présentés à diverses échelles (communes, arrondissements, régions, royaume) dans des optiques différentes. Comme nous le verrons plus loin, celui du niveau communal permet de dégager des grandes tendances et il n'est en aucun cas présenté dans le but de l'analyse par commune, leur grand nombre ne permettant pas ce niveau de lecture. Le graphique à l'échelle des arrondissements est intéressant de par son caractère synthétique. Il aurait été intéressant d'étudier la problématique à l'échelle des bassins d'emploi qui se révèlent pertinents pour l'analyse et significatifs du point de vue statistique (l'appartenance à un bassin explique 51 % de la variabilité totale de l'écart interquartile). Cependant, nous ne possédons pas les données de base qui nous permettraient de recalculer ces valeurs. C'est la raison pour laquelle nous avons opté pour les arrondissements (également significatifs statistiquement).



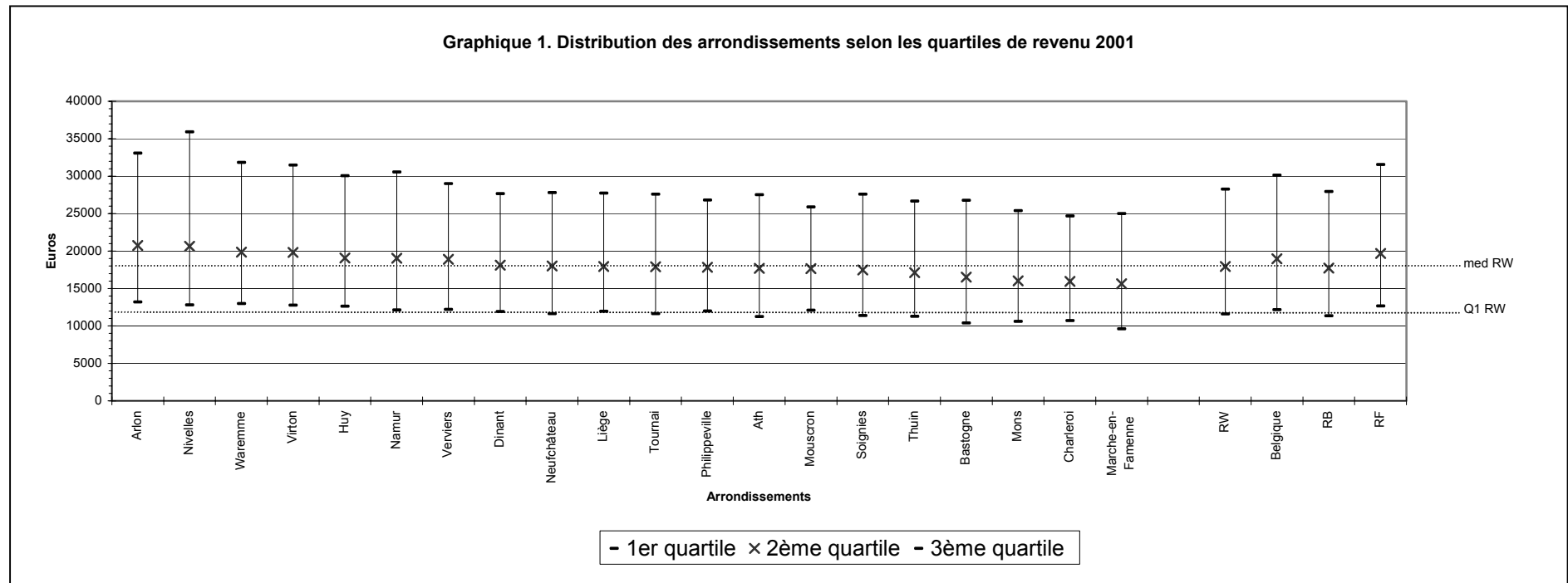
## Ecart interquartile du revenu (exercice d'imposition 2002, revenus 2001)



Etendue interquartile de la RW : 16 654



Graphique 1. Distribution des arrondissements selon les quartiles de revenu 2001



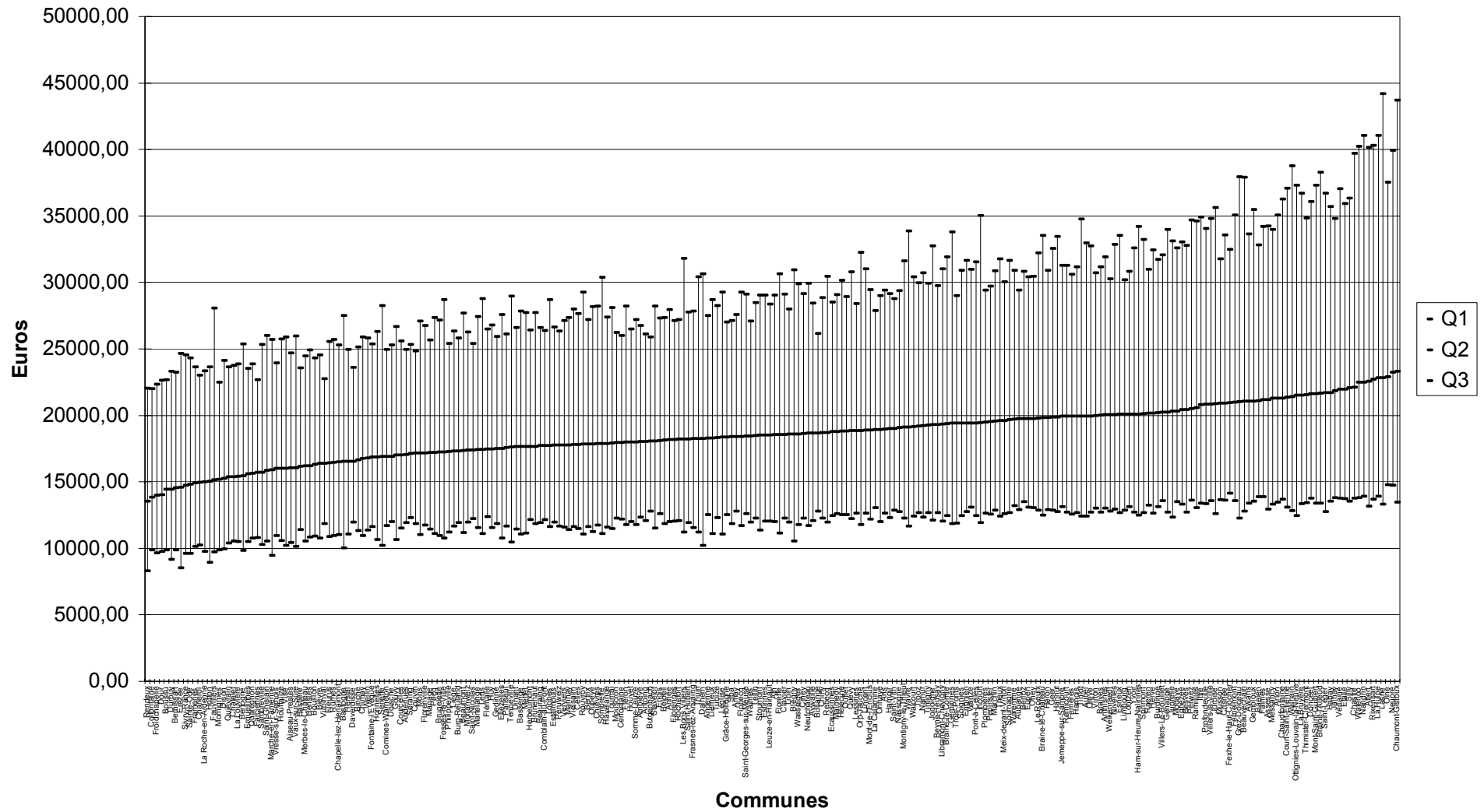
Le graphique de la distribution des arrondissements selon les quartiles de revenus illustre tout l'intérêt d'un tel graphique par rapport à l'information fournie par voie cartographique. Par exemple, les arrondissements de Mons et de Philippeville présentent des écarts interquartiles du même ordre de grandeur (14 809 et 14 821 € respectivement) mais le premier se situe en dessous des valeurs wallonnes tandis que le second y est légèrement supérieur. Le graphique permet également de souligner les situations défavorables que connaissent certains arrondissements, tant au niveau du revenu du quartile inférieur que de la

moyenne, se situant tous deux sous la moyenne wallonne. Il s'agit principalement des arrondissements de Marche-en-Famenne, Charleroi, Mons et Bastogne. Ceux qui se distinguent par des valeurs de quartiles nettement supérieures aux moyennes wallonnes sont Arlon, Nivelles (également caractérisé par le plus grand écart interquartile, 23 132 €), Waremme et Virton. Soulignons que ces arrondissements se situent tous à proximité de pôles de développement localisés hors du territoire wallon.

Le graphique au niveau communal retrace la position des quartiles de revenus, les

communes étant classées par revenu médian croissant. Il confirme la tendance observée précédemment : plus les revenus moyens sont élevés, plus l'écart interquartile est grand. Il est également intéressant de constater que les revenus présentent une **distribution asymétrique** : l'écart entre les revenus du quantile supérieur et de la médiane est plus important que celui entre les revenus du quantile inférieur et cette médiane. De plus, notons que les **revenus du quartile inférieur** sont caractérisés par un certain « lissage » ; ils montrent **une plus faible variabilité que les revenus du quartile supérieur**.

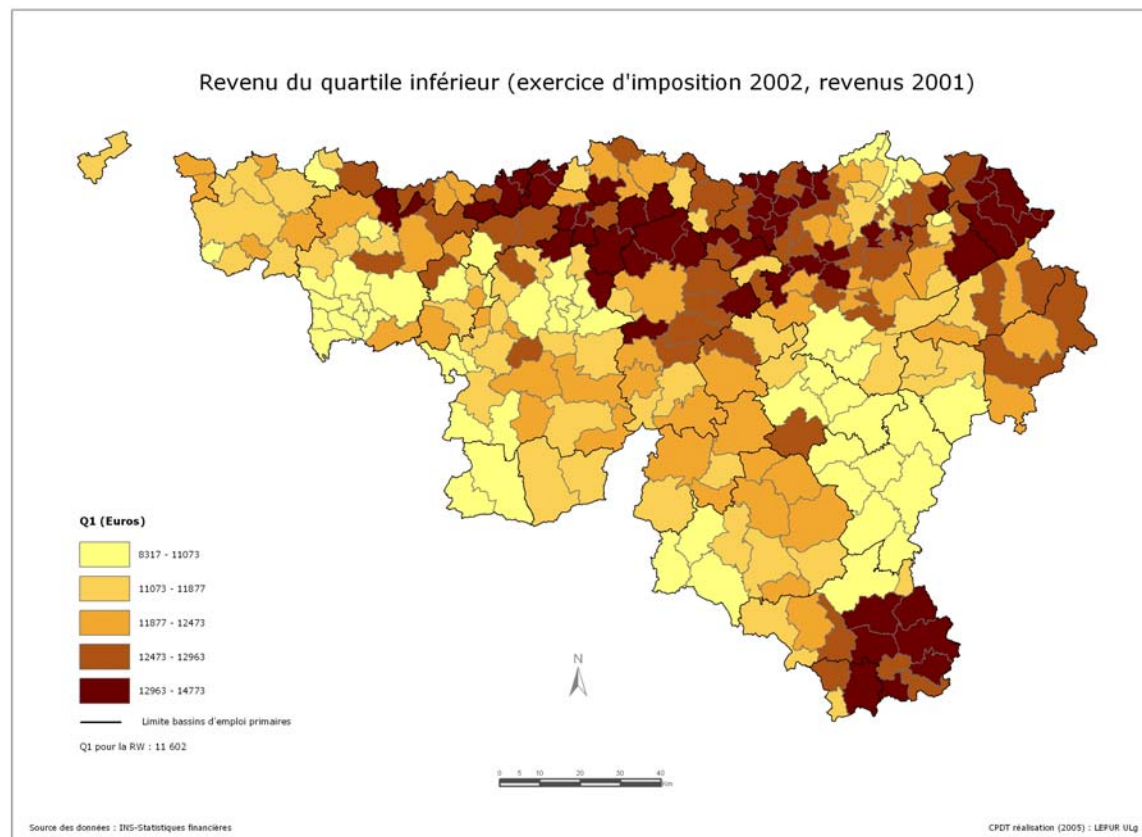
Graphique 2 : Distribution des communes selon les quartiles de revenus (2001)



### **Zoom sur le bas de la distribution des revenus**

Avant toute analyse, il est impératif de rappeler que le revenu attaché au quartile inférieur ne donne qu'une image approximative du revenu disponible des personnes à faibles revenus en raison des limites des statistiques financières déjà explicitées ci-dessus. En effet, certaines personnes sont exonérées d'impôt suite à la faiblesse de leurs revenus et il est dès lors incorrect de vouloir utiliser le revenu du quartile inférieur pour approcher la pauvreté monétaire. Cette valeur nous permet cependant de mieux cerner les disparités de revenus et de relativiser l'analyse de l'indicateur relatif à la distribution des revenus dans leur ensemble. C'est pourquoi elle est présentée ici, mais à titre indicatif uniquement.

Cette carte permet de **nuancer quelque peu l'analyse de l'indicateur précédent**. On observe par exemple dans le bassin d'emploi de Saint-Vith, qui est caractérisé par des valeurs de revenu moyen assez faible, que le revenu du quartile inférieur y est relativement honorable. Avec toutes les réserves inhérentes à nos sources de données, cette région semble donc être dépourvue de poche de pauvreté. Ce constat rassurant ne peut malheureusement pas être dressé pour l'ensemble des communes. Certaines connaissent une situation nettement moins favorable, présentant à la fois des valeurs médianes et du quartile inférieur très faible (bassins

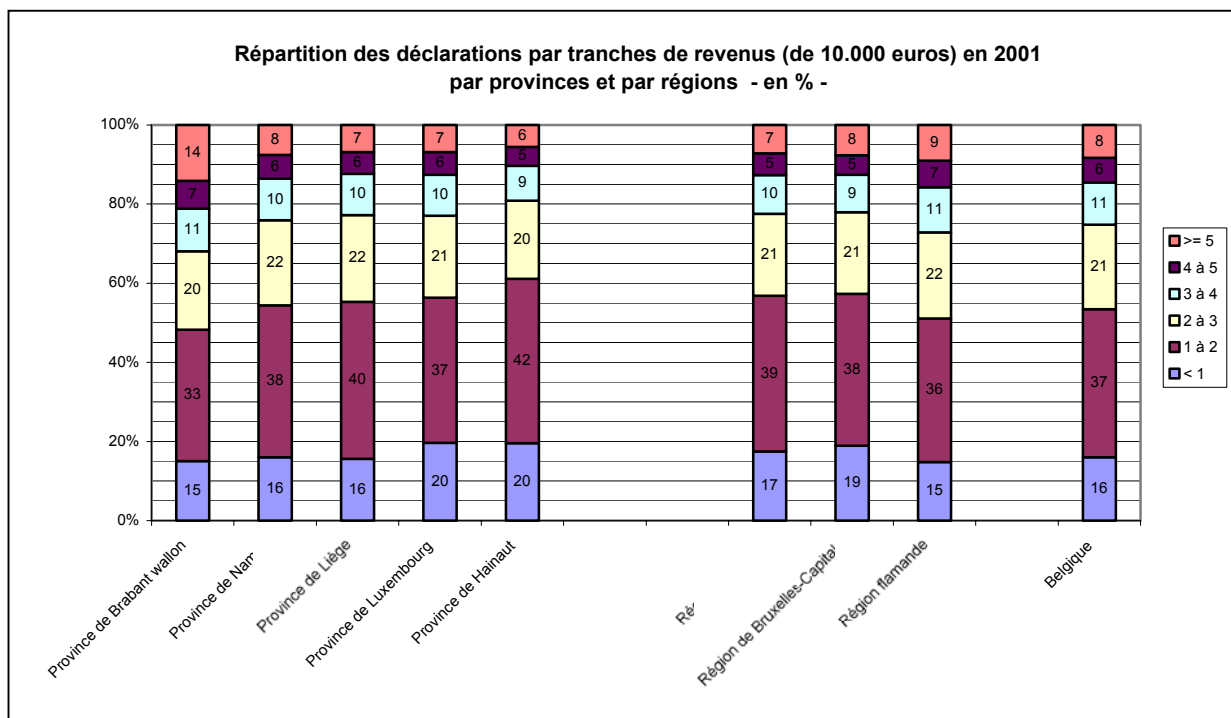


d'emploi de Bastogne, Marche-en-Famenne, Chimay, communes à l'ouest de Mons et à l'est de Charleroi...). Certaines communes sont, au contraire, caractérisées par des revenus des deux premiers quartiles élevés : bassins d'emploi d'Arlon, d'Eupen, de Gembloux et d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. Notons également l'hétérogénéité des valeurs du quartile inférieur dans le bassin d'emploi de Wavre qui montre que, même dans une région à revenus élevés, des

différences sont observables dans le bas de la distribution des revenus.

### Distribution par tranches de revenus

La répartition des déclarations par tranches de revenus est intéressante car elle reflète l'ensemble de la distribution des revenus et non plus uniquement les 50 % centraux. Les déclarations enrôlées en Wallonie en 2001 sont dans 17 % des cas inférieures à 10 000 € et dans 7 % supérieures à 50 000 €. En ce qui concerne le bas de la distribution, la Wallonie se situe en position intermédiaire entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Flandre tandis qu'elle comporte une plus faible proportion de personnes à très hauts revenus que les autres régions. A l'intérieur du territoire wallon, des différences notables s'observent et ce, même à l'échelle des provinces. Ainsi, des **inégalités sont manifestes**, surtout dans le **Hainaut** et le **Luxembourg** où 20 % des déclarations concernent un montant inférieur à 10 000 € et où la part de très hauts revenus est relativement peu élevé (6-7 %). A l'inverse, le Brabant wallon se porte bien ; l'ensemble de la distribution y est tirée vers le haut (seulement 15 % des déclarations sont inférieures à 10 000 € et 14 % sont supérieures à 50 000 €). Les différences sont encore plus criantes à une échelle d'analyse plus fine. Ainsi, dans l'arrondissement de Marche-en-Famenne, plus d'un quart des déclarations sont inférieures à 10 000 €.



## Conclusion

L'étude des écarts interquartiles de revenus a permis de montrer que les revenus se répartissent généralement de façon inéquitable, et ce, quelle que soit l'échelle d'analyse retenue (du niveau communal à celui de la Wallonie). Par la conjugaison des deux indicateurs de revenus, certaines entités apparaissent comme étant particulièrement défavorisées du point de vue des revenus (bassins d'emploi de Bastogne, de Marche-en-Famenne, de Couvin, périphérie montoise et caroloringienne). Il serait souhaitable de porter l'attention sur les régions qui présentent de faibles écarts interquartiles mais qui occupent néanmoins une situation préoccupante, en regard de la faiblesse de leur revenu moyen et de leur quartile inférieur.

Eviter que les écarts ne se creusent encore plus est l'objectif principal à viser afin d'éviter toute discrimination sociale ainsi que la constitution de poches de pauvreté. Cet objectif s'inscrit dans une politique cohésion sociale, prônant équité territoriale et verticale, principe maintes fois réitéré dans les objectifs stratégiques à divers niveaux de pouvoir (SDER et CAW au niveau régional, politique d'inclusion sociale au niveau fédéral (PAN-Incl) et directives européennes).

Description technique de l'indicateur			
<b>Echelle spatiale :</b> commune, arrondissement, province			
<b>Fréquence de mise à jour :</b> annuelle			
<b>Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :</b> Différence entre le revenu du troisième quartile (= revenu associé à la déclaration centrale allant du revenu médian au revenu le plus élevé) et le revenu du premier quartile (= revenu associé à la déclaration centrale allant du revenu le plus faible au revenu médian)  Revenu du premier quartile = revenu associé à la déclaration centrale allant du revenu le plus faible au revenu médian			
<b>Cartographie :</b> discrétisation par quantiles			
<b>Donnée(s) nécessaire(s) :</b> Revenus nets imposables par quantiles	<b>Origine des données :</b> INS, Statistiques financières (sur base de données du SPF Finances)	<b>Echelle des données :</b> commune	<b>Mise à jour des données:</b> annuelle
<b>Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :</b> Limites inhérentes à la notion de revenu fiscal : <ul style="list-style-type: none"> <li>• différent du revenu disponible</li> <li>• ne comprend pas les revenus des non enrôlés (immunisés, non imposables) ni les revenus non déclarés</li> <li>• peu fiable notamment pour évaluer le bas et le haut de la distribution des revenus...</li> <li>• pour les revenus du quartile inférieur, très peu efficace pour évaluer la pauvreté (surévaluation probable du fait, entre autres, de la non prise en compte des revenus d'intégration sociale)</li> </ul>			

## 5.2 INDICATEURS EN COURS

Durant cette subvention, la finalité 2 s'est également consacrée à des indicateurs dont la réalisation n'a pu être menée à terme, les données ou le temps faisant défaut. Ces indicateurs peuvent être regroupés en trois catégories :

- les indicateurs dont la structure a fait l'objet d'une réflexion mais dont le développement est impossible à l'heure actuelle en raison de données indisponibles, qu'elles soient en cours de création ou que nous soyons en attente de leur livraison : *évolution de l'offre en zones d'activité économique et évolution de l'emploi dans les parcs d'activités* ;
- les indicateurs pour lesquels nous avons réceptionné les données tardivement dans l'année et que nous n'avons donc pu finaliser endéans les temps impartis : *évolution des SAED/SAER* ;
- les indicateurs qui, au bénéfice de la révision de l'ordre des priorités, nécessitaient d'être explorés. Il s'agit des indicateurs du critère relatif à la réduction du risque de pauvreté et du sous-objectif lié à l'enraiment du processus d'exclusion sociale.

### 5.2.1 Indicateur 2.1.1.1.B. Evolution de l'offre en zones d'activité économique (ZAE)

#### a) Cadre général

Face aux besoins des entreprises en matière de consommation d'espace, les plans de secteurs ont été plusieurs fois révisés en faveur de l'activité économique, notamment par l'intermédiaire du plan prioritaire d'affectation d'espaces liés à l'activité économique (PPZAE). Quel est l'impact de ces décisions gouvernementales en termes d'occupation du sol ? Les zones d'activités économiques sont-elles utilisées de façon optimale ? La disponibilité foncière dans ces zones indique les nouvelles localisations d'activités économiques de demain ; mais celles-ci sont-elles en concordance avec les objectifs de structure spatiale du SDER ?

#### b) Structure probable de l'indicateur

Après avoir dressé une carte de visite des zones d'activité économique sur base des plans de secteurs, nous nous attacherons à l'étude de leur occupation. Un des objectifs majeurs de cet indicateur est la comparaison de l'affectation normative des plans de secteurs avec l'occupation effective du sol au sein des zones définies par ceux-ci. Plusieurs axes sont envisagés.

- Tout d’abord, une évaluation de la proportion de la superficie des ZAE occupée par les bâtiments à finalité économique pourra être effectuée. Elle sera mise en parallèle avec les disponibilités foncières de la zone. Il sera donc possible de déterminer la localisation des nouvelles entreprises en zones d’activité économique (là où il reste des disponibilités) et de la comparer avec la structure spatiale du SDER. Les administrations pourront donc disposer d’un outil d’aide à la décision qui, le cas échéant, leur permettrait d’ajuster leur politique.
- La répartition des bâtiments à finalité économique entre les ZAE et les autres zones constituera également un élément d’information d’importance. Cette analyse sera particulièrement intéressante si les données relatives à différentes années sont disponibles. Dès lors, une comparaison relative de l’évolution en et hors ZAE serait envisageable et l’hypothèse selon laquelle les activités économiques se concentrent de préférence dans les ZAE pourrait être vérifiée.
- Enfin, la dynamique induite par les révisions des plans de secteur pourra être approchée. Il nous sera possible d’évaluer le rythme auquel une nouvelle zone affectée à l’activité économique voit se construire de nouveaux bâtiments et d’examiner quel est l’impact de ce changement d’affectation en termes d’occupation du sol au temps  $t$ . Il serait éventuellement possible d’intégrer également les plans communaux d’aménagement (PCA) dérogatoires dans l’analyse.

c) *Données nécessaires*

- Plan de localisation informatique (PLI) et matrice cadastrale associée (2001-2003)
- Plans de secteurs digitalisés
- Base de données relative aux PCA dérogatoires

d) *Limites*

Le PLI est disponible pour les années 2001 et 2002 et il devrait également être publié pour 2003 et 2005, date après laquelle la mise à jour devrait être annuelle. Etant donné qu’il est calé sur les planches de l’IGN au 1/10 000ème, sa précision est calquée sur ces cartes.

Quelques problèmes de liaisons entre la matrice cadastrale et le PLI ont déjà été signalées dans des recherches précédentes mais ces erreurs sont en voie de correction.

La matrice cadastrale, qui n’est pas construite dans un objectif de suivi d’occupation du sol mais bien dans un but fiscal, présente, elle aussi, ses limites.

La nature des parcelles n’est pas toujours très claire. Ainsi, une même occupation peut se retrouver dans deux catégories distinctes. Les modifications d’occupation doivent être renseignées par les propriétaires mais ceux-ci omettent parfois d’en faire part surtout si elles sont à leur désavantage. Néanmoins ces omissions concernent généralement des modifications minimales, les modifications majeures échappant difficilement à la vigilance des contrôleurs.

Notons également que ce n’est pas parce qu’un bâtiment est destiné à une activité économique que celle-ci est encore en place. De plus, l’information reprise ne semble pas aller jusqu’au niveau du type d’activité. Dès lors, seul un état global de la situation pourrait être dressé.

Enfin, la matrice cadastrale ne fait pas de référence à ce qui n’est pas cadastré : voies d’eau, terrains de la SNCB... Ces problèmes se rencontrent toutefois plus fréquemment en centres urbains caractérisés par une plus grande mixité fonctionnelle que dans les ZAE.



Si, dans l'indicateur tel que nous le concevons ici, nous pensons prendre comme référence spatiale les zones d'activités telles qu'elles sont définies au plan de secteur, il est toujours nécessaire de préciser la nature exacte de notre champ d'analyse tant le vocabulaire consacré aux zones d'activités économiques est riche et fait références à différentes réalités (zones aux plans de secteur, zones reconnues, zones aménagées...).

*e) Obstacles à la réalisation de cet indicateur*

Pour réaliser cet indicateur, nous avons besoin du PLI et de la matrice cadastrale qui y est associée. Nous disposons à l'heure actuelle des données relatives à 2001 et nous sommes en attente de la version 2003, toujours en cours d'actualisation.

**5.2.2 Indicateur 2.1.1.3.E. Evolution de l'emploi dans les parcs d'activité économique (nouvelles inscriptions, créations, transferts, extensions)**

*a) Cadre général*

La capacité d'accueil des entreprises dans notre région constitue un des déterminants du potentiel de développement des activités économiques. La dynamique d'emploi dans les parcs d'activité économique (PAE) est à cet égard une problématique incontournable. Rappelons en effet que, d'une part, l'emploi semble être le révélateur le plus approprié pour rendre compte de la distribution des activités à l'échelle infrarégionale et que, d'autre part, les parcs d'activité économique sont en plein essor. Différentes intercommunales de développement économique ont souhaité obtenir de nouveaux espaces pour répondre à la demande des entreprises, ce qui s'est traduit par le PPZAE suite auquel 1500 nouveaux hectares ont été affectés à l'activité économique aux plans de secteurs. Quels sont les impacts de ces changements d'affectation en termes d'emploi ? Quelle est la conséquence du succès des parcs d'activités ? Permettent-ils des créations nettes d'emploi ou induisent-ils simplement sa redistribution ?

*b) Structure probable de l'indicateur*

Dans un premier temps, un premier état des lieux général des PAE devra être dressé, avant de s'intéresser à des questions plus spécifiques. Cette partie comportera une carte de localisation des parcs ainsi que certaines informations concernant le type, le nombre d'entreprises et d'emplois dans les parcs d'activité. Une attention toute particulière se doit d'être apportée aux parcs d'activité scientifique. La proportion de la superficie occupée par les PAE au sein des ZAE sera évaluée, en lien avec l'indicateur relatif aux ZAE.

• **Emploi**

L'évolution de l'emploi au sein des PAE pourra être comparée à l'évolution de l'emploi dans l'entité qui l'accueille (échelle encore à déterminer). Cette analyse permettra de tester l'hypothèse selon laquelle les PAE ont tendance à concentrer de plus en plus d'emplois.

En superposant les PAE et ZAE ayant fait l'objet de révision avec la base de données 'parcs', on pourra vérifier si ces révisions ont réellement conduit à la création d'emplois. Ce serait là une mesure de l'impact des décisions prises par le Gouvernement wallon.

• **Origine des entreprises**

L'évaluation de la part des créations, transferts, extensions d'entreprises dans les parcs, que nous entreprendrons par la suite, a pour objectif principal de répondre à la question fondamentale suivante : le parc d'activité est-il réellement inducteur d'emplois ou est-ce le résultat d'une simple relocalisation des activités ? Dans le second cas, on pourrait s'interroger sur la gestion parcimonieuse du sol dans la mesure où certains de ces transferts pourraient induire une nouvelle consommation d'espace et l'abandon de bâtiments situés en milieu urbain.

c) *Les données*

Deux sources de données seront à terme exploitables :

- la base de données de l'IWEPS « Entreprises & emplois sur les parcs gérés par les neuf intercommunales wallonnes de développement économique ». L'actualisation de cette base de données est en voie de réalisation avec un projet d'enquête, entreprise par entreprise, afin de collecter à cette échelle des informations en termes d'emploi notamment ;
- la base de données « Parcs d'activité économique » née de la collaboration entre l'IW, le CREAT et Deloitte & Touche lors de la 1<sup>ère</sup> phase de l'Etude stratégique du PPZAE. Cette base de données a fait l'objet d'une actualisation en 2003 et intègre maintenant les parcs gérés par les IDE, les ports autonomes et les communes. L'objectif principal de la constitution de cette base de données était l'évaluation des besoins en superficie des IDE, ce qui fait que les autres données (emplois, type d'implantation...) sont encore incomplètes.

Les plans de secteurs digitalisés seront également utilisés.

d) *Limites*

Les limites de cet indicateur sont difficilement définissables à l'heure actuelle car nous ne connaissons pas les données exactes dont nous disposerons. Elles sont en effet en cours de réactualisation par des méthodes originales. Nous n'avons pas idée de l'état de complétude de la base de données qui nous sera fournie ni des précautions qu'il faudra prendre lors de son utilisation.

e) *Obstacles à la réalisation de cet indicateur*

Dans son état actuel, la base de données de l'IWEPS ne rend que partiellement compte de l'évolution de l'emploi dans les parcs d'activités. Elle ne nous permet pas de répondre aux questions fondamentales au cœur de nos préoccupations : problématique des créations, transferts, extensions... Les variables correspondantes sont prévues dans la base de données « Parcs d'activité économique » de la DGATLP mais elles sont, à l'heure actuelle, incomplètes. Aucune date n'est avancée quant à la finalisation de la collecte des données, rendant leur exploitation difficilement planifiable dans le temps.

### **5.2.3 Indicateur 2.1.1.1.C. Evolution des SAED/SAER : localisation, assainissement et réaffectation**

Notes préliminaires :

- *La problématique des SAED est couverte à la fois par les finalités 2 (Contribuer à la création d'emplois et de richesses afin d'améliorer la cohésion sociale et économique) et 4 (Valoriser le Patrimoine et protéger les ressources) du TBDT<sup>11</sup>. Les aspects spécifiquement environnementaux (sols pollués) sont du seul ressort de la finalité 4 et ne sont donc pas abordés ici.*
- *Notons également qu'un groupe de travail - spécifique à cette problématique et commun aux deux finalités concernées - a été mis en place afin de mieux cerner la structure de cet indicateur. Ce groupe de travail s'est réuni le 2 mai 2005 ; il a permis un ciblage plus précis du champ couvert<sup>12</sup>.*

<sup>11</sup> Rappelons que dans la version publiée du TBDT, la problématique des SAED avait été considérée comme étant du ressort principal de la finalité 4 et plusieurs indicateurs y avaient été prévus. Une redistribution de ce champ commun aux deux finalités a été initiée durant cette subvention.

<sup>12</sup> Nous tenons à témoigner toute notre reconnaissance à tous les participants de ce groupe de travail et particulièrement à Ms M. Dachouffe et C. Rasumny (DGATLP)

### a) Cadre général

La question de la réhabilitation et de la dépollution des friches urbaines et industrielles est une priorité rappelée dans le SDER et au programme du Contrat d'avenir.

Evaluer les efforts d'assainissement des sites désaffectés et/ou à réhabiliter dans la perspective d'une gestion parcimonieuse du sol et d'une meilleure attractivité de la Wallonie (en termes d'image). Tel est l'enjeu de cet indicateur.

La DGATLP (en collaboration avec la s.a. SPAQuE) a entrepris récemment un gigantesque travail d'actualisation des anciens inventaires de sites d'activité économique désaffectés (SAED)<sup>13 14</sup>. Celui-ci permettra, à terme, de disposer d'une banque de données exhaustive et harmonisée pour l'ensemble de la Région wallonne avec, notamment, une ventilation selon le lieu, la taille, la localisation, le secteur d'activité et l'affectation au plan de secteur (urbanisable ou non urbanisable). L'analyse préliminaire<sup>13</sup> des données relatives aux 1 910 SAED au sens du CWATUP (5942 ha) sur un total de 3 413 sites répertoriés (14 136 ha) est riche d'enseignements, soulignant tout l'intérêt de tenir compte de l'ensemble des paramètres caractérisant les sites afin d'optimiser et d'adapter les mesures de réaffectation à prendre. Outre le constat réaffirmé que la province wallonne la plus affectée par le phénomène reste celle du Hainaut (avec 50% des unités couvrant 64% des superficies), le bilan dressé fait apparaître la prédominance, en termes de nombre, des sites de « petite taille » (848 sites <1 ha, soit 56% des SAED; et 681 sites < 0.5ha, soit 45% du total). Ceux-ci sont pour la plupart localisés dans des zones destinées à l'urbanisation et relèvent de secteurs d'activité très diversifiés. Aussi, comme souligné par les auteurs de l'étude susmentionnée, « *leur impact en terme d'aménagement du territoire, et notamment vis-à-vis de la problématique des centres urbains, constitue une composante non négligeable à prendre en considération dans l'analyse d'une requalification d'un centre urbain* »<sup>13 14</sup>.

Soulignons, par ailleurs, l'entrée en vigueur au 17 juin 2004 du décret du 1er avril 2004 relatif aux Sites d'Activité économique à Réhabiliter (SAER). Ceux-ci se distinguent par un champ limité par rapport aux SAED et excluent les surfaces non bâties des périmètres d'extraction et de terrils. Selon les dernières estimations répondant aux critères SAER, cela reviendrait à exclure 102 sites charbonniers et 182 sites d'extraction<sup>14</sup>.

### b) Structure probable de l'indicateur

- Il s'agira, en première analyse, de caractériser l'état de la situation actuelle des friches urbaines et industrielles en termes de nombre et de superficie (ventilation selon la localisation, la taille, le secteur d'activité). Une attention particulière doit être dévolue à l'affectation au plan de secteur selon que l'on se situe en zone urbanisable ou pas. Selon l'état d'actualisation de l'inventaire, nous pourrions envisager de faire la part entre SAER, SAED, et autres sites (ne répondant à la définition de SAED au sens du CWATUP).

---

<sup>13</sup> Ministère de la Région wallonne – DGATLP (2004), *Inventaire des sites d'activité économique désaffectés. Etat de la situation à mi-juin 2003 Premiers enseignements* ; 23 p.

<sup>14</sup> Ministère de la Région wallonne – DGATLP (2005), *Inventaire des sites d'activité économique désaffectés à la mi-septembre 2004 et premiers enseignements de l'application du décret du 1<sup>er</sup> avril 2004 relatif à l'assainissement des sols pollués et aux sites d'activités économiques à réhabiliter*. 24p

Ce premier état des faits nous permettra alors d'entrer dans le vif du sujet, à savoir l'évaluation proprement dite des efforts de réhabilitation entrepris et leur progression dans le temps par rapport aux objectifs fixés par les décideurs. Il s'agira donc en seconde analyse d'évaluer l'évolution et la répartition des sites selon leur degré d'assainissement, de rénovation et de réaffectation. Enfin, il semble intéressant de suivre l'évolution des sites réhabilités selon leur nouvelle affectation, qu'elle soit économique, paysagère, destinée à l'habitat.

- Ces analyses ne couvriront pas l'entièreté du territoire wallon mais seront focalisées sur des zones d'intérêt majeur dans le cadre du projet de structure spatial du SDER.

En l'occurrence, il est prévu de délimiter le champ d'investigation au niveau des principales communes 'pôles' du SDER.

Un balisage au niveau des zones d'habitat est envisageable.

Enfin, il serait intéressant de se consacrer à l'étude des quartiers en difficulté (ZIP) au sein des communes sélectionnées (limitées aux pôles du SDER). Cela pourrait par la suite être utile à la DGATLP en tant que critère de sélection (sites à traiter prioritairement).

#### c) *Données nécessaires*

- Inventaire SAED (Après une définition des champs utiles à notre analyse, une extraction de la base de données limitée aux commune 'pôles' du SDER a récemment été fournie par la DGATLP)
- PLI (et base de donnée cadastrale associée) et Plan de secteur digitalisé

#### d) *Limites et obstacles à la réalisation de cet indicateur*

L'inventaire *des sites d'activité économique désaffectés et sites d'activité économique à réhabiliter* est actuellement en cours de validation par les soins de la DGATLP.

Par ailleurs, il serait prématuré de faire état des limites inhérentes aux données nécessaires à la réalisation de cet indicateur avant d'avoir pris pleinement connaissance de l'inventaire SAED. En effet, une acquisition très récente des données en question nous a empêché de nous y consacrer endéans les délais impartis pour le présent rapport.

### **5.2.4 Mise à jour des indicateurs du sous-objectif 2.2.3 Enrayer le processus d'exclusion sociale et du critère 2.2.2.2 Réduire le risque de pauvreté**

Notes préliminaires :

*La réactualisation de ce volet de la finalité 2 n'aurait pu être réalisée sans l'aide efficace de Christine Ruyters (IWEPS). Nous tenons donc avant tout à lui témoigner toute notre reconnaissance pour ses avis d'experte éclairée en la matière.*

*Soulignons, en outre, que les critères ici épinglés – et remis à l'ordre du jour suite à la redéfinition des priorités de la finalité (cf. section 4.2 du présent chapitre) - couvrent, pour certains, des indicateurs dont la réalisation immédiate se heurte à l'indisponibilité de données à l'échelle infrarégionale. Nonobstant, dans une perspective d'activation des données et étant donnée l'importance des enjeux mis en cause, il semble opportun de ne pas les négliger.*

Pour rappel, l'objectif d'enraiment de l'exclusion sociale est ici abordé à travers deux axes de lutte correspondant aux deux critères mis en avant, à savoir, les mécanismes de transferts sociaux, d'une part et l'insertion professionnelle, d'autre part.

#### **5.2.4.1 Critère 2.2.3.1 Transferts sociaux**

La protection sociale joue un rôle fondamental dans la lutte contre l'exclusion. Selon les estimations publiées les plus récentes en la matière, l'ensemble des transferts sociaux (y compris les pensions) permettent de réduire le taux de pauvreté (bas revenus) de 44 % à 14 % en Wallonie<sup>15</sup>. Les dernières évaluations basées sur l'enquête SILC révèlent un enlèvement plus important du taux de pauvreté (données non publiées).

Les mécanismes de redistribution de revenu sont à la base de notre système de solidarité. Les transferts sociaux jouent à ce titre un rôle primordial en tant que filet de protection sociale pour tous ceux qui dépendent d'un revenu autre que le revenu du travail (notion de *dépendance économique*).

Il s'agit, de ne pas perdre de vue l'importance de ce filet pour les divers groupes de bénéficiaires, tout en gardant à l'esprit leur hétérogénéité (pension, invalidité, chômage, revenu d'intégration sociale...).

Il convient, dès lors, de distinguer allocations de remplacement, allocations sociales et total des transferts. Les bénéficiaires de prestations de sécurité sociale se répartissent en diverses catégories. Le Conseil national du travail (CNT) distingue ainsi les bénéficiaires :

- d'allocation de chômage ;
- de pensions de retraite et de survie ainsi que de rentes ;
- d'indemnités d'invalidité ;
- d'indemnités de maladies professionnelles ;
- d'indemnités d'accidents de travail ;
- d'allocations familiales.

#### **5.2.4.2 Critère 2.2.3.2. Insertion professionnelle**

Le meilleur rempart contre l'exclusion sociale et la pauvreté reste, d'abord et avant tout, l'emploi. Dans cette perspective, le PAN-Incl axe une de ses priorités sur la promotion de l'insertion sur le marché du travail des groupes dits 'défavorisés'. Au niveau de la Région wallonne, l'accent est notamment mis sur les personnes 'difficilement réinsérables'. Le Contrat d'Avenir renouvelé réaffirme cette préoccupation et entend « *protéger et intégrer les personnes défavorisées ou fragilisées en accompagnant les personnes précarisées* » (II. 4.1.3, p.101). Notons que différentes mesures d'activation pour l'emploi ont été mises en place.

L'insertion professionnelle passe par deux types de mesures, à savoir,

- la formation professionnelle ;
- l'activation (par des biais autres que la formation)

Notons que les données statistiques ne permettent pas systématiquement de faire la distinction entre ces deux mesures.

---

<sup>15</sup> Guio A-C, 2003 (sur base des données de l'enquête ECHP dernière vague : 1999)

Sans rentrer dans les détails, l'organisation de la formation professionnelle en Wallonie s'articule par le biais de trois principales structures : (i) les formations dispensées par le FOREM, (ii) les centres de formation en entreprises et (iii) les entreprises de formation par le travail (EFT) et les organismes d'insertion socioprofessionnelles (OISP)<sup>16</sup>.

Parmi les mesures de soutien aux formations professionnelles financées par la Région wallonne, citons entre autres :

- le Plan Formation Insertion (PFI) ;
- la promotion de la Formation en alternance ;
- les chèques formation pour PME ;
- les aides à la création, à l'expansion et à la reconversion d'entreprises.

Parmi les mesures d'activation actuellement en vigueur, l'ONEM distingue les catégories statistiques suivantes (ONEM, Stat info, décembre 2004, p.5, Groupe II, 4) :

- chômeurs complets avec dispense ALE ;
- mis au travail dans un atelier protégé ;
- programmes de transition professionnelle ;
- Plan Activa (remplace un certain nombre de mesures, notamment, le plan avantage à l'embauche, allocation d'insertion, emplois services et allocation d'embauche) ;
- Plan Activa jeunes ;
- complément de reprises du travail des chômeurs âgés ;
- gardiens et gardiennes d'enfants.

Soulignons que dans le cadre du volet qui nous préoccupe ici (insertion professionnelle dans une perspective de meilleure équité territoriale), les mesures *Plan Activa* et *Plan Activa jeunes* sont de prime intérêt. En effet, le Plan Activa vise essentiellement les chômeurs de longue durée. Par ailleurs, sous une forme révisée depuis 2003 (prenant le nom d'*Activa Plus* pour l'occasion), ce plan prévoit désormais des incitants supplémentaires pour l'engagement de travailleurs résidant dans une commune grevée par un taux de chômage ou de pauvreté élevé. Quant au *Plan Activa jeune*, mis en place depuis mai 2003, il permet aux jeunes demandeurs d'emploi ne pouvant se prévaloir d'un diplôme ou certificat de l'enseignement supérieur et ne bénéficiant pas d'allocation de chômage, de percevoir une allocation dans la mesure où ils s'engagent dans une formation professionnelle en entreprise.

Le tableau suivant reprend les indicateurs relatifs aux critères 2.2.3.1 et 2.2.3.2 actualisés.

---

<sup>16</sup> Notons que les EFT ont pour populations cibles les jeunes de moins de 26 ans, les chômeurs de longue durée, les personnes sans ressource ou disposant d'un revenu d'intégration sociale (ou équivalent) et les personnes qui réintègrent le marché du travail. Quant aux OISP, elles ont pour objectif l'insertion des jeunes en décrochage scolaire, l'aide à l'insertion via l'alphabétisation, l'accueil et la réinsertion de demandeurs d'emploi.

CRITERE	PROBLEMATIQUE / MESURE	INDICATEUR (EXPRESSION ET MODE DE CALCUL)	DONNEES NECESSAIRES ET SOURCES	ECHELLE PERTINENTE/ [DISPONIBLE]	AUTRES OBERVATIONS
2.2.3.1 TRANSFERTS SOCIAUX	Profil de dépendance économique (via bénéficiaires de prestations sociales) : - Total transferts généraux - Total allocations sociales - Allocations de remplacement	Evolution du nombre d'allocataires sociaux pour 1000 habitants	Bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (ancienne appellation : <i>minimex</i> ) + bénéficiaires de l'équivalent du <i>minimex</i> <sup>17</sup> =>SPF Intégration Sociale  Autres catégories => CNT (sur base ONSS, ONEM, ONAFTS, ONP, INAMI, FAT, FMP)	Bassin de vie si possible / bassin d'emploi sinon [arrondissement] [commune]	
		Revenus provenant de source publique en % des revenus moyens	SPF Finances données fiscales		
2.2.3.2 INSERTION PROFESSIONNELLE	Mesures d'activation (par population cible : art 60 / demandeurs d'emploi / autres...) Formation des demandeurs d'emploi (avec distinction des « moins qualifiés »)	Degré d'activation	Mesures d'activation => ONEM (stat info) FOREM, ONEM, ONSS SPF Intégration Sociale		Statistique par formation suivie et non par personne D'où, double comptage si une personne a suivi 2 formations durant l'année
		Taux d'imprégnation d'emploi des personnes participant à une formation	À 2 ans => Datawarehouse (Banque Carrefour) Proxy : À 6 mois => FOREM		A 2 ans => dès que données seront disponibles réalisable uniquement à 6 mois

SPF : Service public fédéral  
 CNT : Conseil National du Travail  
 ONSS : Office national de sécurité sociale  
 ONEM : Office national de l'emploi  
 ONAFTS : Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés

ONP : Office national des pensions  
 INAMI : Institut national d'assurance maladie-invalidité  
 FAT : Fonds des accidents du travail  
 FMP : Fonds des maladies professionnelles

<sup>17</sup> Il s'agit de personnes qui ne satisfont pas aux conditions administratives pour émarger du statut de bénéficiaire de revenu d'intégration sociale mais qui reçoivent néanmoins une allocation de subsistance équivalente.

### **5.2.4.3 Critère 2.2.2.2 Réduire le risque de pauvreté**

Cette mise à jour tient compte des derniers développements retenus dans le Plan d'Action National d'Inclusion Sociale 2003-2005.

Outre les principaux indicateurs mesurant le risque de pauvreté (prévus dans les versions ultérieures de notre structure (cf. mesures de bas revenu dans le tableau ci-dessous)), il semble opportun de compléter l'information couverte par ce sous-objectif par l'évaluation de l'adéquation, d'une part, du transfert social minimum et d'autre part, du salaire minimum, comme instruments de lutte contre la pauvreté.

Précisons encore que la mesure du taux risque de pauvreté avant et après transferts permettrait de donner une évaluation de l'impact des transferts sociaux dans la lutte contre la pauvreté, éclairage fort utile en termes d'aide à la décision.



CRITERE	PROBLEMATIQUE / mesure	INDICATEUR (EXPRESSION ET MODE DE CALCUL	DONNEES NECESSAIRES ET SOURCES	ECHELLE PERTINENTE/ [DISPONIBLE]	AUTRES OBERVATIONS
2.2.2.2. REDUIRE LE RISQUE DE PAUVRETE	Mesures de bas revenu	Taux de risque de pauvreté ( = % de personnes ayant un revenu inférieur à 60% du revenu médian équivalent) avant et après transferts sociaux	ECHP- Eurostat / IWEPS	Bassin [région] [province / arrondissement]	<p>Au niveau régional =&gt; carte de visite</p> <p>Au niveau sous-régional (sous réserve) =&gt; Piste : Banque Carrefour Datawarehouse</p> <p>Les statistiques provenant des enquêtes ECHP /SILC sont souvent disponibles au niveau des régions (nuts2)</p> <p>Les données statistiques de bénéficiaires de prestations sociales provenant du CNT sont disponibles par arrondissement</p>
		Taux de risque persistant de pauvreté (= id <u>mais</u> durant l'année en cours + au moins deux des trois années précédentes)	SILC		
	Ecart médian relatif				
	Revenu minimum comme instrument de lutte contre la pauvreté*	<p>Salaire minimum net en pourcentage du seuil de risque de pauvreté (60% du revenu médian) pour une personne isolée.</p> <p>Allocation minimale nette (pension de retraite, allocation de chômage, d'invalidité, minimum de moyens d'existence) en pourcentage du seuil de risque de pauvreté (60% du revenu médian) pour une personne isolée.</p>	ECHP / STASIM – CSB  CNT		

\* Indicateurs primaires PAN- Incl 2003-2005 (I13 et I14)

ECHAP : European Community Household Panel

SILC : Statistics on Income and Living Conditions (enquête pilotesur les revenus et les conditions de vie

CNT : Conseil National du Travail

STASIM : Modèle statique de simulation

CSB : Centrum voor Sociaal Belei

